UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01646521 3

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

LE

38ME FAUTEUIL

OU

SOUVENIRS PARLEMENTAIRES

K1

Joseph Jassé

T212t

JOSEPH TASSÉ

LE 38ME FAUTEUIL

OU

SOUVENIRS PARLEMENTAIRES

On ne peut juger des événements à moins de connaître le dessous des cartes.

DE SÉVIGNÉ.

166264.
18/10/21

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS
20, RUE SAINT-VINCENT
1891

A L'HONORABLE JOSEPH ROYAL

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

MON CHER AMI,

Je vous dédie ce modeste livre en souvenir des longues et belles sessions que nous avons passées côte à côte à la Chambre des Communes.

JOSEPH TASSÉ.

Montréal, 4 avril 1891.

/VI/

VI

J. Thousseau

LE

38ME FAUTEUIL

OU

SOUVENIRS PARLEMENTAIRES

JOSEPH ALFRED MOUSSEAU

De 1878 à 1887, j'ai eu l'honneur de former partie de la Chambre des communes. En ce temps-là, je représentai la capitale du Dominion, une ville aux deux tiers parlant anglais, et qui m'a trop superbement traité pour que je n'aie pour elle que la meilleure souvenance.

Une ville exceptionnelle ! Une ville qui aime les journalistes ! ! En 1882, elle en élisait même deux d'un coup, M. Mackintosh,

directeur du *Citizen*, et votre très humble serviteur. Cela ne s'était jamais vu sous la calotte du ciel canadien. Longtemps auparavant, elle avait choisi pour maire M. Henry Friel, l'une des fines plumes d'Ottawa. Et pourtant les journalistes ne sont pas en général très populaires — suivant l'acception reçue—obligés qu'ils sont, par état, de tailler des croupières à droite et à gauche, depuis le premier jusqu'au dernier jour de l'an. Ceux qui les aiment le moins sont souvent ceux pour lesquels ils ont fait le plus. Ironie du sort !

A la Chambre, j'occupais le 37me fauteuil, au milieu de la troisième rangée à droite. Un bon endroit, sans prétention. Pas loin du ministère, en face de l'opposition. J'ai toujours aimé à voir venir les coups : on les pare mieux.

M. Mackenzie commandait d'abord la gauche, mais nos adversaires qui auraient mérité d'être des Carthaginois, ne tardèrent pas à le décapiter pour lui préférer M. Edward Blake, un autre général distingué, encore plus mal-

chanceux. Les généraux chanceux étaient les seuls qu'appréciait Napoléon.

Battu deux fois aux élections générales, 1882-1887, M. Blake dût à son tour abandonner le commandement à l'honorable Wilfrid Laurier, tout en se réservant de reprendre plus tard son ancien poste. Lord Hartington n'a-t-il pas agi comme *leader* du parti libéral en Angleterre, quitte à remettre sa place au véritable chef, M. Gladstone ? M. Blake est une puissante intelligence, le plus grand avocat du Dominion, trop avocat peut-être. Il a plaidé je ne sais combien d'heures dernièrement sur une question qui intéressait la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, dont il s'est fait le défenseur devant les cours après en avoir été le dénonciateur au parlement. Noble profession qui permet tous les rôles sans que ses membres puissent être accusés d'inconséquence.

J'ai toujours eu une profonde estime pour M. Mackenzie. C'est dans la force du terme ce que l'on est convenu d'appeler un fils de ses œuvres, *a self made man.* Il com-

mença par être maçon, et de la truelle il s'éleva à la distinction de chef d'un grand parti, de premier ministre du Canada. Veut-on une meilleure preuve que chacun dans notre libre pays peut arriver à tout par son seul mérite ? Le général Grant était un ancien ouvrier tanneur, et Lincoln fut charpentier ; nous n'avons rien à envier à nos voisins. La déposition de M. Mackenzie lui porta un coup mortel. A quelqu'un qui lui parlait de ses amis il répondit par ces mots : *I have no friends*, je n'ai plus d'amis. Depuis il n'est plus que l'ombre de lui-même. Il s'obstine à rester au poste, et quiconque le voit se rendre au parlement, tout courbaturé, ne peut s'empêcher d'éprouver pour lui la plus vive sympathie.

Notre vieux chef, sir John Macdonald, n'avait qu'à tourner la tête pour jeter un coup d'œil sur ses jeunes soldats, frais émoulus de la grande campagne de 1878. Quand ils donnaient de bonnes estocades, il les regardait en face pour les stimuler et les convaincre qu'il en était fier, qu'ils l'intéressaient

énormement. Le vieux magnétiseur ! Je le crois l'un des grands manieurs d'hommes du siècle. Il est de la famille des Bismarck, des Beaconsfield, des Palmerston, des Metternich. Sir John a le défaut, ce peut être un calcul, de parler souvent à voix basse, mais de notre coin nous pouvions l'entendre facilement. La Chambre prenait-elle feu qu'il savait cependant élever le ton, électrisant ses partisans et stupéfiant la gauche. Je ne parle pas des tonnerres de sir Charles Tupper qui nous quitta plus tard pour aller briller à Londres : il n'est pas de si petit écho qui ne les ait repercutés. C'est de lui que l'on pouvait dire :

Frank, haughty, rash—the Rupert of debate.

J'étais bien trop conservateur pour songer à déménager. Aussi ai-je passé là huit belles sessions, pleines de péripéties, de luttes vaillantes, de grandes mesures. La race des patriotes n'est pas éteinte j'en ai eu la preuve.

Ce fut alors que nous engageâmes le fameux débat sur l'affaire Letellier, que nous donnâmes au pays la protection promise aux

élections de 1878, que nous votâmes les millions qui ont assuré l'entreprise du Pacifique, que nous étendîmes le suffrage populaire à bien des classes qui n'en avaient pas encore joui. L'apprentissage parlementaire pouvait se faire sous les yeux de maîtres : sir John Macdonald, le Nestor de la chambre, sir Charles Tupper, sir Léonard Tilley, sir Hector Langevin, sir Richard Cartwright, les honorables MM. Blake, Mackenzie, Macdougall, Mills, Laurier, etc.

Mais arrivons au 38me fauteuil puisque je veux chanter sa gloire. Un fauteuil chanceux. Un fauteuil d'honneur. Un fauteuil qui mériterait d'être célébré par Arsène Houssaye, qui a écrit l'histoire du 41me fauteuil des immortels de la France. Si l'on excepte les fauteuils réservés aux ministres et aux chefs de l'opposition, qui sont nécessairement occupés par des hommes plus ou moins éminents, je n'en connais pas sur les 215 sièges de la Chambre, qui puisse lui être comparé. J'y ai coudoyé plus d'une gloire, beaucoup de talent, du patriotisme tout plein.

Le premier occupant de ce fauteuil fut mon regretté ami, l'honorable Joseph Alfred Mousseau. Le meilleur compagnon du monde. Comme beaucoup d'hommes gras, toujours de bonne humeur, le sourire sur les lèvres. Cette bonne humeur ne le quittait pas au milieu des plus fortes tracasseries. Et pourtant elles surabondaient. Figure très nette, très ouverte, très sympathique, illuminée de grands yeux noirs, encadrée d'une chevelure d'ébène. Parfaitement renseigné sur la politique et le droit, partisan enthousiaste, convaincu, patriote ardent et dévoué. Ses convictions religieuses étaient profondes, et il ne manquait pas chaque mois d'entrer au confessional, de se nourrir du pain des forts. Je sais qu'une image du Sacré-Cœur brillait au haut de la porte d'entrée de sa résidence à Montréal. Ces traits peignent l'homme.

Quand les orateurs nous faisaient bailler—on les comptait par douzaines—M. Mousseau aimait à me parler de sa femme et de ses enfants qu'il adorait ; de ses campagnes élec-

torales, de ses amis de Bagot qui lui furent toujours si fidèles ; de ses souvenirs de journaliste, alors qu'il publiait le *Colonisateur* avec Chapleau, Ludger Labelle, L. O. David, Wilfrid Sicotte, L. U. Fontaine, A. N. Montpetit—toute une pléiade d'hommes de talent ; de ses articles à l'*Opinion Publique*— " A travers le *Times* " n'est pas encore oublié— qu'il avait fondée avec son associé David, deux hommes qui, pour être aux antipodes sur plusieurs points, s'entendaient merveilleusement bien. J'ai moi aussi un faible pour David malgré les griffades que nous avons échangées dans les gazettes et sur les hustings. Ce sont les enthousiastes qui après tout font quelque chose. Les prétendus sages passent trop souvent leur temps à délibérer.

M. Mousseau a publié plusieurs brochures qui indiquent des sentiments larges, élevés, patriotiques. Quand le projet de la confédération des provinces fut discuté, il lui donna son entière adhésion. En 1867, il prépara même un travail considérable pour en démontrer les avantages et lui gagner les sym-

pathies de l'électorat. Titre et sous-titres en expliquent le but et la portée. " Contre-poison. La confédération : c'est le salut du Bas-Canada. Il faut se défier des ennemis de la confédération. " Au premier chapitre l'auteur se pose la question : " La confédération était-elle devenue nécessaire ? " Il la résout dans les termes que voici :

" C'est la foi qui a fondé le Canada, et c'est elle qui le maintient et fera sa gloire. Noblesse oblige, est un proverbe aussi vrai pour les peuples que pour les individus. Les pieux fondateurs du pays n'ont pas, comme les étrangers qui vinrent après, été amenés ici par l'espoir du gain, du lucre et de la spéculation. Gagner des âmes à Dieu, conquérir un nouvel empire au Christ, tel était leur désir, telle était leur mission. Un roi très-chrétien comme nous l'a encore prouvé la si belle histoire de l'abbé Faillon, s'associa à ces sublimes élans du zèle catholique, et cette heureuse association de l'autorité royale avec les efforts du missionnaire ont établi et colonisé la Nouvelle-France d'où rayonna

plus tard le mouvement religieux qui fit sentir son influence bienfaisante jusqu'aux coins les plus reculés de l'Amérique.

" Ces débuts bénis de Dieu ne se démentirent pas. La Nouvelle-France fut toujours un peuple de braves, de martyrs et de héros. Et lorsque, après un siècle et demi de luttes gigantesques avec les barbares, les colonies anglaises et l'Angleterre, le peuple de la Nouvelle-France, abandonné de la mère-patrie, épuisé d'efforts, d'hommes et de ressources, fut obligé de se rendre au vainqueur, il avait déjà assez excité l'estime et l'admiration de ce dernier pour en obtenir la garantie du libre exercice de sa foi, de ses institutions, de ses lois, *us et coutumes* : c'était presque tomber en triomphateur.

" La Providence protégeait visiblement ce petit peuple et avait les yeux fixés sur lui. L'Angleterre fit tout ce qu'elle put de temps à autre pour nous arracher notre langue et notre religion. Vains efforts ! Un événement imprévu, une guerre, un changement de gouverneur, une intervention épiscopale arrivait

toujours à propos pour déjouer l'astuce et la perfidie à la veille de réussir.

" Fatigués de nous voir grandir en dépit de toutes les entraves jetées sur notre voie, quelques ennemis profitèrent de nos troubles de 1837-1838 pour nous imposer, en 1840, l'union des Canadas. C'était le coup de mort de notre nationalité, criaient ceux qui ne voient dans l'histoire que le jeu du hasard. On sait comment ils ont eu raison. En 1760, nous étions 60,000 habitants ; en 1861, nous avions atteint le chiffre de neuf cent mille âmes ! ! ! Il faut compter avec un peuple aussi nombreux, et déjà depuis 1842 ou 1843, nos hommes d'État canadiens-français s'étaient emparés du pouvoir et l'avaient administré à notre avantage, et nous sommes devenus nombreux, puissants, riches et maîtres de nos destinées.

" Un peuple qui a fait, en aussi peu de temps, d'aussi grandes choses, a une mission spéciale et est certainement destiné à l'immortalité. Nous sommes tenus d'honorer ce glorieux passé par notre conduite future. Ce

n'est pas là le langage d'un visionnaire, d'un utopiste. Nous ne sommes pas le premier à regarder ce noyau de Canadiens-français, qui s'est si prodigieusement conservé et développé depuis 1760, comme l'avant-garde, le boulevard, le plus sûr soldat de la civilisation chrétienne sur ce continent. Et il y a du miracle dans notre conservation ; tous les coups que l'on a voulu nous porter ont été mystérieusement détournés de nos têtes pour se changer quelquefois en moyens de salut pour nous.

" Ces quelques réflexions, d'ailleurs, inspirées par la situation, nous ont semblé naturelles et nécessaires pour mieux comprendre le rôle que nous avons à jouer sous le nouveau système. Elles seront surtout propres à rassurer les timides que la moindre lutte effraye. En voyant ce que nos pères ont fait dans un passé si difficile, nous serons forcément amenés à la conclusion que sous la confédération, qui nous est si avantageuse, nous n'aurons, pour continuer leur sublime mission, qu'à le vouloir, qu'à nous entendre, qu'à imiter leur énergique persévérance.

" Et, d'abord, la confédération était-elle devenue nécessaire en 1864 ? Nous répondons sans hésiter : oui. Un changement constitutionnel était devenu absolument nécessaire, et nous devons ajouter que de tous les changements imaginés par nos hommes publics, la confédération était le seul qui fût propre à sauvegarder nos droits, notre nationalité et notre religion. Les uns disent : ce sont les *grits* du Haut-Canada qui, par leurs fanatiques exigences, ont rendu la confédération nécessaire ; d'autres disent encore : ce sont les rouges et les annexionnistes du Bas-Canada qui ont rendu la confédération nécessaire en attisant et soutenant le fanatisme haut-canadien, par l'appui coupable et lâche qu'ils n'ont cessé de lui prêter depuis 1849. Il y a du vrai dans ces deux accusations. Une des principales causes qui ont nécessité un changement est évidemment le fanatisme des grits et la lâcheté des rouges et des annexionnistes.

" Mais ce n'est pas là la seule cause : des considérations d'un ordre beaucoup plus élevé ont rendu la confédération nécessaire.

Nos hommes d'état, ceux dont s'honore le parti conservateur, tant du Bas que du Haut-Canada, avaient senti que le premier coup de canon tiré en 1860 au Fort Sumter, coup de canon qui mit en feu tous les Etats-Unis, était pour nous un avertissement solennel de penser à notre avenir. Jusqu'alors, en effet, nos voisins, quoique riches et fort nombreux, n'étaient nullement à craindre pour nous ; exclusivement adonnés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, ils n'avaient pensé qu'à s'enrichir et à s'agrandir, mais pacifiquement, et ils n'avaient ni armée ni marine militaire. Frère Jonathan aimait bien un peu comme ce sera toujours son faible, le bien d'autrui ; mais, voyant de ce côté-ci l'Angleterre toujours prête à nous défendre, il aimait mieux tourner ailleurs ses regards pour opérer de riches et faciles conquêtes chez les sauvages des plaines et les Mexicains indolents. C'étaient des triomphes aisés si vous le voulez, mais qui suffisaient alors à son orgueil encore bien modeste, et s'il songeait parfois à nous, c'était dans le temps seulement où les rêves

criminels de nos annexionnistes écervelés lui promettaient l'acquisition de nos trésors sans coup férir.

" La guerre fratricide qui éclata entre le Nord et le Sud changea comme en un clin d'œil ces dispositions bénévoles. L'appétit vient en mangeant, c'est là un proverbe aussi vrai qu'il est brutal. On ne devient soldat que pour désirer la guerre, et l'on ne désire la guerre que pour faire des conquêtes. Mais le Sud soumis, et il était impossible qu'il ne le fut pas, où se porterait l'ardeur de nos belliqueux voisins ? Les Américains ont besoin du Canada ; ils nous l'ont dit bien des fois et ont même essayé de nous le prouver ; ouvrez et lisez les journaux des Etats et vous verrez cela comme nous ; aujourd'hui, d'ailleurs, personne ne le conteste.

" Nos hommes d'État si perspicaces, ne manquaient pas d'être frappés de ces considérations et de cette éventualité, mais comment nous protéger ? Il n'y avait que deux moyens : l'annexion ? Horreur ! Le mépris public est la seule réponse donnée jusqu'ici

aux traîtres qui ont osé parler de cette ignominieuse alternative et la lâcheté est étrangère au Canadien-Français. Il ne restait donc que l'autre alternative que tous les gens intelligents devinaient et désiraient : La confédération, c'est-à-dire *alliance fédérale* entre plusieurs peuples et union plus étroite, plus sympathique avec l'Angleterre, pour mériter davantage et obtenir en cas de danger sa protection et son concours plus efficaces."

M. Mousseau avait beaucoup d'ambition, une confiance inébranlable dans son étoile. Quatre années passées dans l'opposition, où il figura avec éclat, l'avaient convaincu qu'il pouvait aspirer au premier rang. À notre avènement au pouvoir il se crut donc appelé à devenir ministre, et il manœuvra en conséquence. Il est rare qu'une intrigue bien ficelée ne couvre pas un portefeuille.

Tous deux, nous combinâmes plus d'un plan pour venger le coup d'Etat dont M. Letellier de Saint-Just s'était rendu coupable, le 2 mars 1878, en révoquant le gouvernement de l'honorable C. B. de Boucherville,

qui était appuyé par une majorité de 21 dans une chambre de 65 membres. Le prétexte de cette révocation était que M. de Boucherville avait foulé aux pieds les droits et priviléges de la couronne. Un aussi farouche démocrate se constituer le défenseur de l'absolutisme au mépris des droits du peuple, c'était le monde renversé. M. Letellier alléguait aussi que ce gouvernement était contrôlé par des *rings* de chemins de fer, qui exerçaient une influence indue pour obtenir des subsides. Pourtant s'il fût un cabinet honnête, scrupuleux à l'extrême, c'est bien celui qui venait d'être cassé par un abus d'autorité sans nom. D'aucuns le trouvaient même trop serré.

Le coup d'Etat n'est pas sorti du seul cerveau de M. Letellier. Nous savons de M. Holton qu'il fut décidé à la suite d'un entretien secret avec M. George Brown, au St. Lawrence Hall, à Montréal. Le directeur du *Globe* était à cette époque le véritable chef du parti libéral. Si M. Mackenzie régnait c'était lui qui gouvernait. Aussi appuyait-il

ostensiblement son ancien disciple, de préférence à M. Blake qu'il ne trouvait pas assez maniable. Les deux conspirateurs, en s'emparant du pouvoir à Québec, voulaient ajouter un atout considérable à leur jeu, en vue des élections fédérales M. Holton ne se gênait pas de blâmer le renvoi des ministres comme un coup terrible porté au système constitutionnel et au parti politique dont il était l'un des chefs.

Le cabinet de Boucherville délibérait quand arriva, vers une heure de l'après-midi, le message du lieutenant-gouverneur, exprimant " à M. le premier le regret qu'il éprouve à l'idée de ne pouvoir continuer à le maintenir dans sa position à l'encontre des droits et privilèges de la couronne." Ce message qui fut apporté par l'aide de camp, M. Gauthier, prit tous les ministres par surprise. Comme la conclusion pouvait soulever quelque doute, M. de Boucherville se rendit auprès de M. Letellier pour connaître ses volontés, de sa bouche même. Le lieutenant-gouverneur le reçut poliment mais

confirma le message : le cabinet était bien et dûment dissous, Son Honneur—on disait Son Excellence—ne pouvant continuer plus longtemps sa confiance à M. de Boucherville. La surprise était d'autant plus grande que peu de jours auparavant M. Letellier, qui, au reste, exerçait une large hospitalité, avait invité les ministres à sa table, à Spencer Wood. Chacun cependant avait observé que leur hôte n'avait touché à aucun mets ni à aucun vin—et c'était un rude dîneur—sous prétexte qu'il était indisposé. Ce dîner n'était-il pas une cruelle inconvenance ? M. Letellier expliqua plus tard qu'il n'avait résolu de congédier ses ministres qu'après avoir lancé ses invitations, et qu'il n'avait ni mangé ni bu parce que, superstitieux comme un Espagnol, il aurait cru attirer des malheurs sur sa tête en partageant le pain et le sel avec ceux qu'il allait convertir en ennemis. Quoiqu'il en soit, les ministres supportèrent gaiement le coup qui les frappait ; ils firent apporter leur souper à la chambre du conseil et passèrent la nuit à préparer leur défense. Les

rédacteurs habituels, MM. Chapleau et Angers, se chargèrent de la besogne. L'aurore allait se lever quand le ministère de Boucherville termina sa dernière et mémorable séance. Jamais on ne vit de morts aussi vivants.

J'avoue que peu d'actes politiques m'ont autant révolté. C'était la négation du gouvernement responsable, c'était nous faire reculer de trente-cinq ans, nous ramener à sir Charles Metcalfe et à lord Sydenham, alors que le gouverneur était tout et que ses aviseurs étaient autant de marionnettes. Aussi rien moins que la tête de M. Letellier ne pouvait nous satisfaire. Nous ne voulions à aucun prix que pareil précédent restât impuni.

La tâche n'était pas facile. Elle pouvait même entraîner une crise ministérielle. A une entrevue avec sir John Macdonald avant la session — j'y assistais avec MM. Mousseau et Caron—nous avions été prévenus de la gravité de nos démarches. Lors de la formation du cabinet, notre chef avait demandé

à lord Dufferin de signer la déchéance de M. Letellier, mais le gouverneur répondit qu'il était sur le point de quitter le pays, qu'il ne voulait se mettre en froid avec aucun parti, et que cet acte devait incomber à son successeur. Sir John croyait, au contraire, qu'il était injuste de rejeter une pareille responsabilité, au début même de son administration, sur un homme aussi inexpérimenté que l'était le marquis de Lorne. Ne fallait-il pas éviter tout ce qui pouvait nuire au prestige du mari de la seule princesse qui se soit jamais associée à nos destinées ? Nous avions aussi appris de bonne source que le marquis de Lorne, mal conseillé par lord Dufferin, qu'il avait rencontré à Londres, après son départ du Canada, se refuserait à déclarer que l'utilité de M. Letellier avait cessé. Ce n'est pas ce que le vice-roi des Indes a fait de mieux.

Cette attitude de lord Dufferin est d'autant plus étonnante que personne n'a oublié le langage qu'il avait tenu, au début de la crise du Pacifique, dans un discours à Hali-

fax : " Ma seule étoile polaire, mon seul guide dans l'accomplissement de mes devoirs et dans mes relations officielles avec les hommes publics, c'est le parlement. Je crois au parlement sans m'occuper de quel côté il vote, et je ne donne ma confiance qu'aux seuls hommes que la volonté libre du parlement m'assigne comme conseillers responsables." Est-il besoin de dire qu'il n'y aurait pas eu de coup d'Etat si M. Letellier avait suivi l'étoile polaire indiquée par lord Dufferin ?

Les événements ont prouvé que nos renseignements étaient corrects au sujet du marquis de Lorne. Il refusa d'écouter ses aviseurs constitutionnels ; mais sir John Macdonald qui trouve des solutions à toutes les difficultés, évita une crise en faisant consentir Son Excellence à déférer la question aux autorités impériales. En même temps, il fallut dépêcher à Londres sir Hector Langevin et l'honorable M. Abbott, deux fins diplomates, pour amener le gendre de la Reine à comprendre que M. Letellier avait fait ce que sa belle-mère n'aurait jamais osé. Et pourtant

cette belle-mère s'appelle la Reine de la Grande-Bretagne et de l'Irlande !

Comme à quelque chose malheur est bon, il résulta de ce dissentiment une consécration solennelle de notre autonomie. M. Blake avait déjà réussi en 1876, alors qu'il était ministre de la Justice, à rogner considérablement les pouvoirs du gouverneur-général. Les instructions que reçut le marquis de Lorne, à la suite des représentations des envoyés canadiens, fixèrent son rôle aux extrêmes limites compatibles avec la suzeraineté britannique. Il lui fallait se soumettre ou se démettre. La première alternative lui parut la plus sage.

Je rappelle ce souvenir sans aigreur, car je connus ensuite intimement le marquis de Lorne, qui est, au demeurant, un homme excessivement bien intentionné, et qui est resté fervent ami du Canada. Il me fit même l'honneur de me choisir pour parrain de la charte créant la Société Royale, en compagnie de l'honorable G. W. Ross, aujourd'hui ministre de l'instruction publique à Ontario.

Le marquis de Lorne se piquait de savoir le français et le parlait fort agréablement. Je puis en dire autant de la princesse Louise. Je me rappelle qu'à un dîner intime auquel j'avais été invité avec sir John et lady Macdonald, le marquis et la princesse causèrent en français presque tout le temps. Lady Macdonald leur répondait dans la langue de Racine. J'aurais voulu voir là ceux de nos compatriotes qui croient que répudier la langue française donne un cachet de distinction.

C'est à la session de 1879 que MM. Ross, Angers, Chapleau, Loranger, Gill, Church, Lacoste, Dansereau, Tarte, firent fonctionner, sous l'inspiration de M. Senécal, la Maison Bleue, que l'occupant du 38me fauteuil fréquentait assidûment. Cinq de ces messieurs revêtirent plus tard la blanche hermine. A la date du 19 février, l'*Evénement* de M. Hector Fabre, annonçait cette création de la façon suivante : " Une vingtaine de députés conservateurs ont fondé un *phalanstère* du genre de celui qu'occupaient en 1854 les dé-

putés rouges à Québec." Rien de nouveau sous le soleil ! Pas même le chemin de fer que M. Senécal devait jeter sur les glaces du Saint-Laurent. Le grand agitateur joua son va-tout en cette affaire. Il alla jusqu'à engager ses polices d'assurance pour dompter toute résistance. Peu risqueraient ce qu'il risquait quand il voulait atteindre un but. Homme de Fer et d'audace !

Tout le monde n'a pas connu la Maison Bleue, mais qui n'en a pas entendu parler ? Elle causa de l'épouvantement dans les cercles ministériels, car elle pouvait faire sauter le cabinet à chaque instant. C'est une maison en briques, couleur crême, à deux étages, située sur la rue Metcalfe, près de l'ancienne résidence de sir George Cartier. Elle était la propriété de M. Lambert, du département de la milice. Là vous rencontriez non seulement les meneurs distingués que j'ai mentionnés, mais presque tous les députés conservateurs. Ceux-ci venaient y recevoir l'inspiration politique, puis déjeuner, dîner, causer, jouer aux cartes. C'est par les dîners qu'on

gouverne les hommes! Cet aphorisme fut largement appliqué par M. Senécal. On tenait table ouverte le jour et la nuit, les séances du parlement se prolongeant parfois jusqu'au chant du coq. On a prétendu que les initiés étaient admis à la faveur d'un mot de passe. C'est une erreur : la porte ne fut même jamais fermée à clef. Cuisine à la française dirigée par le cordon bleu Bélier. La note s'élevait à environ trois mille piastres par mois. Maints libéraux venaient fraterniser à la Maison Bleue. Ceux qui les croient toujours à couteaux tirés avec les conservateurs, seraient bien surpris de l'aménité qui caractérise leurs rapports. Tels les soldats français et russes qui échangeaient des rasades sous les murs de Sébastopol avant de s'entr'égorger.

La députation conservatrice devait être munie de bons estomacs, car la Maison Bleue ne fut pas seule à la bien traiter. Les ministres firent même une rude concurrence à M. Senécal. Leur hospitalité est proverbiale, mais jamais leurs invitations ne pleu-

vent autant qu'en temps de crise. Entre la poire et le fromage, un vin généreux aidant, il se dit tant de choses! Un soir, l'on dînait chez sir John Macdonald, à sa superbe résidence de Stadacona Hall—il habite aujourd'hui Earnscliffe sis sur les hauteurs de l'Ottawa—et quel dîner? quel amphitryon? Au café, les femmes quittent la table, suivant la coutume anglaise, et il faut alors entendre sir John qui, une ou deux heures durant, vous amuse, vous charme, vous éblouit par des anecdotes, des épisodes, des souvenirs, qui paraissent jaillir d'une source intarissable. Une autre fois, c'était chez sir Hector Langevin, qui trouve moyen de recevoir, à tour de rôle, tous les députés conservateurs. Puis chez M. Masson, chez M. Baby, chez l'Orateur—et que d'autres? Les deux premiers excellaient à donner des dîners fins : ils avaient tous les hommages des gourmets. Le Dr Tupper—aujourd'hui sir Charles—commença par imposer la tempérance à ses hôtes en leur faisant servir du ginger ale en guise de champagne, mais il ne tarda pas à limiter la prohi-

bition à sa personne. L'honorable M. Tilley — devenu sir Léonard— qui pose pour l'un des apôtres de la tempérance, se montra plus obstiné, et le vin n'arrosa jamais sa table. Il pratique la même vertu à Fredericton, depuis qu'il est lieutenant - gouverneur du Nouveau - Brunswick. Cela faisait dire à l'*Evénement*, toujours rempli de boutades : " Décidément la tempérance prend le haut du pavé à Ottawa ; c'est plus conforme à la morale et surtout à l'économie." Ajoutons les grands dîners de Rideau Hall qui s'ouvraient au bruit de la cornemuse écossaise, présidés par le marquis de Lorne et la grâce en personne, la princesse Louise, les bals où tournoyaient un millier de personnes, les parties de *patinoir* et de *tobaggoning* à la lueur des feux de Bengale, et vous aurez une idée des choses succulentes et divertissantes réservées aux représentants du peuple. Plus d'un aurait pu croire que l'on dansait sur des volcans.

Savez-vous qu'un jour nous avons tenu un caucus qui aurait pu être fatal au gou-

vernement? On a dit que les bleus de Québec se conduisent à Ottawa comme des esclaves. Bien injuste est cette accusation. A plusieurs reprises les bleus auraient voté en bloc contre le gouvernement s'il n'eût admis la justesse de leurs réclamations. Un certain nombre se sont même assez fréquemment séparés de leurs chefs. Peu d'hommes ont su autant concilier leur indépendance avec la loyauté à leur parti.

Ce caucus siégea entre chien et loup, aussi discrètement que possible. Il occupa la fameuse tour du parlement, au haut de laquelle M. Cauchon fut un jour malignement représenté dans une caricature de l'*Opinion Publique*, une tour qui portait bien des secrets, même dès sa fondation, à ce que disent les entrepreneurs. Or, là, nous jurâmes tous de voter contre le gouvernement s'il ne nous donnait pas la tête de M. Letellier. Et elle nous fut promise en attendant qu'elle put être livrée.

Le 11 mars 1879, tous les yeux roulaient

sur le No 38. C'est de là que devait jaillir la lumière ou que la foudre allait éclater. Dès le 20 février, M. Mousseau avait demandé la production de tous les documents relatifs à la révocation du cabinet de Boucherville par le lieutenant-gouverneur Letellier, et l'on savait que ce jour même il allait dénoncer ce que l'on était convenu d'appeler le coup d'Etat. Les galeries étaient bondées de mes électeurs et de beaucoup d'autres venus de tous les points du pays. Peu de questions excitèrent un intérêt aussi intense. La tribune de l'Orateur qui a la spécialité des jolies femmes, des regards flamboyants, des brillantes toilettes, était plus étincelante que jamais. Je crois même que Son Altesse Royale la princesse Louise occupait un siège à la droite de l'Orateur. Il n'est pas permis au représentant de la couronne de franchir l'enceinte de la Chambre des communes, mais sa femme le peut. Les sénateurs avaient déserté leurs fauteuils écarlates pour venir voir ce qui allait se passer. Plus que jamais ils réclamaient le droit exclusif d'occuper leur

tribune. Tous les députés étaient au poste, et l'honorable Dr Blanchet, le modèle des Orateurs, présidait avec la grâce et la distinction qui le caractérisaient. Une scène solennelle se préparait.

La prière récitée—depuis 1877 la séance s'ouvre par une prière dite par l'Orateur—quelques projets de loi furent présentés, et M. Mousseau prit la parole immédiatement. Plutôt *debater* qu'orateur, il ne fut pas lent à capter l'attention de cette imposante assemblée. Il s'exprima en français, dans une chambre où notre langue n'est comprise que par la minorité, et pourtant chacune de ses paroles fut dévorée, pesée, discutée. Ceux qui ignoraient la langue de Royer-Collard et de Berryer se faisaient traduire par leurs voisins. On savait qu'il ne parlait pas pour lui seulement, qu'il était l'interprète d'un grand parti, je devrais dire de toute une province, ou plutôt de toute la confédération ou plutôt encore de tous les amis du gouvernement responsable. On savait aussi qu'il jetait les bases d'un débat qui ferait époque

dans les annales parlementaires, d'une joute oratoire comme depuis longtemps l'on n'en avait pas vue. L'exorde plaça la question sur son véritable terrain. Ce n'était pas une vengeance politique qu'il réclamait, mais la revendication d'un principe sur lequel reposent les assises de nos libertés. Je cite :

" Il y a surtout un point que je tiens à faire immédiatement ressortir. Je ne veux pas que l'esprit de parti se déteigne sur ma résolution. Je ne veux pas que l'on m'accuse de provoquer par esprit de parti ce débat solennel.

" Je suis homme de parti, je suis conservateur, c'est vrai ; il s'agit de censurer, probablement de révoquer ensuite un lieutenant-gouverneur libéral, nommé en décembre 1876 par une administration libérale. Et il s'agit de faire tout cela à la suite d'une élection durant laquelle l'esprit de parti s'est naturellement donné libre cours.

" Ces trois vérités, dont je comprends toute la portée, me font la position très-difficile. C'est du moins le côté superficiel qui frappe

à première vue. Mais ce n'est pas le vrai côté pour des gens instruits, intelligents et sérieux, comme les honorables membres de cette Chambre.

" D'abord, l'esprit de parti ne veut pas dire aveuglement, exagération, défaut de patriotisme. Une telle croyance tuerait nos institutions libres. Les partis politiques n'ont pas pour but l'avancement personnel de leurs chefs et de leurs membres. Non, Dieu merci ! ils ont une destinée plus large, une fin beaucoup plus élevée. Ils ont pour but de faire prévaloir un corps d'idées, de doctrines, de principes sociaux, économiques et politiques,qu'ils croient plus avantageux pour le bien-être du peuple, de tout le pays.

" Non, je le répète, ce n'est pas une question de parti que nous allons débattre. Il s'agit d'un grand principe politique, d'une grande question nationale, intéressant toutes les provinces du Canada : traitons-là comme si nous allions écrire une page d'histoire, qui sera consignée dans les annales du pays pour l'instruction de nos successeurs et de la pos-

térité. Faute d'expérience et des connaissances nécessaires, je serai probablement au-dessous de la tâche si grande que j'entreprends. Mais il y a une chose que je crois comprendre parfaitement : je puis assurer cette honorable Chambre que j'ai saisi depuis longtemps toute la portée du coup d'Etat du 2 mars 1878, tous les dangers, toutes les tempêtes qu'il nous garde pour l'avenir, si cette première tentative contre nos libertés n'est pas fortement réprimée, si l'auteur n'en est pas sévèrement puni.

" Je regrette tout naturellement que cette violation du principe du gouvernement responsable vienne de la province de Québec, que je suis fier de regarder comme ma patrie. Je regrette que le mauvais exemple vienne de là ; mais je dois en même temps déclarer que je ne me sens nullement humilié. L'on a dit autrefois d'un grand pays qu'il était assez riche pour supporter une défaite. La province de Québec, au dire de lord Dufferin,—et tous ceux qui connaissent notre histoire savent qu'en cela le noble lord n'a

dit que la vérité,—la province de Québec, dis-je, a été la première à demander le gouvernement responsable, parmi les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. Si un de ses enfants, indigne de son beau passé historique, veut fausser ce régime, le violenter ou le mettre de côté, on pourra pardonner à la province de Québec en pensant à ses luttes héroïques d'autrefois. Au reste, l'honorable Letellier est le premier et sera probablement le dernier de la race des violateurs politiques. Il n'aura pas d'imitateurs et l'esprit de parti, dans son sens le plus détestable, n'aura pas la force de lui susciter des panégyristes."

Armé de toutes pièces, M. Mousseau s'appliqua à démolir, article par article, le mémoire justificatif de M. Letellier. Ce mémoire est la meilleure preuve que le coup d'Etat fut le fruit d'une trame longuement, sinon savamment ourdie. L'orateur entassa ensuite autorité sur autorité : lord John Russell, lord Brougham, Harrison, lord Elgin, lord Beaconsfield, lord Dufferin, pour démontrer la gravité de l'offense commise par

le lieutenant-gouverneur. J'ai toujours soupçonné que M. Dansereau, qui venait de publier une brochure contre le coup d'Etat, avait mis la main à ce discours. Ce n'est pas le premier orateur qui aurait parlé par sa plume. Chamfort ne travaillait-il pas les harangues de Mirabeau ?

Je me souviens de l'effet que M. Mousseau produisit lorsqu'il cita ces remarquables paroles de Bagehot : "Aucun monarque ne voudrait dissoudre le parlement contre le gré et l'intérêt du ministère qui est au pouvoir. Sans doute le roi pourrait renvoyer ce ministère et le remplacer par un autre dont il prendrait l'avis pour dissoudre le parlement ; mais même agir ainsi envers un ministère qui aurait une forte majorité en parlement serait porter un coup qu'il est presque impossible de supposer. Nous ne croyons pas que la reine Victoria elle-même, malgré sa popularité et le respect qui l'entoure, oserait le tenter. Aucun Anglais ne peut même rêver une catastrophe de cette nature ; cela lui paraîtrait être un

phénomène appartenant à un autre monde que celui qu'il habite."

C'est encore Bagehot qui a dit : " La Reine n'a pas le droit de veto : elle serait même tenue de signer sa propre condamnation à mort si les deux chambres la votaient unanimement ; son pouvoir législatif est une fiction du passé ; ce pouvoir a cessé depuis longtemps d'exister." Harrison s'exprime non moins énergiquement : " Le roi ne peut pas ajouter une clause à un bill. La seule pensée qu'il le voudrait fait sourire ; s'il le faisait, ce serait la cause d'une révolution." Ecoutons Beaconsfield, le grand *parliamentarian* : "Le souverain en Angleterre, nous le disons avec orgueil, n'a pas de part dans le gouvernement."

Le témoignage même de M. Letellier fut invoqué contre ses prétentions. La Chambre ayant institué une enquête en 1873 sur les affaires du Pacifique, les libéraux anathématisèrent lord Dufferin, parce qu'il avait, suivant eux, violé les privilèges du parlement en le prorogeant sans attendre la fin des pro-

cédures. M. Letellier fut l'un des plus violents. " Il est désirable, disait-il, dans les circonstances présentes, de parler avec tout le calme possible, malgré l'ébullition populaire, qui est une ébullition nationale. La question à examiner est de savoir si le conseil exécutif peut interposer la prérogative de la couronne entre lui et le parlement et empêcher ainsi le libre exercice de la volonté populaire. Cette prérogative ne devrait pas être employée à renverser les libertés populaires, mais à suivre la marche des événements en conformité des intérêts du peuple. Autrement, on pourrait se dispenser du parlement et le peuple serait encore une fois, forcé par la verge, d'obéir à la couronne,sans égard à d'autres droits...Le comité nommé par la Chambre ne pouvait être dissous par aucun pouvoir extérieur sans une grossière violation de ses privilèges." Ce langage jure terriblement avec le mémoire de 1878.

Après avoir argumenté cinq ou six heures durant, M. Mousseau termina par la motion suivante : " Résolu que l'acte commis par le

lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le 2 mars 1878, en renvoyant son ministère, a manqué de sagesse dans les circonstances, et tendait à renverser la position que les aviseurs de la couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord." De longs applaudissements partis de la droite accueillirent cette proposition, tandis que la gauche restait silencieuse. C'était mot pour mot la motion que sir John Macdonald avait présentée au mois d'avril précédent, alors qu'il était chef de l'opposition. Il est à peine besoin de faire observer qu'elle fut repoussée en premier lieu par une très forte majorité. La défaite de 1878 avait préparé la victoire de 1879.

M. Dalton McCarthy servit de second au député de Bagot. On ne croirait guère, au modeste début de son discours, qu'il était appelé à devenir le farouche mangeur de français que l'on sait. " En appuyant, dit-il, la motion de mon honorable ami, je regrette

d'être obligé de revenir sur un sujet qu'il a si bien traité, vu qu'un grand nombre des membres de cette chambre, peu familiers avec la langue française, n'ont pu saisir tous les faits rapportés par lui. Je ne pourrai discuter ce sujet d'une manière aussi détaillée ni aussi claire que cet honorable monsieur sans doute..." M. McCarthy dont personne ne nie le talent, fit un discours très fort. Il était alors très aimé des députés français, et plus d'un croyait qu'il hériterait de la largeur d'idées de son parent et de son chef, sir John Macdonald. Hélas ! plus d'une carrière, qui promettait d'être brillante, est allée choir dans la fosse du fanatisme.

M. McCarthy avait à peine terminé sa savante dissertation en disant qu'il fallait protéger le peuple contre tous les abus de la prérogative royale, que M. Aldéric Ouimet, mû comme par un ressort, attirait le premier l'attention de l'Orateur. *Catch the eye of the Speaker !* est parfois chose très importante en stratégie parlementaire. Il était entendu que M. Ouimet devait poser la question préalable.

C'est précisement ce que l'opposition ne voulait pas.

Comme tous les lecteurs ne sont pas obligés de savoir ce que signifie la question préalable, laissez-moi leur dire que cette proposition a le pas sur les autres, et que, si elle est décidée dans l'affirmative, elle empêche tout amendement et limite le vote et la discussion à la motion principale. Sir John Macdonald eut recours à la question préalable en 1865 lorsqu'il s'est agi d'adopter les résolutions relatives à la confédération, On employa le même procédé en 1886 dans l'affaire Riel. La question préalable ne porte que ces mots : " Que cette question soit maintenant mise aux voix. "

Au parlement anglais, la question préalable a l'effet tout contraire de celui que l'on en attend ici. Elle a pour but d'empêcher une décision sur une question, et ceux qui la proposent votent généralement contre leur propre motion, ce qui n'est guère logique. Au congrès des Etats-Unis, la question préalable est plus correctement posée. Elle porte " que

la question ne soit pas maintenant mise aux voix. " Le vote se donne en conséquence.

M. Mackenzie simula une colère, reprocha au ministère de n'avoir pas le courage de prendre la direction du débat, puis entra dans une longue dissertation pour établir que la conduite du lieutenant-gouverneur n'avait pas été inconstitutionnelle. Quant à savoir, dit-il, s'il a agi avec sagesse ou non, c'est matière d'opinion. M. Mackenzie croyait évidemment que le coup d'Etat était un abus de pouvoir, mais pour justifier la non intervention des autorités fédérales, il lui suffisait de savoir qu'il s'était trouvé un cabinet qui avait endossé la responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur.

La mêlée devint générale. Gros et petits canons tonnèrent une trentaine d'heures durant. Ils se nommaient l'honorable William Macdougall, M. Boultbee, M. Thomas White, l'honorable M. Huntington, M. Rykert, l'honorable M. Laurier, sir Hector Langevin, M. Landry, député de Montmagny, M. Rinfret, l'honorable M. Mills, M. Cameron (Victoria

Nord), M. Cameron (Victoria Sud), l'honorable M. McLennan, M. Kirkpatrick, M. Casgrain, M. Cimon, M. Casey, M. Brecken, l'honorable M. Anglin, M. Costigan, M. Allison, M. Longley. Le débat se termina dans la nuit du 13 mars ; il couvre 158 pages du compte-rendu officiel. Plusieurs des discours témoignent d'une grande habileté et d'une profonde connaissance de la constitution : à onze ans de distance je les ai relus avec un vif intérêt après les avoir écoutés attentivement.

J'avais préparé avec soin un discours, mais il fallut le rentrer, comme maints autres. Arrive un moment où les honorables personnages qui constituent la Chambre,sont absolument réfractaires à l'éloquence. Autant vaudrait haranguer la masse du sergent d'armes. Ils parlent à demi-voix, lâchent des éclats de rire, font gémir leurs pupîtres, glapissent,coassent, bêlent, miaulent, poussent des coquericos, lancent des projectiles dans toutes les directions sous forme de balles de papier, de livres bleus, bref se livrent à

mille espiègleries, pour lasser le malheureux qui s'obstine à ouvrir son robinet oratoire. M. Landry, de Montmagny, prenait d'ordinaire l'initiative du sabbat. Quel boute-en-train ! Il eût mérité d'être dans l'ancienne chambre quand un bon jour un fil mystérieux enleva doucettement la perruque du fameux William Lyon Mackenzie—le Papineau du Haut-Canada—pendant qu'il déclamait une de ses sempiternelles sorties contre le ministère.

Avant le vote, s'écoule souvent un intervalle assez long, s'il s'agit de chose importante. Les whips cherchent partout pour découvrir les absents ou les traînards. Il leur faut même expédier des courriers aux extrémités de la ville pour ramener les députés oublieux de leur devoir. Plus d'un, hélas ! est surpris à la table du jeu d'où il n'est pas toujours facile de l'arracher. Pendant ce temps-là, ceux qui attendent, du moins les moins graves, s'amusent à qui mieux mieux. Tant que le regretté Dr Fortin fut des nôtres, il soutint dignement l'honneur du canton. *Brigadier ! Brigadier !* lui criait-on de toutes parts, et la

chanson des "trois gendarmes" avait toujours du succès quand il l'attaquait de sa mâle voix. Le Dr Lesage, député de Dorchester, qui nous arriva plus tard, ne tarda pas à figurer parmi les meilleurs gosiers. Je puis en dire autant de M. Linière-Taschereau, l'aimable député de la Beauce. Le vénérable M. Bourassa et l'ami Béchard répondaient au nom de l'opposition. Tous deux ont un faible pour la "Marseillaise." On n'est pas démocrate impunément. Nous faisions chorus, à la grande délectation des galeries. Les ministres qui prennent souci de leurs portefeuilles, avaient l'air parfaitement soulagé quand nous chantions :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.

Qui oubliera la fameuse scène de la session de 1885 ? La Chambre siégeait depuis trois jours et trois nuits sans interruption, l'opposition résistant de toutes ses forces au projet de loi des franchises électorales. A bout

d'éloquence, les orateurs terminaient un discours par une chanson, et c'était à qui montrerait les ressources de sa voix. Attirée par ce spectacle peu parlementaire, la marquise de Lansdowne apparut avec plusieurs de ses dames d'honneur. Après avoir entendu discours et chansons, elle allait se retirer quand tous les députés, se levant avec un ensemble magique, entonnèrent le *God save the Queen*. Les galeries se laissèrent gagner par l'enthousiasme, et ces milliers de voix réunies firent frissonner jusqu'aux vitraux armoriés de la salle. La marquise a dû être convaincue que la loyauté n'est pas ce qui nous manque.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Attention même, les *whips* (1) entrent, salués

(1) Les whips conservateurs étaient MM. A. P. Caron, le colonel Williams, Rufus Stephenson et B. Daly. Le premier est devenu ministre de la milice, M. Williams est mort dans la guerre du Nord-Ouest, M. Stephenson fut fait plus tard inspecteur des sociétés de colonisation, et M. Daly est aujourd'hui lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Les whips libéraux étaient MM. Trow, Borden, Fiset et Casey : ils font encore partie de la Chambre.

par nos applaudissements, les derniers retardataires sont arrivés, le Dr Orton vient d'être présenté, comme le député de Wellington, par ses deux parrains, sir Charles Tupper et M. McCallum, un vétéran, aujourd'hui sénateur. Le moment solennel, décisif, est arrivé. L'honorable M. Blanchet lit d'une voix lente et grave en anglais et en français la motion de M. Ouimet : "Que cette question soit maintenant mise aux voix." Sir John Macdonald se lève le premier, nous acclamons frénétiquement le vieux chef, et toute l'armée suit noblement. Le vote donne le résultat suivant :

Pour : MM. Allison, Arkill, Baby, Baker, Bannerman, Benoit, Bergeron, Bergin, Bill, Bolduc, Boultbee, Bourbeau, Bowell, Brecken, Brooks, Bunster, Bunting, Burnham, Cameron (Victoria-Nord), Caron, Cimon, Colby, Connell, Costigan, Coughlin, Coursol, Currier, Cuthbert, Daly, Daoust, Dawson, De Cosmos, Desaulniers, Desjardins, Dewdney, Domville, Doull, Drew, Dubuc, Dugas, Elliott, Farrow, Ferguson, Fitzsimmons, Fortin, Fulton, Gault, Gigault, Gill, Girouard (J. Cartier), Girouard (Kent, N. B.), Grandbois, Hackett, Haggart, Hay, Hesson, Hilliard, Hooper, Houde,

Hurteau, Ives, Jackson, Jones, Keeler, Kilvert, Kirkpatrick, Kranz, Landry, Lane, Langevin, Lantier, Little, Longley, Macdonald (King), Macdonald (Victoria, C. B.), McDonald (Cap Breton), McDonald (Pictou), McDonald (Vict. N. E.), Macmillan, McCallum, McCarthy, McCuaig, McInnes, McKay, McLennan, McLeod, McQuade, McRory, Masson, Massue, Merner, Méthot, Mongenais, Montplaisir, Mousseau, Muttart, O'Connor, Ogden, Orton, Ouimet, Patterson, (Essex), Perrault, Pinsonnault, Pope, (Compton), Pope, (Queen's, I. P. E.), Poupore, Richey, Robertson, (Hamilton), Robinson, Robitaille, Rochester, Ross, (Dundas), Rouleau, Routhier, Ryan (Marquette), Ryan (Montréal-Centre), Rykert, Schultz, Shaw, Sproule, Stephenson, Strange, Tassé, Tellier, Thompson (Caribou), Tupper, Valin, Vallée, Wade, Wallace (Norfolk-Sud), Wallace (York-Ouest), White (Cardwell), White (Hastings-Est), White (Renfrew-Nord), Williams, Wright—136.

Contre: MM. Anglin, Bain, Béchard, Bourassa, Brown, Burk, Burpee (Saint-Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron-Sud), Casey, Casgrain, Chandler, Charlton, Christie, Cockburn (Muskoka), Dumont, Fiset, Fleming, Flynn, Galbraith, Geoffrion, Gillies, Gillmor, Gunn, Guthrie, Holton, Huntington, Killam, King, LaRue, Laurier, MacDonnell, Mackenzie, McIsaac, Malouin, Mills, Oliver, Olivier, Paterson (Brant-Sud), Rinfret, Robertson (Shelburne), Rogers, Ross (Middle-

sex-Ouest), Rymal, Scriver, Skinner, Smith (Westmoreland), Thompson(Haldimand), Trow, Weldon, Yeo.—51.

La question préalable avait donc obtenu la majorité colossale de 85 voix. L'une des plus fortes majorités qui aient jamais été enregistrées à la Chambre sur une question de parti. Le vote décidait du sort de la motion Mousseau, qui fut adoptée par la même majorité.

Par les noms il est facile de voir quels changements les élections de 1878 apportèrent dans la représentation. On comptait jusqu'à 73 députés qui n'avaient jamais eu cet honneur, et 18 qui avaient déjà occupé un siège à la Chambre, mais qui n'en faisaient pas partie au dernier parlement.

Avons-nous assez battu des mains quand le résultat fut connu ? C'était plus que de la joie et de l'enthousiasme, c'était du délire. Toute la salle en tressaillit. Il y eut grande, très grande fête à la Maison Bleue, mais ce fut l'une des dernières. Son utilité à elle aussi avait cessé. M. Mousseau fut bien entendu le héros du jour, et chacun proclama

que le trente-huitième fauteuil avait bien mérité de la patrie.

C'est à la séance du 3 avril 1879 que sir John Macdonald annonça à la Chambre, dans des termes aussi voilés que possible, le refus du marquis de Lorne de suivre l'avis de ses ministres et le renvoi de la question au gouvernement de Sa Majesté. Cette déclaration provoqua beaucoup de murmures. De terribles imprécations éclatèrent à la Maison Bleue. M. Ouimet tint un langage très vif à l'adresse de Son Excellence et se demanda si le gouvernement responsable existait bien encore. " La destitution de M. Letellier, dit-il, ne comporte rien de plus que la destitution de tout autre employé du gouvernement ; les deux cas sont identiques. Le gouverneur-général n'a pas plus le droit de refuser l'avis de ses ministres relativement à la destitution d'un employé que de contrôler ses nominations. " L'honorable M. Cockburn, ancien Orateur, déclara que l'on agissait d'une façon inconstitutionnelle en soumettant cette question à la Reine. L'autorité judiciaire a

décreté que cette question est essentiellement provinciale, et la Reine n'a aucun contrôle, puisqu'elle a admis elle-même, dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, n'avoir aucune autorité constitutionnelle en pareilles matières. Les événements ont prouvé qu'il avait raison. M. Desjardins, l'excellent député d'Hochelaga, abonda dans le même sens : "Je regrette vivement, dit-il que Son Excellence n'ait pu se décider à donner une réponse immédiate, parce que le malaise et l'agitation que cette affaire a créés, continueront dans le pays en attendant la réponse. Si pareilles complications devaient surgir chaque fois que le gouvernement aura à soumettre une question importante à Son Excellence, nous n'aurions plus d'autre alternative, pour éviter l'inconvénient d'avoir à s'adresser immédiatement au bureau colonial, qu'à ajouter à notre système constitutionnel la complication d'aviseurs impériaux permanents de ce côté-ci de l'Atlantique, à moins d'instituer une régence." Le dernier mot sortit du 38me fauteuil. "Si Son Excellence ne

tient pas compte de l'avis de ses ministres responsables en cette occasion, la même chose peut arriver lorsqu'il s'agira de la nomination d'un juge ou même d'un payeur sur un canal. C'est en réalité la répudiation de notre système de gouvernement responsable, et, malgré toute la peine que j'en éprouve, je ne saurais accepter cette déclaration."

Ce langage donne cependant une faible idée de l'état d'esprit dans lequel se trouvait M. Mousseau. Surchauffé serait un euphémisme. Ayant rencontré M. Masson dans l'un des couloirs, il lui reprocha d'avoir failli à son devoir et de ne pas s'être démis plutôt que de consentir à ce qu'il croyait être une honteuse capitulation. Le ministre de la milice riposta vivement, et cette altercation laissa entre eux un froid qui dura longtemps.

De la Chambre, le mécontentement se transporta au Club Cartier de Montréal et à l'hotel Windsor, où M. Mousseau et M. Ouimet, suivis par le gros des agitateurs, auraient voulu faire passer des résolutions censurant les ministres français d'avoir consenti au ren-

voi de la question en Angleterre. M. Senécal comptait parmi les plus ardents. Il qualifia de traîtres ceux qui voulaient attendre l'action du gouvernement impérial. Un violent article de la *Minerve* n'était pas propre à apaiser les esprits. Il y était dit que le jeune homme de Rideau Hall ne valait pas mieux que le vieux forban de Spencer Wood. —Plutôt l'opposition, ajoutait-elle, que le pouvoir avec l'abandon de nos principes !

Les principaux conservateurs de Montréal assistaient à la séance du Club Cartier, qui eut lieu, dimanche après-midi, le 6 avril. M. Jean-Baptiste Rolland, dont on connaissait le gros bon sens, l'esprit réfléchi, avait été appelé à présider, les intransigeants se flattant, bien à tort, qu'il pensait comme eux. M. Mousseau parla d'abord, menaçant d'attirer les foudres du peuple sur le ministère. M. Ouimet tint à peu près le même langage, mais les discours calmes, raisonnés, de MM. Chapleau, Lacoste et Church, réusssirent à détourner l'orage et à empêcher que l'on ne passât des paroles à l'action.

Les ministres n'étaient pas des traîtres et ne méritaient pas la censure. Ils prirent un chemin détourné pour arriver au même but, et sauvèrent le pays d'une crise dangereuse. M. Letellier put régner quelques mois encore, se flattant de vaines espérances, mais le coup qui le frappa n'eut que plus d'éclat et de solennité.

Le 13 juillet, sir Hector Langevin revint de Londres. Les uns disaient qu'il avait réussi dans sa mission, d'autres qu'il avait échoué. Jusqu'à la dernière heure, les libéraux parièrent que M. Letellier échapperait à la vindicte de la loi. Quelques jours avant la date fatale, il fut même invité à un dîner à la cidatelle par le gouverneur-général et la princesse Louise. Cette invitation dérouta bien des gens Son Excellence trouva bien cruel, paraît-il, que M. Letellier eut à subir la décapitation sitôt après avoir été son hôte. Mais la politique a d'implacables rigueurs, les conservateurs n'étaient pas d'humeur à attendre plus longtemps, et M. Letellier fut payé de sa propre monnaie. N'avait-il pas, lui aussi,

invité à sa table ceux-là même qu'il allait brutalement éconduire ? L'histoire se répétait. C'est le 25 juillet 1879 que M. Letellier reçut la nouvelle officielle de sa déchéance. L'arrêt du Conseil Privé portait que son utilité avait cessé—phrase devenue fameuse—après le vote du parlement. La plupart virent tomber M. Letellier sans regret, car il avait créé un précédent dangereux, qui représentait la violation de la constitution. *Sic semper tyrannis.*

56

56

L. W. Mason

57

LOUIS FRANÇOIS RODERICK MASSON

Au mois de novembre 1880, l'honorable George Baby, ministre du revenu de l'intérieur, accepta la charge de juge de la cour d'appel de Montréal. Le parti conservateur perdait en lui l'un de ses lieutenants les plus respectés, les plus dévoués, et l'Etat l'un de ses meilleurs administrateurs. M. Baby avait eu des succès là où la plupart de ses prédécesseurs avaient péniblement échoué.

Son départ valut à M. Mousseau de réaliser son rêve le plus cher, de devenir membre du conseil privé. C'est le rêve de maints députés, même de ceux qui ne devraient pas le caresser. Il prêta serment comme tel en même temps que sir Adolphe Caron qui, lui, remplaçait l'honorable Roderick Masson, amené par le mauvais état de sa santé à don-

ner sa démission. M. Mousseau a dû inscrire ce jour parmi les plus beaux de sa vie. *A red letter day.* Un train spécial l'amena même à la capitale. Avec quel rayonnement il quitta ses amis de Montréal pour recevoir cette nouvelle dignité !

Deux ans plus tard, M. Mousseau changeait de poste avec M. Chapleau et devenait premier ministre de la province de Québec. Cet échange ne lui porta pas bonheur, et il crut devoir accepter la place de juge de la cour supérieure, le 26 janvier 1884, en remplacement de feu M. Richard Alleyn. Malheureusement une maladie de quelques mois l'enlevait à l'affection de ses amis, dans l'hiver de 1886.

A peine délivré des affaires, M. Masson passa au 38me fauteuil qui venait de produire un ministre. Je ne pouvais souhaiter un plus digne successeur à M. Mousseau, d'autant plus que j'avais toujours été dans les meilleurs termes avec lui. Nous allâmes même voter ensemble à l'élection de 1872, pour sir George Cartier, l'ancien patron de M. Masson.

M. Mercier qui représentait M. Jetté, au bureau de votation, m'obligea de prêter serment parce que le copiste m'avait désigné comme *journalier* au lieu de *journaliste* sur le cahier de votation. C'est en vain que j'alléguai une erreur cléricale, il me fallut prendre le ciel à témoin que j'étais le susdit personnage. Ces journalistes sont-ils assez maltraités ? Depuis nous n'avons jamais pu nous entendre. Que de flots d'encre l'ancien député de Rouville m'a fait couler !

Nos études nous avaient amenés M. Masson et moi sur un même terrain : les origines du Nord-Ouest. Je venais de consacrer les loisirs de dix années à préparer les *Canadiens de l'Ouest*, qui parurent en 1878, et lui songeait à imprimer une riche collection de mémoires des " bourgeois " de la fameuse Compagnie du Nord-Ouest. Trois jours durant, j'étais même allé compulser les originaux, tout poudreux, tout moussus, à sa superbe résidence de Terrebonne. Marié en premières noces à une fille de feu le lieutenant-colonel Alexander Mackenzie qui était

le fils de l'honorable Roderick Mackenzie, ancien membre du conseil législatif et l'un de ces bourgeois, M. Masson était ainsi venu en possession de cette mine. J'ai rarement vu un avare prendre autant soin de son trésor. On n'est pas impunément l'ami intime de ce terrible collectionneur qui a pour nom le juge Baby. Ces mémoires nous ont valu deux superbes in-octavos, soigneusement annotés, et que consulteront avec fruit tous ceux qui écriront l'histoire primitive de cette vaste contrée.

Puisque le nom de Terrebonne tombe sous ma plume, je me demande s'il n'est pas de coins de terre privilégiés où le talent pousse plus facilement qu'ailleurs. La Virginie se glorifie d'avoir été pendant un certain temps la pépinière des présidents des Etats-Unis. Washington, Jefferson, Madison, Harrison, Tyler et Taylor étaient des Virginiens. Le comté de Buckingham a fourni cinq premiers ministres à l'Angleterre, dont le dernier, lord Beaconsfield, n'est pas le moins illustre.

Voyez donc ce qu'a produit la petite ville

de Terrebonne. Là ont surgi le héros de ce chapitre, son frère, l'honorable Edouard Masson, qui fut comme son père, l'honorable Joseph Masson, membre du conseil législatif; l'honorable J. A. Chapleau, ancien premier ministre de Québec et secrétaire d'Etat du Canada ; l'honorable L. O. Taillon, ancien procureur général et chef du parti conservateur à Québec ; M. Alphonse Desjardins, député d'Hochelaga depuis 1874 et président de la banque Jacques-Cartier; M. Labrêche-Viger, qui fut député du comté. L'honorable T. N. Gibbs et son frère W. H. Gibbs, qui représentèrent les deux Ontario à la Chambre des communes—le premier devint ministre puis sénateur—étaient aussi originaires de Terrebonne. J'en oublie, mais ces noms suffisent à la gloire de la localité.

Est-il aussi un collège électoral qui ait tenu comme Terrebonne à être représenté par des hommes capables, éminents même ? Autant certains comtés paraissent désirer d'avoir des éteignoirs ou des ignares pour députés —il paraît qu'ils sont moins malfaisants (*sic*)—

autant Terrebonne a voulu s'associer les plus grands noms de la politique canadienne. Les médiocrités qui ont sollicité ses suffrages ont été invariablement écartées. Lafontaine et les deux Morin furent tour à tour ses représentants. Louis Siméon Morin n'a pas donné la mesure de son immense talent. Il disparut comme un météore, mais après avoir assez ébloui pour jeter dans l'ombre la fameuse Pléiade Rouge. M. Labrêche-Viger qui ne manquait pas de valeur, fut élu en 1861 et réélu en 1863. Il est le seul libéral qui, avec M. Ménésipe Prévost, ait réussi pour un temps à détourner le comté de la voie conservatrice. Ils étaient les prédécesseurs des Masson, des Chapleau et des Nantel. Victor Hugo dirait que Terrebonne est le Comté-Lumière de la province de Québec.

C'est en 1867 que M. Masson entra à la Chambre des communes. L'ère de la confédération commençait, c'est-à-dire qu'un plus large horizon s'ouvrait à ceux qui se sentaient l'ambition de servir leur pays. Jusqu'à cette époque l'attention de nos hommes d'État avait

été limitée aux deux provinces qui formaient le Canada-Uni. Il leur faudrait dorénavant légiférer pour une contrée baignée par deux océans et qui allait dépasser en étendue les Etats-Unis eux-mêmes.

Le double mandat étant alors permis, M. Masson crut pouvoir se présenter pour les Chambres fédérale et provinciale, mais M. Chapleau intervint, et M. Masson qui admirait son talent, lui céda le pas pour l'Assemblée législative de Québec. M. Chapleau n'oublia pas que le double mandat avait failli lui fermer l'entrée de la législature, et quand M Marchand présenta un bill pour l'abolir, il l'appuya de sa parole et de son vote. Les hommes politiques qui ont de la valeur, des connaissances, de l'expérience, sont pourtant si rares qu'on n'aurait pas dû mettre de restriction au suffrage populaire.

M. Masson n'avait que trente-quatre ans, mais il était déjà très connu. On le savait formé à bonne école. Pendant deux ans même, il avait voyagé en Europe et en Palestine avec ce grand éducateur qui eut pour

nom l'abbé Désaulniers, professeur de philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe. Ces longues courses nous ont valu des notes très intéressantes sur l'Espagne, qui ont paru dans la *Revue Canadienne.*

M. Masson manifesta de bonne heure des goûts pour l'art militaire. La politique et les armes doivent être sœurs. En 1863, il fut fait major de brigade dans le district militaire No 8, et il servit deux fois contre les féniens en 1866, ce qui lui valut le titre de lieutenant-colonel. De taille élevée, M. Masson était né pour commander.

Pour réussir en politique il faut pouvoir lui donner toute sa pensée, tout son temps. C'est une maîtresse implacable. L'indépendance de fortune est aussi un grand élément de succès. Fils de l'un des plus riches négociants du pays, M. Masson était né coiffé. " Je ne cours pas après l'argent," disait le célèbre Macaulay, " mais bien que chaque jour me rende de moins en moins passionné pour la richesse, chaque jour me montre avec plus d'évidence combien l'aisance

est nécessaire à un homme qui veut s'illustrer et rendre des services à son pays."

A la Chambre, M. Masson fit tout d'abord sa marque, prenant une part active, intelligente aux débats. Loyal à son chef, sir George Cartier, qui le tenait en haute estime, il ne craignait pas au besoin de différer d'opinion avec lui. Aussi personne ne fut surpris quand le ministère lui offrit un portefeuille au cours de 1873. M. Masson déclina cet honneur parce qu'il n'était pas d'accord avec les chefs conservateurs sur les questions des écoles du Nouveau-Brunswick et de l'amnistie aux métis impliqués dans la révolte de la Rivière-Rouge (1869-70). Ce n'était que partie remise.

Les beaux jours de M. Masson furent ceux qu'il passa à la gauche après la chute du gouvernement Macdonald. Notre parti avait été écrasé dans les élections de 1874 : le député de Terrebonne fut de ceux qui travaillèrent le plus énergiquement, le plus efficacement à le relever. C'est alors qu'il montait, avec Tupper, à l'assaut de la citadelle

libérale. Deux fiers sabreurs ! Bien des fois ils semèrent la terreur dans les rangs ennemis. M. Masson était d'autant plus redouté qu'il savait à fond l'histoire politique du pays. Armé de toutes pièces, il excellait à mettre en contradiction ses adversaires, à trouver le défaut de la cuirasse.

Traducteur au parlement à cette époque, j'allais fréquemment écouter M. Masson, et quand je l'entendais dénoncer les transactions libérales de cette voix vibrante et honnête qui résonnait comme un clairon, j'aurais voulu pouvoir crier bravo. Il empoignait tellement ses auditeurs que plus d'un applaudissement partit de la galerie, ce qui est contraire à toutes les règles parlementaires. *I cant help it !* me répondit un jour un fonctionnaire anglais, ancien député, à qui je faisais observer les dangers de son enthousiasme. Si M. Mackenzie l'eût su, sa tête y passait.

A voir l'ardeur, l'impétuosité, parfois la véhémence, avec lesquelles M. Masson attaquait la droite, on aurait pu croire qu'il éprouvait la jouissance du soldat qui s'enivre de

poudre. Apparences trompeuses ! Chaque discours était pour lui un immense effort. Il éprouvait ce tremblement de la plante des pieds à la pointe des cheveux, auquel on reconnaît le véritable orateur d'après Ciceron. La tâche accomplie, le vaillant député suait à grosses gouttes, le système nerveux était ébranlé, bouleversé ; de là des insomnies qui finalement lui firent redouter ces luttes corps à corps. La Chambre souffrit de son silence, car c'était un rude jouteur doublé du caractère le plus honorable. Rien ne dévore comme la tribune, a dit Villemain.

M. Masson qui avait épousé la cause des Métis alors qu'il siégeait à droite, leur resta également fidèle dans l'opposition. Il avait un faible pour Riel qui devait une partie de son instruction à sa vénérable mère,une femme supérieure, une bienfaitrice de toutes les bonnes œuvres au Nord-Ouest. Mgr Taché n'avait pas de plus généreuse coopératrice quand il lui fallait faire appel à la charité publique pour ses chères missions. En 1874, le député de Terrebonne se rendit même

à la Rivière-Rouge pour étudier la situation sur place. Tous les honneurs dûs à sa haute position lui furent décernés.

Aussi quand M. Mackenzie proposa à la Chambre, le 11 février 1875, de demander l'amnistie pour les Métis, à la condition que Riel et Lépine fussent bannis pendant cinq ans, M. Masson s'opposa à cette restriction. La mort de Thomas Scott, ordonnée par le gouvernement de Riel, était la raison de ce bannissement. Cette mort ne peut être un meurtre dans le sens ordinaire du mot, disait M. Masson, car le gouvernement de Riel était le gouvernement *de facto* de la Rivière-Rouge, et il a été reconnu par les autorités canadiennes qui ont traité avec lui. Scott a été exécuté après avoir subi son procès devant un conseil de guerre. Après cet acte, le lieutenant-gouverneur Archibald eut recours aux bons offices de Riel et Lépine pour repousser l'invasion fénienne du mois d'octobre 1871 ; à leur appel les Métis français prirent les armes pour défendre l'autorité. Cette offre d'un commandement militaire comportait l'oubli

du passé et devait suffire à les faire gracier. Bien plus, l'amnistie leur a été promise par Sa Grandeur Mgr Taché, agissant comme l'envoyé du gouvernement canadien, et qu'il ait ou non outrepassé ses instructions le mandant est lié par le mandataire.

Toutes ces raisons n'empêchèrent pas le bannissement de Riel non plus que son expulsion de la Chambre, qui fut décrétée par 138 voix contre 31. Sir John Macdonald vota avec les 31, au risque de voir se déchaîner contre lui la haine des fanatiques. Par contre, M. Laurier et ses amis décrétèrent l'expulsion. Le député de Québec-Est qualifia même de meurtre l'exécution de Scott. " Une certaine presse dans la province de Québec, disait-il, est allée jusqu'à dire que la mort de Scott n'était pas du tout un meurtre (1)." Plus tard il devait faire un héros de l'auteur de ce *meurtre !*

A la session précédente, Riel qui avait été élu député de Provencher, après la mort de

(1) Débats de la Chambre des communes, 12 février 1875, page 120

sir George Cartier, fut aussi expulsé. Il ne parut pas en Chambre, mais escorté par MM. Desjardins et Fiset, il était allé signer le tableau des députés au bureau du greffier, ce qui produisit une immense sensation. M. Desjardins et M. P. Ryan, député de Montréal-Centre, avaient bien offert à Riel de l'accompagner en Chambre et de le présenter à l'Orateur, suivant le cérémonial ordinaire, mais le chef métis se défia d'une balle quelconque qui aurait pu l'atteindre au moment psychologique. La Chambre régla la question en le bannissant. Deux ans plus tard je le trouvai à l'asile de Beauport où il était interné, après avoir passé par celui de la Longue-Pointe.

Avez-vous connu M. Huntington, ministre des postes à cette époque? C'est lui qui avait éventé la mêche qui fit sauter le cabinet Macdonald dans l'automne de 1873. Taille imposante, forte carrure, figure large, teint livide, cœur sec et blasé, parole facile, colorée, au timbre d'or, l'une des plus harmonieuses que j'aie entendues, allures noncha-

lantes, paresseuses même, quoique ardent à l'intrigue. Il attirait l'attention avant qu'il n'ouvrit la bouche. Les conservateurs avaient pour lui une haîne féroce, comme savent en avoir les partis. *Copper face !* lui criaient-ils lorsqu'il leur fouettait le sang : allusion à certaines transactions de mines de cuivre, auxquelles mieux eût valu que son nom ne fut pas mêlé.

Un discours que M. Huntington venait de prononcer dans le comté d'Argenteuil, à une élection pour la Chambre, causa beaucoup d'éclat à la session de 1876. S'adressant aux protestants de Lachute, M. Huntington avait réussi à les ameuter contre les conservateurs en leur disant que leurs véritables alliés dans la province de Québec étaient les rouges. " La grande bataille est imminente, s'écriait-il, elle sera livrée indubitablement et bientôt." Plus tard, dans une lettre explicative, il écrivait : " Quelles que soient les plaintes qui s'élèvent contre mes vues personnelles, le parti conservateur est contrôlé par une puissance qui a déclaré que la libre

pensée est un péché capital." La périphrase du fameux cri de Gambetta : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !*

L'honorable M Holton, qui était l'une des lumières du parti libéral, n'aimait pas M. Huntington. Peut-être lui en voulait-il de lui avoir été préféré comme ministre lors de la formation du cabinet Mackenzie. Quelques années auparavant, ils avaient aussi échangé des lettres aigres-douces sur la question de l'indépendance que M. Huntington préconisait. Elu par un comté en majorité catholique et français, le comté de Châteauguay, M. Holton était connu pour ses idées véritablement libérales. C'était l'un des types les plus accomplis du *parliamentarian* anglais. Nous le combattions, mais nous l'aimions tous. Les jeunes étaient sûrs de trouver en lui un protecteur, et, quand il les voyait pris dans une impasse, il s'empressait de les dégager. Il m'aida un jour (6 mai 1879) à empêcher que le ministre de la justice ne fit adopter un amendement à la loi de la Cour suprême, qui n'aurait permis les appels dans

les cas d'*habeas corpus* que lorsqu'ils auraient été interjetés de la Cour du Banc de la Reine Tous les juges en Angleterre, y compris le lord chancelier, sont saisis de pareils cas qui impliquent la liberté du sujet — l'une des choses les plus sacrées—et je ne voyais pas pourquoi un sentiment de dignité mal placé dût empêcher la Cour suprême de les décider. Voilà ce que je prétendais Sans l'intervention de M. Holton, j'aurais probablement manqué mon coup.

Venons au discours d'Argenteuil M. Holton le trouvant offensant pour les catholiques et pour leur clergé, n'hésita pas à le censurer, à la séance du 11 février, et à demander au premier ministre s'il approuvait ou non les déclarations que contenait ce discours.

" Je ne suis pas disposé, disait-il, au moment où je me fais vieux, à l'heure où ma carrière politique tire à sa fin, je ne suis pas disposé à abdiquer mon passé pour le bon plaisir de l'honorable député, si celui-ci juge à propos de se rendre dans un comté, et, comme membre du ministère, de tracer une

nouvelle ligne de conduite au parti auquel j'appartiens. Dans les circonstances, je le dis hautement, je ne suis pas disposé à accepter ce nouveau programme. J'ai senti que je me devais à moi-même, aux amis qui m'ont soutenu pendant de longues années, de répudier l'immixtion dans nos luttes d'un nouvel élément qui ne pourrait que rendre impossible toute politique sensée et raisonnable dans la province de Québec, et transformer en vrai pandémonium la société la plus douce du pays, sinon de toute l'Amérique, la société bas-canadienne. Voilà pourquoi j'ai agi comme je l'ai fait."

M. Mackenzie se trouva fort embarrassé de répondre, ne voulant ni appuyer ni trop blâmer son collègue. " Je dirai simplement, répondit-il, que je n'approuve pas ce qui aurait une tendance à mêler la religion aux discussions politiques. Je suis fortement d'opinion, comme ancien libéral, qu'autant que possible la question de l'Eglise et de l'Etat devrait être bannie de nos discussions en parlement... Je ne puis donc que regretter

les déclarations de mon honorable ami (M. Huntington), comme le ton et l'interprétation que plusieurs leur ont donnée."

A la gloire de la Chambre, disons que le langage de M. Huntington ne trouva qu'un seul approbateur, ce farceur qui eut pour nom M. Joseph Rymal, député de Wentworth-Sud. M. Joseph Cauchon qui agissait comme chef de la section québecquoise du cabinet, déclara que, vers la mi-janvier, après avoir lu le discours d'Argenteuil, il se rendit auprès du premier ministre pour avoir des explications, et que celui-ci lui répondit que M. Huntington avait parlé pour lui seulement, et que le ministère n'était aucunement responsable de ses paroles. M. Béchard blâma le discours, mais plaida les circonstances atténuantes. M. Bernard Devlin, le fameux concurrent du regretté Thomas D'Arcy McGee, s'attaqua au discours comme étant malencontreux, impolitique, prétendant néanmoins que toutes les discussions engagées depuis quelque temps sur des matières religieuses,

étaient l'œuvre des chefs conservateurs. L'esprit de parti se fourre partout !

M. Devlin avait à peine lancé son dernier mot que M. John White, député de Hastings-Est et grand-maître des Orangistes, prenait la parole. Ces deux hommes se détestaient profondément. En eux bouillonnaient toutes les haînes intestines de l'Irlande. Aussi rien de plus amusant, comme comble, que de voir M. White sermonner M. Devlin. " Vous vous prétendez bon catholique, cria-t-il à ce dernier, et cependant vous avez dit à la dernière session que les paroles de l'évêque du Nouveau-Brunswick n'étaient pas exactes ; bien plus, vous avez insulté récemment le vénérable curé Dowd, de Montréal." M. Devlin lui ayant riposté que M. Masson était son chef, M. White répliqua : " J'aimerais mieux le reconnaître comme mon chef que de siéger en compagnie du député de Montréal-Centre."—Et M. Devlin d'ajouter : " L'honorable monsieur peut m'en croire, il ne sera jamais de ma compagnie, ni moi de la sienne. L'abîme qui nous sépare est trop profond."

Ne se possédant pas de colère, M. White hurla : " Je ne voudrais pas tenir compagnie à un homme que la presse de ce pays a accusé d'avoir des sympathies pour les assassins d'un éminent homme d'Etat irlandais qui lui faisait obstacle." Ces terribles paroles causèrent une sensation indescriptible. Chacun crut voir paraître le spectre ensanglanté de McGee au milieu de cette Chambre qu'il avait tant de fois électrisée par son incomparable éloquence. De l'ébahissement, les libéraux passèrent aux sifflets, aux cris de : *Honte ! honte !* Blanc de stupeur, M. Devlin qui était pourtant habitué aux scènes de la cour d'assises, ne put que balbutier : " Vos traits ne peuvent m'atteindre, monsieur." C'était un diminutif de la fameuse riposte de Guizot : " Vos injures n'atteindront jamais à la hauteur de mon dédain." Le héros de Corneille, le père de Rodrigue, s'écriait :

> Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage.
> Meurs ou tue.

M. Cauchon s'étant avisé à son tour de l'interrompre, M. White lui décocha le trait

suivant : " L'honorable député de Québec-Centre devrait se rappeler que le *Globe* a dit un jour que la malhonnêteté de ses actes criait vengeance au ciel. Il ne devrait pas non plus oublier que les députés de Montréal-Est et de Jacques-Cartier ont dû le traîner dans le canal pour le nettoyer si bien que..." Il n'en fallait pas davantage pour le rappeler à l'ordre. M. Mackenzie posant pour la libéralité, M. White rappela qu'à une assemblée tenue à Lambton, il avait un jour reproché au député d'Ontario-Sud (l'honorable T. N. Gibbs) d'avoir regardé passer le saint-sacrement dans les rues de Québec ! M. Mackenzie laissa passer l'accusation sans la relever. Il ne faut pas oublier qu'il avait été le disciple de George Brown, qu'il mangea du catholique et du Français avec lui jusqu'à la coalition qui nous valut la confédération. Plus tard, il reprochait à sir John Macdonald de n'être qu'un pantin entre les mains des tireurs de ficelles de la province de Québec, et de descendre à l'humiliation de danser aux seuls accords de la musique française ! Ce re-

proche insolite, indigne d'un grand esprit, rend vraisemblable l'histoire de M. White.

Quoique moins violent, M. Bowell parla à peu près sur le même ton, dénonçant le langage tenu par M. Huntington à Argenteuil. En réponse à M. Devlin, il déclara que c'est à sir John Macdonald que les catholiques doivent les droits qu'ils réclamaient dans Ontario pour l'instruction de leurs enfants. Cela était vrai. Sans son appui, les catholiques n'auraient pu obtenir en 1863 la loi des écoles séparées, qui fut combattue par George Brown, Alexander Mackenzie, Oliver Mowat, aujourd'hui premier ministre d'Ontario, etc. Le chef tory s'était montré plus libéral que les soi-disant libéraux.

Les plus énergiques parmi les Canadiens-français à blâmer le ministre des postes, furent MM. Langevin et Masson. C'est une page à lire que le discours de M. Langevin qui, après une retraite de deux années, avait gagné le mandat de Charlevoix : élection qui suscita le fameux procès de l'influence indue. Il énuméra tout ce que notre province a

fait pour assurer les droits, les priviléges de la minorité, les mettre à l'abri de toute atteinte, et déclara hautement que nulle part ailleurs la minorité n'était autant protégée. Les craintes exprimées par le député d'Argenteuil étaient donc autant de chimères ou de faux jugements. Recueillons quelques-unes des paroles de M. Masson :

...“ Il est nécessaire que, dans un pays comme le nôtre et dans une question de la plus haute importance, les affaires soient conduites par des hommes d'une extrême modération. Un ministre de la couronne désireux d'introduire la controverse religieuse dans nos discussions politiques, nous accuse, nous, conservateurs français, d'être gouvernés par des prêtres. Or, je dis que les conservateurs de Québec, et je parle avec connaissance de cause, sont prêts à accorder au clergé du Bas-Canada, dans les questions religieuses, la soumission et la confiance que notre foi nous commande de leur donner ; de même que, dans les questions matérielles, ils sont prêts et seront toujours prêts à accorder à ces mes-

sieurs le respect auquel ils ont droit, eu égard à leur haute intelligence, leur grande vertu et leur désintéressement ; mais ils ne sont pas disposés à leur accorder davantage. Des libéraux de la province ont répété sur tous les tons que les prêtres devraient rester dans leur sacristie ; mais où en serions-nous s'ils y étaient toujours restés ? ferions-nous encore partie de l'empire britannique ? Que nous soyons gouvernés ou non par des prêtres, cela ne regarde pas le ministre des postes. Il ne lui appartient pas de se mêler de nos affaires religieuses, pas plus que nous devons nous ingérer des opinions de ceux qui ne partagent pas nos croyances. Si nos concitoyens protestants ne veulent pas se laisser guider par leur clergé, malgré ses grandes lumières, c'est leur droit, mais ils n'ont pas à s'occuper de la façon dont nous formons nos opinions. S'ils veulent suivre d'autres enseignements, c'est encore leur affaire. Tout ce qui nous importe, c'est que leur influence ne nous soit pas préjudiciable,"

Flagellé de tous côtés, M. Huntington don-

na des explications qui n'expliquèrent rien. Il resta dans le cabinet, rongeant son frein piteusement, après avoir déclaré qu'il remettrait son portefeuille si ses collègues n'approuvaient pas ses opinions. Son discours causa un mal immense au parti libéral et ne contribua pas peu à sa dégringolade. Vaincu aux élections de 1882, l'ancien député de Shefford s'en alla vivre à New-York où il est mort, il y a quelques années, après avoir publié un roman "*Professor Conant.*" qui est le dernier reflet de son discours d'Argenteuil.

L'honorable M. Holton, qui avait provoqué ce grand débat, mourut soudainement à Ottawa, dans la session de 1880, le 14 mars. La veille, il assistait à un dîner donné par M. Mackenzie Bowell, et tous les convives remarquèrent qu'il était exceptionnellement gai. Sa mort causa des regrets universels. La Chambre s'ajourna par respect pour sa mémoire, mais avant d'adopter cette proposition, son éloge fut tour à tour prononcé par sir John Macdonald, M. Mackenzie, M. Laurier, M. Alonzo Wright, M. Langevin, M.

Coursol, M. Béchard, M. Plumb, M. Mousseau, M. Tassé, M. Macdougall. Rien de plus touchant que cette scène. La plupart étaient des adversaires politiques, et, parmi ceux-là, trois ont terminé depuis leur course. *Shadows we are, and shadows we pursue !*

L'entreprise du Pacifique a pour ainsi dire surgi du comté de Terrebonne. Initiateur de bien d'autres œuvres, le curé Labelle— qui vient de descendre dans la tombe — y a puissamment travaillé. Le chemin de fer du Nord auquel il a consacré tant d'efforts,n'était, dans son idée, que le premier anneau d'une grande chaîne transcontinentale qui souderait toutes les pièces de l'édifice fédéral. Il a fallu quelques années seulement pour que l'avenir lui donne raison.

Le curé Labelle trouva en M. Masson un auxiliaire éclairé, énergique. En toute occasion, le député de Terrebonne préconisa cette entreprise, demandant qu'elle fut poussée avec toute la vigueur possible, et surtout qu'elle fut entièrement exécutée sur le territoire canadien. Notre indépendance com-

merciale et nationale, disait M. Masson, est à ce prix, quelque énorme qu'il soit, car coloniser le Nord-Ouest pour le rendre dépendant des Etats-Unis ferait croire que les intérêts de ces territoires sont liés à ceux de la république et non aux nôtres. Pareille politique serait le suicide et aurait pour résultat final de détacher le Nord-Ouest de la Confédération. Pour compléter cette œuvre, ajoutait-il, nous devons en même temps prendre les premières mesures pour canaliser les rivières des Français et de l'Ottawa.

Le Pacifique est aujourd'hui achevé — il l'est même depuis 1886 — avec des résultats immenses, inespérés ; il a dépassé les espérances des plus optimistes et a fait rentrer sous terre les prophètes de malheur. Ne perdons pas de vue toutefois l'autre grande œuvre, la canalisation des rivières des Français et de l'Ottawa, qui ne contribuera pas peu à notre richesse en nous assurant le gros lot du commerce de l'Ouest.

Une crise financière d'une extrême gravité sévissait à cette époque. Le pays était

inondé de denrées américaines, l'agriculture dépérissait faute de consommateurs, les manufactures se fermaient l'une après l'autre, le travail chômait partout. A Ottawa, les *soup kitchens* où l'on distribuait gratuitement de la soupe, du pain, de la viande, s'étalaient à presque tous les coins de rue. Les ouvriers se formaient en légion sous les fenêtres du parlement demandant du travail ou du pain. On a eu tort de prétendre qu'ils étaient les instruments du parti conservateur ; c'était la faim qui les travaillait. Les autres villes n'étaient guère mieux partagées. Jamais je n'ai vu le spectre de la misère sous une forme aussi déchirante.

Le ministère Mackenzie s'avoua incapable de relever la situation, mais sir John Macdonald, qui était chef de l'opposition, cédant aux instances des hommes les plus compétents, se prononça énergiquement en faveur de la protection des intérêts manufacturiers et agricoles. Le 10 mars 1876, il proposa la résolution suivante qui fut repoussée par le ministère, mais qui devait

servir de base à la révolution économique qui allait s'opérer : " Résolu que cette Chambre voit avec regret que Son Excellence le gouverneur-général n'ait pas été conseillé de recommander au parlement l'adoption d'une mesure pour la révision du tarif mesure qui non seulement allégerait la stagnation commerciale dont parle le gracieux discours du trône, mais qui offrirait encore de l'encouragement et une protection à nos industries chancelantes, ainsi qu'à nos produits agricoles."

Les libéraux de Québec auraient dû accepter cette proposition, car la protection formait réellement partie de leur programme aux élections de 1872. M. Joly, M. Laurier, M. Jetté, M. Devlin (Montréal-Centre), M. Workman (Montréal-Ouest), M. Richard (Mégantic), M. Pelletier (Kamouraska), M. Mercier, M. Fabre, nommé plus tard sénateur, leurs organes, le *National*, l'*Evénement*, le *Bien Public*, étaient des protectionnistes avoués. L'aveuglement de

parti les porta cependant, pour la plupart, à étrangler leur propre enfant.

M. Masson eut beau jeu à leur rappeler des déclarations que leurs alliés grits les forçaient d'avaler, et il faut lire sa réplique à sir Richard Cartwright pour voir avec quelle vigueur il les attaque, les dénonce, les confond. Toutes ces déclarations peuvent se résumer dans l'opinion suivante du *Bien Public*, qui était publié par deux oracles libéraux : M. L. O. David, futur député de Montréal-Est, et M. Cléophas Beausoleil, aujourd'hui député de Berthier (1) :

" Les résolutions adoptées à une grande assemblée de fabricants, qui a eu lieu à Toronto, demandent que le tarif soit élevé à 20 pour cent sur tous les articles venant d'Angleterre et d'Irlande, qui peuvent être fabriqués en Canada, et que sur tous les articles venant des Etats-Unis et d'autres pays, le Canada devrait imposer des droits égaux à ceux qu'on impose sur les produits canadiens allant aux

(1) M. Beausoleil publia même une brochure en faveur de la protection sous la rubrique : *Réforme du tarif canadien.*

Etats-Unis et dans d'autres pays étrangers. Nous acceptons ces résolutions et nous n'hésitons pas à dire qu'elles devraient être le programme de tout gouvernement ayant à cœur la prospérité du pays. C'est ce que tout le monde demande à l'exception de certains hommes théoriques qui sacrifient la pratique à la théorie. L'honorable M. Mackenzie a heureusement dit que le tarif serait modifié dans l'intérêt du Canada, et nous sommes sûr qu'il tiendra parole."

Le *Bien Public* se nourrissait d'illusions et en mourut à la peine. Ses deux rédacteurs ne tardèrent même pas à faire le plongeon, sacrifiant la pratique à la théorie.

M. Masson ne se contenta pas d'une charge vigoureuse contre l'ennemi : il formula une profession de foi économique que tout le parti conservateur pourrait encore signer. A ceux qui prétendent que les intérêts de l'agriculture diffèrent de ceux de l'industrie, comme s'ils n'étaient pas les parties organiques d'un même corps, il leur servit la réponse que voici :

" On a dit que les cultivateurs sont opposés à la protection ; moi je représente une circonscription rurale et la Chambre se rappelle que j'ai présenté des requêtes signées par des électeurs appartenant aux deux partis politiques opposés dans mon comté, et demandant un tarif protecteur, non seulement pour les manufactures, mais aussi dans l'intérêt de l'agriculture. Ces requêtes comportaient qu'aussi longtemps que nous aurons sur nos frontières un pays qui exclura de ses marchés nos produits manufacturiers et agricoles, il est du devoir impérieux du gouvernement d'adopter une politique de protection contre les Etats-Unis. Comme je viens de le faire remarquer, cette requête était signée par des hommes professant des opinions politiques opposées, et je dirai à la Chambre que les libéraux qui l'ont signée, n'ont pas comme quelques membres de ce Parlement, changé leurs idées pour s'astreindre aux exigences de parti, mais qu'ils sont disposés à maintenir leurs principes et à demander la protection à ce gouvernement ou à n'importe quel gou-

vernement au pouvoir. Ils comprennent que les intérêts de l'industrie et de l'agriculture sont identiques ; ils comprennent que l'agriculture prospérera davantage s'il s'établit dans tout le pays des villes et des villages manufacturiers, qui fournissent des consommateurs à proximité et des marchés sur lesquels le cultivateur vendrait tous les petits produits qu'il exploiterait avec avantage sur sa ferme.

" Demandez à n'importe quel cultivateur s'il préfère que sa ferme soit près d'une grande ville comme Montréal par exemple, plutôt qu'à trente milles de distance et il répondra de suite qu'il considère comme très avantageux d'être à proximité d'un marché. Les électeurs de mon comté croient que par la protection les beaux pouvoirs d'eau de notre pays seraient utilisés pour les fins manufacturières, que cela nécessiterait une plus grande demande de main-d'œuvre, créerait parmi nous un marché réellement national, et leur exempterait les frais de transport de leurs produits aux marchés étrangers."

La crise financière continuant ses ravages,

sir John Macdonald proposa à la session suivante—le 3 mars 1877—une résolution encore plus accentuée que celle que l'on a déjà lue : " Que cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des charges publiques sans procurer comme compensation aucun avantage aux industries canadiennes ; et, de plus, que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses, et au moyen d'un tarif qui protégerait et favoriserait les industries agricoles, minières et manufacturières du Canada "

Cette proposition provoqua un débat énorme. On compta par douzaines les députés qui portèrent la parole. Plusieurs firent des discours remarquables, notamment M. Colby, député de Stanstead, devenu depuis président du Conseil Privé. Les élections générales approchant, chacun sentait que le tarif serait le grand cheval de bataille, l'enjeu du pouvoir. L'opinion publique ne s'émiette pas en général au jour du scrutin sur plusieurs

questions ; elle se concentre sur la question saillante, absorbante. Voilà pourquoi il est si important pour les partis de trouver un bon cri de guerre.

Avec son ardeur ordinaire, M. Masson se jeta dans la mêlée. Piqué au vif, l'ennemi rugissait sous le coup de ses traits incisifs, mordants. Aussi répondait-il à ses reproches, ses accusations, ses sarcasmes, par un feu nourri d'interruptions que l'orateur savait relever avec un art admirable. Cette fois encore, M. Masson ne se contente pas d'attaquer, de critiquer, tâche toujours facile ; il se place plus haut, il indique les remèdes à prendre pour surmonter la crise.

" Le ministre des finances (sir Richard Cartwright) prétend, dit-il, que la crise n'est que temporaire et que la prospérité reviendra avant longtemps. Et quel moyen prend-il pour soulager la nation qui souffre ? Se propose-t-il de réduire les dépenses départementales, de ramener un peu d'équilibre entre les dépenses et les revenus du départe ment des postes ? Non ; il nous informe, dans

le discours du trône, qu'il va réduire les crédits pour les travaux publics. Eh bien ! s'il est un temps où le gouvernement devrait pousser ces travaux avec vigueur, c'est bien le temps actuel ; l'argent abonde sur le marché anglais ; le ministre des finances se glorifie même d'avoir négocié un emprunt à des conditions très favorables ; une grande partie de la population est sans emploi rémunératif, et le gouvernement ne pourrait par la suite faire exécuter à aussi bon marché les constructions entreprises par le pays.

" Je ne propose pas des travaux inutiles, mais si l'on affectait maintenant la somme nécessaire à l'achèvement des ouvrages commencés, le gouvernement ne serait pas seul à en bénéficier, car il contribuerait puissamment à relever la situation.

" Je ne suis pas seul à penser ainsi ; sir A. T. Galt, dans une lettre à l'honorable M. Ferrier, indique lui-même l'exécution rapide des travaux publics en temps de dépression comme l'un des meilleurs remèdes à adopter. C'est tellement la règle du sens com-

mun, que les municipalités ou les corporations qui peuvent se procurer les fonds nécessaires profitent invariablement de ces temps de gêne pour pousser énergiquement toute construction qu'elles ont entreprise, cherchant à obtenir par là deux résultats que les hommes à la tête des affaires doivent considérer : l'économie dans la construction, et le soulagement des contribuables.

" L'honorable ministre des finances, se faisant l'écho d'autres personnes au Canada et en Angleterre, dit que l'on a trop construit de chemins de fer. Je pense que pour bien juger cette question, il faut se débarrasser des idées que l'on aurait pu se former à la vue d'un pays dont la condition est toute autre que celle du Canada. Dans le vieux monde, l'espace est restreint et la population dense ; au Canada, la population est clair-semée et l'espace est presque sans limite. Nos territoires s'étendent d'un océan à l'autre ; ils renferment des trésors qui n'attendent que le travail de l'homme pour enrichir le pays. Habités par une nombreuse population qui a

acquis nos idées et nos mœurs, ils deviennent une source inépuisable de richesses pour nous, tandis qu'abandonnés aux tribus sauvages, ils demeurent une source de faiblesses et de dépenses continuelles.

" Les chemins de fer dans les vieux pays ne sont qu'une question de commodité ; ils contribuent dans une mesure très restreinte à l'accroissement de la population, tout au plus donnent-ils un surcroît de bien-être au peuple. Il n'est donc pas surprenant que l'on s'y engage avec plus d'hésitation que dans un pays où tout est à créer et qui a absolument besoin de ces voies rapides de communication pour l'exploitation de ces terres, désertes et inutiles tant qu'elles restent sans accès facile. En un mot, nous sommes dans la position d'un homme qui est à s'établir ; il lui faut nécessairement encourir des sacrifices qu'il éviterait sans doute s'il ne lui fallait qu'améliorer ou embellir la demeure qu'il s'est créée.

" Je félicite le gouvernement de M. de Boucherville d'avoir compris les besoins de

la situation et d'avoir résolu de poursuivre activement la construction de la grande voie ferrée du nord du Saint-Laurent et de l'Outaouais. Je déplore l'action de quelques hommes publics qui s'efforcent de faire un épouvantail de la dette que l'on est obligé de contracter pour ces importants travaux, et qui nous citent l'exemple des Etats-Unis, en disant que ce dernier pays paye sa dette, tandis que nous, nous augmentons la nôtre. Quelle différence entre les deux pays! Aux Etats-Unis, c'est la dette de l'extravagance, de la folie; c'est la dette du sang, car elle n'existait pas avant leur guerre civile. Ici, c'est la dette du progrès, de la civilisation matérielle. Aux Etats-Unis, on s'est endetté pour s'entre-tuer—et il n'est que juste que la génération actuelle s'efforce dans la mesure du possible, de s'acquitter de ses engagements. Au Canada, nous nous sommes endettés pour créer un avenir à nos enfants, et il n'est que juste qu'ils paient une partie de notre dette. Nous approfondissons nos canaux pour eux comme pour nous; nous sil-

lonnons notre pays de chemins de fer qui feront la fortune des générations futures ; nous avons entrepris le grand chemin de fer du Pacifique dont plusieurs d'entre nous ne verront pas le complet achèvement, mais dont les enfants et petits-enfants devront profiter ; n'est-il pas juste qu'ils en paient les frais ? Si tel est le cas, la question devient de facile solution ; car si nous ne sommes que quatre millions pour contracter la dette, nous serons dix millions pour la payer.

" Je ne puis admettre avec le ministre des finances que le rôle du gouvernement, dans la difficulté actuelle, soit de se croiser les bras et de dire à la nation : " Le patient est fort et vigoureux ; il se guérira bien tout seul ; laissons-le faire." Ce n'est pas ainsi que raisonnaient les législateurs d'Angleterre, lorsque la protection mettait leur pays en état d'écraser la concurrence étrangère dans presque toutes les parties du globe. Ce n'est pas ainsi que raisonnait le grand Napoléon, lorsque au moyen de la législation il créait l'importante industrie sucrière. Ce n'est pas ainsi

que raisonnait Colbert, lorsqu'il légiférait sur les questions commerciales et industrielles. Ce n'est pas ainsi que raisonnait un de nos hommes les plus distingués, (sir A. T. Galt) l'égal du ministre actuel, lorsqu'il établissait le tarif éminemment protecteur de 1858. Et quels ont été les résultats de cette politique éclairée ? Quel a été le résultat du tarif de 1858 ? Les manufacturiers d'Angleterre se sont récriés ; ils se sont dit que c'était la ruine du système colonial au moyen duquel les colonies devraient être le débouché naturel des produits manufacturés de la mère-patrie, et la mère-patrie, le débouché de la matière brute produite par les colonies. Les Etats-Unis, à leur tour, se sont plaint, dès 1862, de ce qu'au moyen de cette protection leurs propres villes sur les frontières et sur les lacs se dépeuplaient, que les ouvriers et les artisans de Rochester et de Chicago désertaient leur pays pour les manufactures du Canada.

" Si tel est le cas, si tel a été le résultat dans le passé, pourquoi ne l'obtiendrions-nous pas aujourd'hui ? Pourquoi le ministre des

finances ne ferait il pas comme ses prédécesseurs ? Pourquoi ne met-il pas l'épaule à la roue ; nous verrons alors si un gouvernement ne peut être plus utile à nos industries " than the fly on the wheel " comme il le prétend lui-même."

Ce discours ne trouva pas d'écho sur les banquettes ministérielles. Doctrinaire encrouté, M. Mackenzie persista à refuser la protection que le pays demandait. Beaucoup de ses meilleurs amis firent vainement des instances pour l'engager à hausser le tarif à 20 pour cent. N'avait-il pas dans un voyage en Ecosse (1875), où il fut reçu avec tous les honneurs qui lui étaient dûs (1), arboré le drapeau libre-échangiste ? Sir Richard Cartwright aurait été disposé, paraît-il, à mettre de l'eau dans son vin, mais M. Mackenzie

(1) M. Mackenzie a réuni en un volume les discours qu'il prononça en Ecosse. Ils sont fort intéressants, et l'on s'étonne de voir autant de poésie, éveillée probablement par les souvenirs du pays natal, chez un homme aussi positif. A-t-il voulu faire oublier là-bas ce qu'il nous avait dit ici de désagréable ? Il parle des Canadiens-français dans les meilleurs termes Depuis sa défaite, M. Mackenzie a publié les discours de son ancien chef, l'honorable George Brown.

resta inflexible. Les mânes de Cobden et de Bright n'ont rien à lui reprocher. Talleyrand disait un jour : " Je connais quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Napoléon, c'est tout le monde." M. Mackenzie n'a pas compris cette vérité. Il a voulu avoir raison contre tout le monde. De là sa chute.

Si les ministres firent la sourde oreille, en revanche les électeurs acceptèrent avec empressement le salut que leur offraient les conservateurs. Plusieurs élections causées par des ministres ou des députés qui voulaient se caser, furent autant de désastres pour le cabinet libéral. M. Pelletier ayant été nommé ministre de l'agriculture et sénateur, fut remplacé comme député de Kamouraska par mon regretté ami, M. Charles Roy. Celui-ci fut conduit au parlement en triomphateur, au bruit des fanfares, aux lueurs des flambeaux. M. Fournier ayant quitté le ministère pour la Cour suprême, feu l'honorable Dr Blanchet s'empara de sa succession. Le Dr Paquet ayant passé des Communes au

Sénat, M. Cuthbert obtint d'emblée le mandat de Berthier. Après plusieurs luttes, M. P. B. Benoit, le meilleur représentant que l'agriculture pouvait avoir, réussit à triompher des sacs d'écus de M. Jodoin, dans le comté de Chambly. Il a quitté la Chambre pour devenir surintendant du canal Chambly, charge qu'il remplit avec une rare compétence. Aux Deux-Montagnes, M. C. A. M. Globensky avait terrassé M. Wilfrid Prévost, aujourd'hui membre du Conseil législatif. D'autres se morfondent pour rester au parlement : lui n'y passa que quelques jours et s'empressa de rentrer au manoir du Plateau des Chênes. Jusqu'à M. Laurier qui, devenu ministre du revenu de l'intérieur (1877), fut battu dans la patrie de l'*Enfant terrible*, dans le château fort de Drummond et Arthabaska, qui deux fois auparavant l'avait élu pour son député. On dit qu'il pleura le soir de sa défaite, mais les électeurs de Québec-Est séchèrent bientôt ses larmes. M. Masson prit part à cette victoire et à bien d'autres. Les ministres avaient beau donner des dîners,

les moins clairvoyants pouvaient lire leur *Mané, Thecel, Pharès* à travers les fumées du festin. M. Mackenzie débuta avec une majorité de cent voix, il ne lui en restait plus que 42 quand il en appela au peuple.

Mais on ne se dépense pas impunément avec autant d'ardeur. Les médecins ordonnèrent à M. Masson un voyage en Europe, et il était de l'autre côté de l'océan quand le canon du 17 septembre 1878, arrachant M. Mackenzie à ses illusions, annonça une immense victoire conservatrice. M. Masson n'avait connu jusque là que des élections par acclamation dans le comté de Terrebonne—en 1867, 1872 et 1874—; ses adversaires crurent qu'ils auraient plutôt raison de lui en son absence, mais leur candidat, M. Longpré (1), ne put recueillir que 181 suffrages contre 1194. M. Masson revint au pays à temps pour assister sir John Macdonald dans l'organisation du cabinet.

(1) M. Longpré a occupé dans ces dernières années les fonctions de protonotaire à Montréal, et il est mort voilà quelques mois. C'était un homme de mérite. Il collabora à l'*Union Nationale* et à la *Tribune* de M. David.

Nommé ministre de la milice, le 19 octobre, M. Masson s'appliqua à mettre en pratique ce qu'il avait prêché : la protection de l'industrie indigène. D'énormes sommes d'argent passaient jusque là en Angleterre pour l'achat des habillements militaires, de la poudre, des cartouches, etc. Tout cela se fabriqua ici par la suite, mais pour comprendre combien cette idée était méritoire, il faut savoir avec quelle difficulté on parvint à la mettre à exécution. Dans la pratique, ces effets militaires ne se fabriquent pas comme les marchandises fournies à la population civile, et c'est seulement après beaucoup de travail, de désappointements, de soins, que l'on est parvenu à obtenir l'état satisfaisant actuel.

M. Masson n'était pas suffisamment rétabli, cependant, pour pouvoir donner la mesure de sa valeur. Le 16 janvier 1880, il quitta même le poste illustré par Cartier pour devenir président du Conseil Privé, en attendant sa retraite définitive. Il fut remplacé comme ministre de la milice par sir Alexander Campbell, puis par sir Adolphe

Caron, qui remplit encore avec distinction cette charge importante. On sait le reste.

Le 38me fauteuil cessa donc de faire du bruit, s'il continua de jouir d'une haute considération. M. Masson ne porta la parole, en effet, qu'à de rares intervalles. Une fois—le 21 janvier 1881—c'était pour défendre le Dr Duchesneau, ancien préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, que le gouvernement avait cru devoir révoquer. Le docteur est un libéral ardent, mais il votait pour M. Masson, que beaucoup d'adversaires politiques ont, au reste, toujours appuyé. Influence d'un beau nom dignement porté et d'une grande fortune qui a souvent servi à ceux qui n'en avaient pas.

M. Aldéric Ouimet qui n'avait pas les mêmes raisons d'être miséricordieux, avait amené la déchéance du Dr Duchesneau. Le pénitencier se trouve dans le comté de Laval, or M. Ouimet se plaignait que le docteur était un adversaire violent, que le triomphe conservateur de 1878 n'avait pu amollir ou désarmer, que ses antipathies politiques se

traduisaient en persécutions et en conspirations contre les employés bleus, et qu'il exerçait le patronage pour des fins personnelles et politiques. Le député de Laval alla jusqu'à s'écrier : " Le Dr Duchesneau s'est mêlé à toutes les luttes de 1878 et même de 1876, lors de l'élection de l'honorable M. Laflamme comme ministre de la Justice. En 1878, si je n'ai pas été jeté dans le Saint-Laurent avec le candidat pour Jacques-Cartier, M. Girouard, et ses amis, ce n'a pas été la faute des employés du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, agissant au vu et su du Dr Duchesneau qui était présent à l'assemblée." Menacer un adversaire de lui faire prendre un bain dans le fleuve pour l'empêcher de pérorer, c'est un procédé, on l'avouera, un peu brutal, très peu libéral. Jusqu'où peut mener l'aveuglement de parti !

Cette accusation excessivement grave ne fut démentie ni par M. Blake, ni par M. Laurier, ni par M. Huntington, qui prirent la défense de M. Duchesneau. Pourtant elle valait bien la peine qu'on s'y arrêtât. M. Masson

allégua que l'ancien préfet avait opéré de grandes réformes au pénitencier, qu'il n'avait pas été traité comme quelques-uns de ses prédécesseurs relevés de leurs fonctions avec une gratification annuelle de $1,000, et que son salaire avait cessé le jour de sa destitution. Heureusement que cet oubli du gouvernement a été réparé par la suite, lors du fameux règlement de la contestation de l'élection de Terrebonne. Le docteur aurait eu une bonne part du gâteau des $3,800 !

Le vétéran conservateur de la province, M. Jean-Baptiste Daoust, qui paraît avoir obtenu le mandat des Deux-Montagnes par bail emphythéotique (1), raconta certains faits peu glorieux pour l'administration libé-

(1) M. Jean-Baptiste Daoust fut élu député des Deux-Montagnes voilà 36 ans, en même temps que M. François Bourassa, député de Saint-Jean. Ce sont les deux plus anciens députés français. Sir John Macdonald qui fut élu en 1844 peut seul réclamer l'ancienneté. J'ai fait avec M. Daoust la campagne de Napierville, décembre 1890, et il luttait encore avec l'ardeur des premières années C'était la 61ème élection à laquelle il prenait part pour le compte des amis. De jolis états de service !

rale. En 1874, il remplissait les fonctions de sous-préfet du susdit pénitencier, quand, un bon jour, M. Laflamme, qui était député de Jacques-Cartier, le mande à Montréal pour " s'entendre avec lui." Ce que signifiait ce mot diplomatique est facile à deviner. M. Laflamme voulait tout simplement enjoindre à M. Daoust d'appuyer la candidature de M. Wilfrid Prévost dans le comté des Deux-Montagnes. M. Daoust s'y refusa carrément. De là menace de M. Laflamme, menace indigne d'un futur ministre de la justice. " Vous êtes entre nos mains, dit-il, et si vous n'accédez pas à la demande que je vous fais, vous pourrez être destitué." M. Daoust, scandalisé de ce langage, répondit que ce n'était pas une raison suffisante pour l'engager à soutenir M. Prévost qu'il avait toujours dénoncé, sauf sans doute quand celui-ci jura fidélité à sir George Cartier en 1872. " Tout surpris, ajouta M. Daoust, je consentis de parcourir le comté pour voir si nos amis politiques étaient décidés de combattre à outrance le gouvernement Macken-

zie, et je dus faire rapport qu'ils ne voulaient pas de M. Prévost. Cela me valut d'être destitué peu après, quoique je ne me sois jamais mêlé de politique, pendant que j'étais en charge." M. Daoust confirma tout ce que l'on avait dit de la participation active du Dr Duchesneau dans les élections alors qu'il était préfet.

Une réflexion de M. Masson provoqua une réponse de sir Hector Langevin, qui mérite d'être recueillie. " Je saisirai cette occasion," dit le ministre des travaux publics, " pour dire à l'honorable député de Terrebonne que la politique du gouvernement, relativement aux employés nommés par nos adversaires, est la même que celle qui existait lorsqu'il faisait partie du cabinet. Nous ne nous départirons pas de cette ligne de conduite. Nous l'avons maintenue l'autre jour contre le désir de plusieurs de nos amis. Tant que les employés se conduiront comme ils doivent le faire, ils ne seront nullement inquiétés, quelque soit le parti qui les ait nommés. Je pense que les documents montreront à la Chambre que

la politique est absolument étrangère à la détermination prise par le gouvernement."

Je n'ai pas à me prononcer sur le mérite de la destitution du Dr Duchesneau, n'étant pas juge des accusations portées contre lui, mais j'approuve de tout cœur les déclarations du ministre des travaux public. Laissons à nos voisins l'application de la doctrine barbare empruntée au *Væ victis* des Romains, et inaugurée par le président Jackson : Aux vainqueurs les dépouilles !

Un bon jour, M. Masson quitta le 38me fauteuil pour aller siéger dans une chambre moins agitée, moins passionnée, où fleurissent l'âge mûr et les barbes argentées. On n'y peut entrer qu'à trente ans, tandis qu'il suffit d'être majeur pour prendre place à la Chambre des communes.

Le 8 février 1883, cinq sénateurs pénétrèrent dans cette noble enceinte : John O'Donohoe, qui a adoré et brûlé tour à tour les mêmes dieux ; John Schultz, futur lieutenant-gouverneur du Manitoba, célèbre par ses démêlés avec Riel dans la révolte de 1869-70

et par son évasion de prison; Louis Robitaille, qui tenait le lit chaud pour son frère, le lieutenant-gouverneur de Québec ; Joseph Burr Plumb, un idolâtre de sir John Macdonald, un parleur intarissable, qui a dû se trouver bien dépaysé dans une Chambre où l'on aime si peu à parler ou à entendre parler ; et Louis François Roderick Masson. Celui-ci avait été nommé cependant plusieurs mois auparavant, le 30 septembre 1882.

A peine installé, l'honorable sénateur des Mille-Isles eut à se défendre contre MM. Bellerose et Trudel qui se plaignaient à chaque session que le Sénat était négligé au point de vue national, que sur les trois ministres français de la province de Québec, aucun n'appartenait au Sénat, bref que l'influence française souffrait de cet état de choses. Leur grief a été si souvent ressassé que l'on aimera à savoir ce que M. Masson put leur répondre :

" J'approuve en grande partie ce qui vient d'être dit par l'honorable représentant de Salaberry (M. Trudel). Avec une confédé-

ration telle que la nôtre, je crois que l'élément français devrait être représenté autant que possible dans les deux branches du parlement. Nous avons droit au libre exercice de notre langue, et ce fait doit nous amener à la conclusion—et ce n'est pas une conclusion extrême—que notre langue doit être comprise, que nous devons être compris du président de cette Chambre, et des ministres qui représentent le gouvernement. Il ne serait pas raisonnable, selon moi, de pousser plus loin nos prétentions, de soutenir par exemple qu'en toute circonstance, qu'il soit ou non de l'intérêt du pays, nous devons avoir un ministre français dans cette Chambre et trois autres de notre origine à la Chambre des communes. J'affirme qu'il nous est absolument indifférent qu'il y ait un sénateur français ministre, ou qu'il y en ait deux ici et deux à la Chambre des communes, ou qu'il y en ait un ici et trois dans l'assemblée populaire. Tout ce qui nous importe c'est que notre langue soit respectée et comprise, et que notre nationalité ait une part raisonnable d'in-

fluence. J'ai étudié la question dans ces dernières années, et je n'ai pu trouver que l'influence française ait diminué au Sénat parce qu'il n'y a pas dans le gouvernement un sénateur de notre origine. Le président de cette Chambre parle français facilement et peut décider toute question d'ordre dans notre langue quand nous l'exigeons, et nous avons un ministre (sir Alexander Campbell) qui peut répondre à l'honorable représentant de Lanaudière (M. Bellerose) dans sa propre langue sur toute question politique, si besoin est. N'est-ce pas une coïncidence singulière que les deux honorables messieurs qui ont entrepris de revendiquer les droits de l'élément français aient porté la parole en anglais ? Pour être logiques ils auraient dû s'exprimer en français.

" Je dois dire que je suis responsable en premier lieu de la formation de la section française du cabinet en 1878. A mon retour d'Europe, sir John Macdonald me demanda de me charger de cette rude tâche. Je n'avais pas à examiner si le Sénat ou la Chambre des

Communes devait avoir une représentation particulière, mais il me fallait étudier soigneusement les meilleurs moyens pour sauvegarder l'intérêt général dans l'organisation de cette partie du cabinet. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de sénateurs français qui ne soient pas dignes d'être des ministres, loin de là. Mais dans les circonstances il me fallait agir pour le mieux, et je crois que les recommandations que j'ai faites à mon honorable chef ont reçu l'approbation générale, si j'en juge par l'appui que nous avons obtenu quand j'étais ministre de la couronne."

MM. Bellerose et Trudel furent-ils convaincus par ce langage? Aucunement. Presque à chaque session ils revinrent à la charge. La tombe s'est fermée depuis sur mon vieil antagoniste, le représentant de Salaberry, mais tant que M. Bellerose sera là, on peut être sûr que le dernier mot n'est pas dit sur la représentation de l'élément français dans le cabinet. Je ne suis pas prêt à déclarer qu'ils ont toujours eu tort. Il n'est pas indispensable qu'il y ait constamment des mi-

nistres français au Sénat, d'un autre côté il ne faut pas paraître les éliminer systématiquement. Si le Sénat a sa raison d'être comme élément modérateur et comme réviseur des actes législatifs des Communes (1), donnons-lui toute la force et tout le prestige possible.

Nous ne comptons que deux sénateurs qui soient membres en même temps du Conseil législatif, les honorables MM. de Boucherville et Ross. M. Masson eut aussi le même honneur. Le 27 mars 1884, il remplaça feu l'honorable Eustache Dostaler qui représentait la division de Lanaudière. Il prit la parole pour défendre sa propre nomination et le principe du double mandat, et pour combattre

(1) Storey, le célèbre commentateur de la constitution américaine, dit que le Sénat est le grand régulateur, le balancier du gouvernement. Il est juste cependant d'admettre que le Sénat américain a des pouvoirs beaucoup plus étendus que le nôtre. Ses membres choisis par les législatures d'Etat, ne sont pas nommés à vie mais pour six ans, ils se renouvellent par tiers tous les deux ans. Ils prennent part à toute la législation fiscale. Ils ont le contrôle des affaires extérieures. Un traité est valide quand il est approuvé par le président et le Sénat. Ambassadeurs et consuls doivent être agréés par le Sénat. C'est aussi lui qui accepte le cabinet du président.

le projet de loterie conçu par le curé Labelle au bénéfice de la colonisation. Quand M. Mousseau quitta les affaires pour devenir juge, la tâche de constituer le cabinet fut offerte à M. Masson, mais il crut devoir refuser pour des raisons personnelles. Elle fut ensuite dévolue à l'honorable J. J. Ross.

En revanche, M. Masson accepta la succession de l'honorable Théodore Robitaille, à l'expiration de son terme d'office comme lieutenant-gouverneur. On sait que M. Robitaille, un politique expert, avait remplacé M. Letellier. M. Masson entra en charge le 4 octobre 1884. Malheureusement l'état de sa santé ne lui permit pas d'occuper longtemps ce poste distingué. Au mois de septembre 1887, il partit pour l'Europe et se rendit jusqu'à Rome où il fut reçu avec une pompe digne d'un prince. Durant son séjour à la Ville Eternelle, il eut une longue entrevue avec Sa Sainteté Léon XIII, et ceux qui savent ce qui se passe, même à la chancellerie romaine, n'hésitent pas à dire que M. Masson régla réellement la question des biens des

Jésuites. A la suite de ce voyage, il reçut la distinction de commandeur de l'Ordre de de Saint-Grégoire le Grand.

S'il avait eu à choisir son successeur, aurait-il pu désigner un homme plus capable, plus honorable, plus expérimenté, ayant plus de titres, que Son Honneur M. Angers, qui quitta la magistrature pour venir régner à Spencer Wood ? Ce n'est pas la seule, mais c'est l'une des plus éclatantes réparations du coup d'Etat.

Après sa démission, M. Masson revint, non pas au n° 38, mais à son ancien fauteuil de la chambre haute, rendu vacant par la mort de notre millionnaire canadien, M. C. S. Rodier, le successeur du regretté M. Rolland qui, après avoir atteint le faîte de son ambition, lui ancien apprenti typographe à la *Minerve*, ne vécut même pas assez longtemps pour pouvoir prendre son siége. *Sic vos non vobis.*

Encore veuf le 38me fauteuil !

116

CHARLES JOSEPH COURSOL

En quelques années, le 38me fauteuil avait vu deux hommes importants y passer. Qui allait le convoiter ? C'est la question que je me posais quand M. Coursol me demanda s'il me serait agréable de l'avoir pour voisin. Je n'hésitai pas à lui dire que je ne pouvais désirer meilleure compagnie. Le député de Montréal-Est avait siégé jusqu'alors en arrière de moi, avec son collègue, M. H. Gault, qui, lui aussi, hélas ! a payé son tribut à la mort.

Le N° 38 allait donc revoir de beaux jours. M. Coursol n'était pas un brillant orateur, mais il avait une parole facile, convaincue, nerveuse, pleine de feu. Il s'exprimait à ses heures, tout comme il aurait fait une charge

à la tête des Chasseurs canadiens. Ses électeurs étaient sa grande préoccupation. Il les portait haut dans son cœur. Ils avaient beau l'accabler de suppliques, il ne s'en plaignait pas trop. Gare à ceux qui le contredisaient quand leurs intérêts étaient en jeu. Il eut toute une altercation, plusieurs même, avec l'honorable Mackenzie Bowell, auquel il reprochait de ne pas donner de promotion à des employés de la douane. Il finit par gagner son point.

Si irrespectueuse que puisse être la comparaison, cela me rappelait l'honorable Peter Mitchell—qui représentait à lui seul le troisième parti,un type !—plaidant à chaque session en faveur d'une pauvre veuve dont la vache avait été éventrée par un train de l'Intercolonial. Il vit le succès couronner sa vaillance. Peu de veuves ont autant fait parler d'elles, et l'histoire ne mentionne pas une seule vache pour qui autant d'éloquence ait été dépensée.

En 1872, lorsque nous fûmes tous si contristés de la déroute de Cartier, M. Coursol

avait offert à notre chef de le remplacer comme candidat à Montréal-Est, s'il voulait aller se présenter à Beauharnois, comté qui élisait de temps à autre des hommes importants. Cartier qui avait la tenacité du bouledogue et l'ambition de représenter un grand collège électoral, le plus grand du pays, s'y refusa obstinément. Waterloo eut une nouvelle édition. Provencher vengea Montréal-Est, mais Cartier, frappé au cœur, alla mourir en Angleterre de ce coup fatal.

Quoiqu'il en soit, M. Coursol n'ayant pu être candidat en 1872, le devint en 1878. Tous deux nous renonçâmes à des charges publiques pour brûler nos premiers feux sur l'autel de la protection. Il remporta un triomphe éclatant, une majorité de 1892 voix. Sa circulaire aux électeurs était réellement bien pensée. Souventes fois elle fut citée.

M. Coursol n'était plus à l'âge cependant où il pouvait espérer de jouer un grand rôle dans une carrière qui demande de si vastes études et un si long apprentissage. Rares sont ceux qui s'improvisent hommes d'Etat.

Né le 3 octobre 1819, il avait près de cinquante-neuf ans quand les électeurs de Montréal-Est lui confièrent leur mandat. Il était de bonne souche : son père, J. Coursol, un ancien officier de la Compagnie de la baie d'Hudson, avait exploré pendant de longues années les solitudes de l'Ouest. Sa mère était fille de M. Joseph Quesnel, l'un de nos plus vieux littérateurs, un poète, un faiseur de comédies ; en secondes noces, elle avait épousé le respecté M. C. S. Cherrier, qui fut si longtemps le modèle des avocats. Après avoir été admis au barreau en 1841, M. Coursol avait lié son sort à l'une des filles les plus accomplies du regretté sir Etienne Pascal Taché. Tous de beaux noms, noblement portés !

Si M. Coursol entra tard dans la politique, il s'en occupa au bénifice des autres. Avant 1849, les élections qui duraient parfois des semaines, étaient gagnées à coup de pistolets, de bâtons ou de poings. Presque chaque lutte voyait tomber plusieurs têtes, couler le sang. M. Coursol n'hésita jamais à risquer sa peau. La Fontaine qui était le chef des pa-

triotes, pouvait compter sur lui comme sur l'un de ses lieutenants les plus audacieux. Quand les tories entreprirent de brûler sa maison, M. Coursol était là pour protéger son chef, il tira même sur les assaillants et l'un deux, un jeune Mason, fut blessé à mort : ce fut le signal de la débandade.

Avec des dispositions aussi belliqueuses, il n'est pas étonnant qu'il se soit par la suite occupé activement de la milice, qu'il ait formé le bataillon des Chasseurs canadiens, lors de l'affaire du " Trent," qu'il en fut devenu le lieutenant-colonel, qu'il ait marché à la frontière, au premier coup de clairon, pour repousser l'invasion des féniens. Si j'avais eu à décider sa vocation, je l'aurais destiné au métier des armes. Son fils, le capitaine Coursol, l'un des principaux officiers de l'école militaire de Saint-Jean, a hérité de son ardeur militaire.

Pendant plusieurs années, M. Coursol se laissa élire comme échevin pour le quartier Saint-Antoine, où il avait des intérêts considérables. Nommé en 1848 coroner conjoint pour le district de Montréal, ses connaissances

légales lui valurent plus tard d'être fait juge des sessions de la paix. C'est en cette qualité qu'il rendit une décision qui eut un retentissement extraordinaire, et qui faillit soulever une difficulté internationale.

Reportons-nous à l'époque de la guerre du Nord et du Sud. Le 19 octobre 1864, vingt à trente sudistes, la plupart originaires du Kentucky, commandés par le lieutenant Bennet H. Young, de l'armée confédérée, pénètrent à Saint-Albans, petite ville de l'Etat du Vermont, dans le but de s'emparer des valeurs des banques. Chicago avait été leur point de ralliement. Ils donnent pour prétexte qu'ils veulent se venger des atrocités et des déprédations commises par les armées de Grant, Butler, Sherman, et notamment par les troupes de Sheridan dans la vallée de Sherrandoah. Rarement l'on a vu coup plus hardi. De bonne heure dans l'après-midi, Young, qui agissait comme leur chef, s'écrie, du haut du balcon de l'*American House,* à un groupe d'une dizaine de yankees : " Messieurs, je suis officier dans l'armée con-

fédérée ; j'ai été envoyé ici pour m'emparer de la ville, et je vais le faire ; je flambe la cervelle au premier qui offre de la résistance." Young fait briller deux revolvers pour montrer qu'il est sérieux. Son auditoire est capturé et conduit au parc par ses associés qui sont là pour lui prêter main forte. Pendant cette manœuvre, cinq d'entre eux se rendent à *St. Alban's Bank*, la ferment à clef pour mieux la piller, font prisonnier le payeur Cyrus Newton Bishop, et lui appliquant des revolvers sur la gorge, le forcent de leur livrer $70,000 tant en espèces qu'en billets de banques, lui font même jurer de ne rien divulguer. Martin A. Seymour, commis de la banque, est traité de la même façon. A la porte les attendent vingt-cinq à trente de leurs compagnons à cheval : ils s'étaient emparés de ces montures dans les écuries de la ville ou en dételant des chevaux de passage. Le butin pris, ils se mettent en route pour la frontière canadienne au milieu d'une volée de coups de pistolet. Les autorités de Saint-Albans leur courent sus, et deux jours

après, la plupart sont arrêtés dans des granges ou dans des hôtels à Stanbridge, à Waterloo, à Farnham, etc. Ils ne font aucune résistance, on retrouve sur eux presque tout l'argent qu'ils ont enlevé, argent qui est déposé entre les mains de M. Guillaume Lamothe, chef de police de Montréal.

Amenés en cette ville sous l'accusation d'avoir volé la banque de Saint-Albans, en violation du traité d'Ashburton, ils sont traduits devant le juge Coursol. Ils étaient quatorze : Samuel Eugène Lackey, Squire Turner Teavis, Alamanda Pope Bruce, Charles Moore Swager, George Scott, Bennett H. Young, Caleb McDowall Wallace, James Alexander Doty, Joseph McGrorty, Samuel Simpson Gregg, Dudley Moore, Thomas Bronsdon Collins, Marcus Spurr et William H. Hutchinson. Pour la plupart jeunes gens de bonnes familles, ils deviennent les lions du jour, la cause susdite étant très populaire à Montréal. Aussi leur procès cause un retentissement immense, quelques-uns des plus fameux avocats y figurent. L'honorable M.

Abbott, M. Laflamme et M. Kerr les défendent ; M. Bernard Devlin et l'honorable Edmonds, du Vermont, représentent les autorités américaines. M. Johnson, maintenant juge en chef de la cour supérieure, et le regretté Edward Carter occupent pour la couronne. La banque de Saint-Albans avait en outre deux avocats, MM. Sowles et Edson.

Rien de plus curieux que les témoignages volontaires offerts par les prisonniers. Leur haine du Yankee s'exhale à chaque ligne. Nous ne devons aucune allégéance, disent-ils tous, au gouvernement des Etats-Unis, mais bien aux Etats Confédérés d'Amérique. Tout ce que nous avons fait l'a été sur l'ordre d'un officier de l'armée confédérée. Nous n'avons violé ni la loi du Canada, ni la loi de la Grande-Bretagne. Charles Moore Swager jure que " comme soldat, c'était un devoir de harasser et d'embarrasser l'armée et la marine des Etats-Unis, d'entraver et de détruire son commerce, de capturer ses villes et cités, et de s'attaquer de toute manière à un gouvernement qui cherche notre destruction. " Ala-

manda Pope Bruce articule ainsi son grief : " J'ai perdu des parents dans la guerre, un cousin a même été brutalement massacré au camp Douglas, alors qu'il était sans armes, et qu'il n'avait fait aucune provocation. Le pillage et les cruautés yankees sont sans parallèle, et l'attaque de Saint-Albans n'est qu'une légère vengeance." Passons à M. Samuel Eugène Lackey : " Je suis soldat dans l'armée confédérée, j'ai été fait prisonnier au camp Douglas, mais je me suis évadé grâce à la vénalité de ces vaillants yankees, un peuple qui fait la guerre pour piller, et qui est surtout brave quand il massacre les femmes et les enfants." Marcus Spurr s'est aussi sauvé des mains des yankees, et ne les aime pas davantage. Il trouve moyen de faire un jeu de mot : " J'ai été enfermé dans une bastille yankee, mais j'ai pu fuir en achetant un " *pay triot yankee.* " De toutes, la déposition de Thomas Bronsdon Collins est la plus piquante. J'en citerai quelques lignes : " Je ne dois aucune allégéance aux soi-disant Etats-Unis ; je suis un étranger et un enne-

mi public du gouvernement yankee. Les yankees ont arraché mon père au foyer de sa famille et l'ont emprisonné à Camp Chase où ses souffrances ont affaibli son esprit et son corps, et mon grand-père a été banni du Kentucky par le brutal Burbridge. Ils ont volé des nègres et les ont forcés de combattre pour eux, pendant que leurs femmes et leurs enfants crevaient de faim... Je demande qu'on me rende l'argent qu'on m'a enlevé et qu'on me donne la liberté, puisque je n'ai violé aucune loi du Canada ou de la Grande-Bretagne. Si j'ai pris part au sac des banques de Saint-Albans, c'est qu'elles étaient des institutions publiques, et que je ne pouvais atteindre les yankees par un endroit plus sensible que le gousset. Je ne me soucie pas du butin, sauf pour faire du mal aux ennemis de mon pays. Les soldats fédéraux sont achetés à $1000 par tête, et la prise de $200,000 représente la destruction de 200 de ces soldats. J'ai cru en conséquence qu'une pareille expédition paierait... Je suis prêt à subir les conséquences de mes actes, car si je

suis livré aux bouchers yankees, mon gouvernement peut venger sinon protéger ses soldats. "

Après une enquête d'une couple de semaines, les sudistes demandèrent un ajournement d'un mois afin de communiquer avec les autorités confédérées pour compléter leur défense. Le juge Coursol crut que refuser leur requête serait un déni de justice, et la cour s'ajourna au 13 décembre. " On a parlé, dit-il, de pression, mais je puis dire que ni faveur ni sympathies n'ont jamais influencé mon sens de la justice depuis que je siége sur ce banc, et je suis convaincu que mes concitoyens ne me refuseront pas ce témoignage. "—" Nous sommes parfaitement rassurés sur ce point, " observa M. Kerr.

A la reprise de l'enquête, chacun se demandait ce qui allait arriver, quand M. Kerr souleva le point que M. Coursol n'avait pas juridiction pour décider le procès. Il prétendit que le cas était régi par l'acte impérial, et que, pour être valide, l'arrestation des sudistes aurait dû être faite en vertu d'un

mandat signé par le gouverneur-général. M. Coursol fut de cet avis, motiva longuement sa décision, et ordonna l'élargissement des prisonniers. M. Rose ayant soulevé une objection, M. Coursol répliqua :—" C'est le devoir d'un juge anglais, quand il voit qu'il n'a pas le droit de retenir un prisonnier, de le mettre en liberté sur-le-champ. " — " Avec tout mon respect pour Votre Honneur, dit M. Rose, je ne crois pas à la justesse de son jugement. "—" Pas un mot de plus, ajouta M. Coursol. Je connais l'étendue de ma responsabilité, et je suis tenu d'obéir aux dictées de ma conscience, sans égard aux influences, aux sentiments et aux conséquences. "

A peine élargis, cinq des sudistes furent arrêtés de nouveau à Québec, le 20 décembre, en vertu d'un mandat lancé par le juge Smith. Ils furent ramenés à Montréal pour y subir un second procès.

Dans l'intervalle, la décision de M. Coursol avait fait grand bruit : les journaux d'Europe et d'Amérique s'en émurent, il pouvait en résulter les plus sérieuses difficultés entre la

Grande-Bretagne et les Etats-Unis. M. Coursol fut même suspendu de ses fonctions, mais, après une enquête tenue par M. Torrance, qui devint plus tard juge, il fut honorablement réinstallé.

Que cette décision ait été correcte ou non, il est certain que la popularité de M. Coursol n'en souffrit pas, elle ne fit même que s'accroître. Quelques années plus tard, ses concitoyens lui donnaient le plus beau témoignage de confiance qu'ils pussent lui offrir en l'élisant maire de Montréal à l'unanimité. Il se montra digne de la position, exerçant une large hospitalité envers les étrangers de distinction qui visitaient la ville ; il eut ainsi l'honneur de recevoir lord et lady Dufferin.

En 1872, il était fait président de la société Saint-Jean-Baptiste, charge qui a été remplie tour à tour par les Duvernay, les Morin, les Cartier, les Dorion et les Chauveau. C'est sous sa présidence, car il fut élu quatre années durant, qu'eut lieu la grande fête nationale du 24 juin 1874, alors qu'une cinquantaine de sociétés canadiennes-françaises des Etats-

Unis vinrent célébrer avec nous la fête de la patrie. De spectacle plus touchant je n'en ai pas connu. Je marchais dans la procession aux côtés d'un vieux patriote d'Ottawa, le regretté M. Isidore Champagne, père de l'estimable curé de la Pointe Gatineau. M. Champagne portait une vénérable relique, un drapeau tout en loques, un drapeau des miliciens de 1775-76, de ceux-là même qui ont tracé la voie, en refusant de devenir yankees. Quand nous arrivâmes en face de l'église Notre-Dame, nous nous heurtâmes à une véritable mer humaine dont les fanfares dominaient à peine les joyeuses clameurs. Ne se possédant plus de joie, les larmes aux yeux et dans la voix, M. Champagne me dit : "Mon jeune ami, je puis mourir content, les Canadiens sont assez forts maintenant pour se faire respecter." M. Coursol eut l'insigne honneur de présider toute cette fête, toute cette imposante réunion de frères. Je n'ai jamais vu d'homme plus heureux que lui ce jour-là. Il méritait ce bonheur.

Avec de pareils antécédents, il n'est pas

étonnant que peu d'hommes fussent aussi généralement connus que l'était M. Coursol lorsqu'il franchit l'enceinte de la Chambre des communes.

Le 19 mars 1883, une légère brise passa sur le fauteuil No 38. M. White, député de Hastings-Est, ancien grand maître orangiste, ayant déposé un projet de loi pour constituer en corporation l'Association Loyale Orangiste de l'Amérique Britannique, puis demandé la seconde délibération pour le lendemain, M. Coursol proposa comme amendement : " Que le bill qui est en ce moment devant la Chambre soit lu pour la deuxième fois dans six mois. " Formule parlementaire qui est la périphrase des calendes grecques.

M. White entra dans une grosse colère—et Dieu sait que cela allait bien à son tempérament de salpêtre—car il est rare que l'on arrête un bill à cette phase. On peut juger de sa violence par les paroles suivantes : " Cette manière d'agir me semble étrange, vu que l'honorable député qui a proposé cet amendement ne connait pas le contenu du

bill. Ce procédé est-il honnête ? est-il juste ? est-il intelligent ? est-il impartial ? C'est un genre de traitement dont des personnes libres et éclairées ne voudraient pas se servir. C'est un procédé tyrannique, injuste et indigne d'un homme. Je regrette qu'un honorable monsieur que j'ai toujours hautement respecté, se soit cru tenu, par sympathie pour une classe de la société, d'empêcher mon projet de loi d'être imprimé et distribué. J'espère que le débat sera conduit avec modération, et qu'il y aura dans la Chambre assez de membres honnêtes pour voter contre cet amendement discourtois, inutile et indigne, j'espère qu'il y a assez d'indépendance pour nous donner justice,— la justice britannique. Ecraser un homme, le pendre sans forme de procès, l'écraser sommairement ! je dis que c'est une honte pour quelqu'un qui se dit gentilhomme français d'agir ainsi."

M. Coursol n'était pas homme à offrir la joue gauche quand la droite était souffletée. Aussi prit-il la parole pour déclarer que, si M. White avait tenu ce langage ailleurs que

dans l'enceinte privilégiée, il lui en aurait demandé compte. Il n'est pas permis de s'administrer des taloches à la Chambre, malgré les libertés qui ont été prises en quelques rares occurrences. Cela fut dit d'un ton qui ne laissait aucun doute sur sa sincérité. De son côté, le député d'Hastings-Est roulait des yeux colères, le feu à la figure, la menace à la bouche. Plus d'un craignait un esclandre. Les volcans heureusement se calmèrent. La riposte de M. Coursol donne une idée de son genre :

" Depuis que j'existe, j'ai habité la plus grande ville de la confédération ; j'ai vécu au milieu d'une population de différentes confessions religieuses et parmi les frères de l'honorable monsieur dans des termes d'amitié ; j'ai rempli des fonctions publiques, j'ai administré la justice, et je défie n'importe qui de dire que j'ai jamais commis une indignité ou un acte qui ait terni ma réputation.

" Par ma proposition, j'ai voulu empêcher un débat sur cette question, parce que je la crois inconstitutionnelle, qu'elle n'est pas dans

l'intérêt du pays et qu'elle a pour but de constituer une société secrète en corps politique. ce qui n'est pas de notre ressort.

" Si cette société est une association de bienfaisance, que l'honorable monsieur s'adresse à la législature d'Ontario ou à celle de toute autre province pour la faire reconnaître. Nous avons le droit d'empêcher la constitution politique de sociétés qui sont illégales dans Québec en vertu des lois de cette province.

" Je n'ai pas le moindre désir, Dieu merci, de soulever des haines ; je n'ai fait que mon devoir, j'ai proposé cette motion en parfaite connaissance de cause, et j'espère que l'honorable monsieur se soumettra sans discussion au vote de la Chambre.

" S'il croit pouvoir entrainer une majorité en faveur de son projet de loi, c'est le temps d'agir ; que la Chambre repousse ma proposition, et alors le bill pourra être discuté. Mais si elle est rejetée, nous savons, par les paroles qui viennent de tomber de la bouche de l'honorable monsieur, quel débat nous aurons.

Sera-t-il avantageux au pays en général? Fermera-t-il les blessures qui saignent dans la poitrine de certains hommes à cause de leurs opinions religieuses ? A tout prix, évitons de semblables froissements.

" Pour ma part, je ne discute jamais les opinions religieuses, je les respecte chez tous ; mais il est certains principes fixes dont je ne saurais m'éloigner, et, lorsque ces principes sont en jeu, je me crois obligé de faire mon devoir. Je pense l'avoir rempli en cette circonstance. "

Après une courte discussion, la motion de M. Coursol fut repoussée par 94 voix contre 89. Cela ne voulait pas dire toutefois que le bill allait traverser triomphalement la seconde épreuve, la véritable pierre d'achoppement.

Le 16 avril suivant, M. White proposa la seconde délibération du bill. Il comprit que son attaque inconsidérée avait fait plus de mal que de bien à sa cause, car il débuta par des excuses à M. Coursol. " Lorsque, dit-il, j'ai d'abord présenté le projet de loi à la Chambre, j'ai peut-être été un peu brusque dans ma

réponse à l'honorable député de Montréal-Est. Je regrette d'avoir affirmé que sa proposition était une lâcheté ; je tiens à ne rien dire sur cette question qui puisse offenser aucun de mes honorables collègues." M. Coursol ne voulut pas être en reste de bons procédés, et il accepta cette explication. Il est rare que des algarades de l'espèce White ne finissent pas de cette façon.

Cette fois, ce fut un enfant de l'Irlande, M. J. J. Curran, député de Montréal-Centre, qui demanda le renvoi du bill. C'était un sujet délicat, chatouilleux, brûlant, que celui qu'il avait à traiter. Comme d'habitude, il parla avec tact et chaleur. Son discours donna le ton, et après un long débat qui fut loin d'être aussi acrimonieux qu'on pouvait le craindre, sa motion fut adoptée par 106 voix contre 70. Un seul député catholique, M. Hawkins, vota avec la minorité. Cela n'empêcha pas les électeurs protestants de Bothwell de lui préférer, à la première occasion, l'honorable M. David Mills.

Le 21 mai, sir Leonard Tilley, l'excellent

ministre des finances, soumit une proposition qui réjouit fort l'occupant du No 38. Elle autorisait le gouvernement à prêter $900,000 aux commissaires du havre de Montréal pour leur permettre d'approfondir le chenal du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, jusqu'à 27½ pieds aux eaux basses. M. Coursol comprit toute l'importance de cette mesure pour le commerce de la métropole, et il fut le premier à montrer son contentement.

" Je ne saurais, dit-il, laisser passer ces résolutions sans féliciter le gouvernement de les avoir présentées. Elles vont être reçues avec plaisir, non-seulement par le commerce de Montréal et le pays en général, mais encore par les différentes compagnies de navigation qui font le service entre les ports de l'étranger et ceux du Canada. Elles seront bien reçues, parce que l'approfondissement du lac Saint-Pierre jusqu'à 27½ pieds est une mesure qui intéresse au plus haut degré toute la confédération.

" Cette question doit être envisagée à un

point de vue élevé, et je suis heureux que l'administration l'ait ainsi jugé. Elle a reconnu le principe que Montréal est un port d'échange pour les navires de fleuves comme pour ceux de l'océan, non parce que Montréal croit qu'il doit en être ainsi, non parce que Montréal demande l'approfondissement du chenal, mais parce que les compagnies de navigation étrangères ont toujours fait du port de Montréal ce qu'il est aujourd'hui, un port d'échange. Dès que le chenal a été creusé, de gros navires ont remplacé les petits bâtiments qui seuls pouvaient autrefois visiter notre port. Si ces navires n'avaient pas cru que ce voyage à l'intérieur leur était avantageux, ils seraient allés ailleurs. Le fait est qu'ils auraient pénétré plus loin dans l'intérieur, si la nature n'avait pas placé des obstacles infranchissables.

" Ces grandes compagnies indiquent la politique qui devrait être suivie ; elles n'ont aucun intérêt particulier dans les différents ports du Canada ; elles n'ont d'autres mobiles que leur propre intérêt commercial, et si,

mettant de côté tout esprit local, elles ont préféré venir à Montréal, nous devons en conclure que Montréal devrait être à l'avenir ce que l'esprit d'entreprise de ses citoyens l'a fait, le port de décharge de la navigation fluviale et maritime, le port de distribution du commerce sur une grande étendue du pays. Les grands ports maritimes ne sont pas établis simplement parce que quelques personnes le désirent, mais parce que de puissants intérêts généraux l'exigent, de même que les chemins de fer prennent la direction que leur impriment la nature et les besoins du commerce. "

Hamilton et Québec sont généralement les deux villes qui voient d'un œil suspect les crédits ou faveurs accordés à Montréal. Aussi l'une et l'autre firent entendre une note discordante. Mais comme il ne s'agissait que d'un prêt, dont je ne promets pas le remboursement, à cela se bornèrent les résistances. Les travaux ont été faits, le chenal a été creusé à 27½ pieds, et il n'est pas impossible que plus tard l'on atteigne encore une

plus grande profondeur, les navires océaniques qui fréquentent nos parages devenant de plus en plus gros. Le génie et l'argent triomphent de tout.

Arrive la session de 1884. Le No 38 y figure encore avec honneur. Interpellations, motions, discours, montrent à la Chambre qu'il compte pour quelque chose dans ses délibérations.

M. John Charlton ayant présenté un bill très sévère contre ceux qui se rendent coupables de séduction et autres offenses, M. Coursol observa qu'une expérience de vingt années dans l'application de la loi criminelle à Montréal, lui permettait de croire que cette expérience pouvait être utile à la Chambre. Les lois criminelles d'Angleterre sont selon lui les plus parfaites du monde. Nous les avons adoptées et nous nous en trouvons bien. Mais il n'en faut pas conclure qu'elles ne sont pas susceptibles de réforme. L'article du bill qui a trait aux femmes ou plutôt aux jeunes filles qui sont entraînées dans des maisons mal famées, ne devrait s'appliquer

qu'aux mineures. Si une jeune fille ne sait pas se conduire à l'âge de vingt et un ans, elle ne le saura probablement jamais. Protégeons la vertu des jeunes, mais évitons le chantage. C'était parler sagement.

Le général Middleton vient de nous quitter après avoir soulevé plus d'une dispute, soit au parlement soit dans les journaux. Les généraux ont tort d'ordinaire de faire parler d'eux en temps de paix. C'est sur les champs de bataille que leurs noms doivent retentir.

Son prédécesseur immédiat, le général Luard, n'est guère retourné à l'armée anglaise avec plus de compliments. On le savait bon général, mais impertinent, brutal au possible, traitant nos officiers avec dédain, et nos miliciens tout comme des réguliers, avec peut-être même plus de rudesse. Quoique le parlement votât les crédits militaires tout comme son propre salaire, il ne manquait pas l'occasion de lui manifester son mépris. Il aurait même déclaré que son opinion ne valait pas dix sous ! En plein mess, au camp de Cobourg, il aurait tenu ce langage à l'un des députés, le

brave colonel Williams, du 46e bataillon, qui devait périr victime de son dévouement dans la campagne du Nord-Ouest. De là une grosse tempête à la Chambre.

C'est mon ami, M. Mulock, député de York-Nord, qui souleva l'orage en demandant la production de la plainte du colonel Williams. Celui-ci étant un chaud conservateur, M. Mulock crut évidemment qu'il avait une bonne occasion de le prendre en faute. Il l'accusait notamment d'avoir enfreint l'article 6 des *Queen's Regulations :* " Il est strictement défendu de faire des plaintes ou de publier quoi que ce soit dans les journaux de nature à nuire aux intérêts du service ou à provoquer du mécontentement dans l'armée." Il n'est guère besoin de dire que tous les colonels de la Chambre saisirent l'occasion de sortir leur grand sabre.

Le discours de M. Alonzo Wright est à lire. C'est une charge bien conditionnée, pleine d'humour, de rapprochements historiques, à l'adresse du colonel Williams, qui avait eu la malencontreuse idée de lui donner

une leçon de discipline militaire. Les saillies étaient toutes plus spirituelles les unes que les autres et plus d'une fois le fou rire devint général. *A Rolland for an Oliver.* Pourtant ce n'était pas une apologie du général Luard que son discours, loin de là. Plus d'un trait même perçait sa cuirasse. Le général poussait l'art militaire jusqu'à jurer à tout propos et surtout hors de tout propos, bref à commander par jurons. M. Alonzo Wright s'en moqua spirituellement. Ecoutons celui que ses contemporains ont surnommé le Roi de la Gatineau :

" Notre vieux général n'a pu comprendre la différence entre un corps régulier et un corps irrégulier, ou entre un corps de volontaires et un corps de troupes régulières, et il s'est couvert de malédictions comme d'un vêtement. Il a juré à propos de tout contre le ciel en haut, contre la terre en bas, et contre l'eau sous la terre. Il a juré contre les hommes à quelque rang qu'ils appartinssent. Il a porté la main sur un officier d'une façon insultante.

" Nous savons de bonne source que notre

armée jurait terriblement dans les Flandres ; mais nous pensions que la douceur et la lumière, la culture et la civilisation du dix-neuvième siècle avaient produit leurs résultats naturels. Nous pensions qu'un état qui a produit des hommes comme Havelock et Headey Vicars, unissant la plus fervente piété à l'audace la plus énergique, ferait disparaître ces façons grossières et vulgaires.

" Lorsque M. Bret Harte, l'humoriste américain, a visité cette ville, il nous a parlé des premiers temps de la colonisation et de la fièvre de l'or dans la Californie. Parmi les aventuriers qui envahirent le pays se trouvait un conducteur d'attelage. Dès le commencement, il passait pour un jureur de première classe, et, grâce à cette pratique, il devint le patron des blasphémateurs de la côte du Pacifique. Un jour, son attelage se trouva pris dans un ravin, et il se livra à des jurements extraordinaires. De même que le major général, il jurait contre tout, contre le ciel, la terre et l'onde. Un excellent clergyman qui passait, se risqua de lui faire la remontrance

à propos de ses horribles blasphèmes. Le charretier se tourna vers lui avec surprise et indignation ; " Ainsi vous appelez cela jurer n'est-ce pas ? Je n'ai jamais pensé que vous autres, farceurs du diable, eussiez la moindre capacité pratique ; si vous voulez jouir de jurons de premier ordre, vous devriez venir m'entendre exhorter ma mule rétive." Je crois que les sentiments du vaillant colonel auraient dû être comme ceux de l'excellent clergyman."

M. Wright abandonna ensuite la note gaie et sarcastique pour faire un superbe éloge des volontaires de son comté—un comté qui pourrait presque suffire à former une province. Ce fut le couronnement de son discours.

" Dans mon comté, nous avons des organisations militaires, qui éprouvent beaucoup de difficultés, qui sont placées dans des circonstances pénibles. Cependant elles maintiennent la discipline. L'association des carabiniers envoie de ses tireurs à Wimbledon, où ils se conduisent d'une façon qui leur fait honneur.

" Il y a quelque temps, on m'a demandé d'assister à un festival militaire, dans un des townships isolés. C'était au cœur même de la forêt. Comme nous nous rendions par une soirée obscure, au lieu de la réunion nous aperçûmes un incendie de forêt sur le sommet des montagnes où la rivière se présentait comme un torrent de lave. On aurait dit une scène du *Paradis perdu* de Milton. J'ai été très impressionné en voyant les militaires au lieu du rendez-vous ; quelques-uns d'entre eux avaient parcouru, à pied, une distance de vingt milles. C'était la fleur du comté, et chacun avait à raconter les difficultés et les misères qu'il avait éprouvées ; mais tous étaient animés d'un esprit de loyauté envers la reine et d'un sentiment d'amour pour le pays transocéanique.

" C'est de cette espèce d'hommes que la milice du Canada est composée. Ce qui est vrai de mon comté est également vrai, je n'en doute aucunement, des autres comtés. Traitez bien ces hommes partout, et ils feront n'importe quoi. Traitez les comme des chiens

ils se retourneront contre vous et vous feront expier vos mauvais procédés. "

L'odeur de la poudre ne pouvait manquer de se communiquer au No 38. L'occupant n'était-il pas un ancien militaire. qui plus d'une fois avait vu le feu de près, qui avait organisé et commandé des corps volontaires ? Le lieutenant-colonel Coursol ne pouvait donc laisser passer ce débat sans dire tout haut ce qu'il pensait de la jactance du général Luard. Enregistrons ce fier langage qui fut plus d'une fois souligné par les applaudissements :

" Il est un fait qui ne peut être nié, c'est que toute la force volontaire du Canada et presque toute la presse s'accordent à dire que le général Luard n'était pas l'homme qu'il nous fallait pour commander nos troupes. Le général, je le sais, est un homme de haute capacité militaire, qui s'est distingué sur maints champs de bataille, et je ne veux aucunement diminuer son mérite.

" Le général Luard n'est pas le premier qui ait eu à remplir ici les devoirs de com-

mandant. D'autres généraux également distingués ont occupé la même position ; mais jamais auparavant la force volontaire ne s'est plaint d'un tel langage et d'une telle conduite jamais auparavant les officiers commandants n'osèrent insulter la force volontaire, ou injurier ses officiers qui sont des gentilshommes, leurs égaux sous tous les rapports. Le général Williams, le héro de Kars, fut pendant longtemps revêtu du commandement, surtout lors d'un événement mémorable, l'affaire du Trent, et tout le monde n'eut qu'à louer sa façon d'agir à l'égard des volontaires. Le général Windham fut aussi appelé à commander les volontaires. Le général Ross, sir Patrick McDougall, le général Selby Smyth et autres eurent les mêmes devoirs à remplir, et aucune plainte ne fut portée Ils étaient aussi de stricts observateurs de la discipline, et cependant ils surent conserver l'estime de toute la force volontaire du pays.

" Et pourquoi le général Luard n'a t-il pas su conserver cette estime ? Parce que ses manières ne convenaient pas ; parce que en plusieurs occasions il s'est oublié ; il a parlé

aux volontaires comme à des hommes forcés de travailler pour une pitance quelconque. Il est certain que,si le général Luard commandait la milice en Angleterre, les fiers enfants d'Albion ne souffriraient pas pareil langage un seul instant ; ce général n'oserait pas tenir en Angleterre le langage qu'il a tenu aux volontaires du Canada. J'espère que c'est la dernière fois que l'Angleterre nous envoie un officier qui traite ainsi les volontaires. Le général est maintenant parti. Je lui souhaite du succès, et j'espère que ses grands services, ses fortes connaissances militaires et sa bravoure incontestable, lui vaudront un théâtre à la hauteur de ses qualités. Qu'il devienne comme le général Gordon, un homme remarquable par son zèle, son urbanité, sa force et son courage ; que le gouvernement impérial l'envoie lui aussi au Soudan, où il pourra parler à Osman Digna et aux soldats de ce pays, comme bon lui semblera, et j'espère qu'il se couvrira de gloire ; mais qu'il ne revienne jamais au Canada. "

M. Ouimet, lieutenant-colonel du 65e ba-

taillon, cita un trait qui n'était pas de nature à rallier les sympathies françaises au général. Un jour, dit-il, j'adressai une lettre au département de la milice par l'entremise de l'officier de brigade de Montréal. Cette lettre était rédigée en français. Je croyais avoir le droit d'écrire en français sur une question militaire comme sur tout autre sujet. Peu après, la même lettre m'était renvoyée avec cette note en marge écrite au crayon : "Traduisez cela en anglais." J'ai cru, ajoutait le député de Laval, que l'ordre était militaire, mais il n'était certainement pas civil. Une bonne botte, n'est-ce pas général ?

Quoique l'ancien commandant de la milice canadienne n'ait pas manqué de défenseurs dans ce débat, il en sortit suffisamment meurtri pour avoir le droit de s'écrier : délivrez-moi de mes amis ! Ne réveillez pas le chat qui dort, est un de ces vieux proverbes issus de la sagesse, qui peut même s'appliquer aux panaches les plus huppés.

C'est à cette session que le No 8 devint célèbre. On appelait ainsi la chambre réservée aux députés de la province de Québec pour leurs réunions particulières. Elle se trouvait à l'angle nord-ouest du palais législatif, au premier étage. A la belle saison, il suffisait d'ouvrir les fenêtres pour entendre gronder la chute des Chaudières, image du tumulte parlementaire. Là, mes collègues français pouvaient faire bande à part, lire leurs gazettes, culotter des pipes, jouer aux dames, causer à la bonne franquette, recevoir leurs électeurs, donner audience aux solliciteurs, trouver un refuge contre les orateurs ennuyeux de la Chambre. Au besoin, le No 8 était le théâtre de choses plus graves, où l'on discutait les affaires du Dominion, mais plus particulièrement de la province de Québec, où l'on recueillait les dernières rumeurs, les dernières indiscrétions, où l'on frondait le ministère que l'on supportait, où l'on préparait les germes d'une révolte qui pouvait devenir sérieuse.

M. Coursol était une des personnalités du

No 8. On l'aimait à cause de sa franchise, de son courage, de son patriotisme. On savait qu'une fois sa détermination prise il irait jusqu'au bout. Il représentait aussi une génération qui n'existait plus guère. Il nous servait de lien avec les lutteurs de 1837 et de 1849.

Parmi les plus déterminés se trouvait M. Frédéric Houde, député de Maskinongé. M. Houde siégeait tout près de moi, au 39me fauteuil, et une vive sympathie nous unissait. Tous deux journalistes, il publiait le *Monde* qu'il avait réussi à populariser, nous aimions à comparer nos notes, nos appréciations politiques. On disait que nous nous ressemblions au physique, et plus d'un de mes électeurs d'Ottawa, en quête d'une apostille, s'adressa à lui par méprise. Type militaire, figure énergique mais pâle, qui indiquait la souffrance, nature de feu, patriote ardent, capable de tous les dévouements, indépendant de caractère, aimant à penser par lui-même, parleur éloquent toujours écouté, tels étaient ses traits caractéristiques. A peine de retour des Etats-Unis, où il avait publié

un journal, un vigoureux défenseur des Canadiens expatriés, en société avec mon regretté ami Ferdinand Gagnon, il avait réussi par un coup d'audace, par son seul mérite, à emporter d'emblée le mandat du comté de Maskinongé, aux élections de 1878. Sa seconde élection en 1882 fut un véritable triomphe. Le comté de Maskinongé était fier de son jeune député, et il avait raison. Hélas! ce cher Houde ne tarda pas à être miné par cette maladie qui ne pardonne pas, la consomption, et la Chambre perdit l'une de ses étoiles les plus brillantes. Quel deuil pour nous tous! Mort dans la gêne, un de ses garçons remplit aujourd'hui les fonctions de page à la Chambre. Qui sait si un jour le page ne sera pas le député de Maskinongé? L'on a vu des choses plus surprenantes. Bien sûr que la mémoire du père serait la meilleure des recommandations auprès des électeurs.

Quelle fut la cause immédiate de la notoriété du No 8? La voici. A la session de 1884, le ministère Ross-Taillon s'adressa

aux autorités fédérales pour obtenir des *better terms,* de meilleurs arrangements. Il demanda que le subside que paie le gouvernement fédéral aux provinces fut porté à $1.00 par tête au lieu de 80 cents. Cette demande impliquait un changement constitutionnel, le chiffre du subside étant déterminé par l'acte d'Union. M. Mercier qui s'empare de tout, s'empara plus tard de cette idée à sa conférence interprovinciale.

A cette même session, la Compagnie du chemin de fer du Pacifique sollicitait un prêt de trente millions de piastres pour lui permettre d'achever ses travaux plusieurs années avant la date fixée dans le contrat originaire. Trente millions ! ce n'était pas une bagatelle. Mais ce prêt était pour la Compagnie une question de vie ou de mort. *To be or not to be.* Pour s'en convaincre il suffisait de voir l'anxiété fébrile avec laquelle sir George Stephen et sir Donald A. Smith suivaient nos délibérations. Ces deux hommes auxquels le Canada doit tant, avaient engagé leur immense fortune dans cette entreprise,

et le refus de ce prêt les ruinait de fond en comble. Un voyage aux Bermudes leur fut ensuite prescrit pour les remettre de leurs fortes émotions. Si la longue barbe de sir Donald A. Smith n'eût pas été aussi argentée, bien sûr qu'elle aurait blanchi dans ces nuits d'angoisse.

Quelle attitude fallait-il donc prendre ? Les embarras financiers de la province de Québec résultaient surtout du fait qu'elle avait dépensé une douzaine de millions pour construire ce que l'on appelait le chemin de fer du Nord, et ce qui était réellement le premier anneau de la grande chaîne du Pacifique. La loi de 1872 avait fixé le terminus du Pacifique au lac Nipissing, mais le ministère Mackenzie ayant octroyé une subvention de $12,000 par mille au chemin de fer du Canada Central qui en était le prolongement jusqu'à Pembroke, il était juste d'accorder la même allocation à la section de la province de Québec. Il fut donc unanimement résolu que la députation conservatrice de Québec ne voterait pas les $30,000,000 sans obtenir l'indem-

nité à laquelle elle avait droit. Trois jours durant les bleus ne parurent guère à la Chambre, ce qui fit beaucoup gloser, mais aucun ne manquait à l'appel au No 8. C'est là véritablement que le parlement siégeait, que se jouait le sort du Pacifique et du ministère. Leur détermination était telle que sir John Macdonald lui-même, sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron et l'honorable M. Chapleau crurent devoir venir discuter avec eux les bases d'un compromis. Les figures n'étaient pas aussi ouvertes que d'habitude, quelques-unes même s'allongeaient démesurement, mais sir John ne manqua pas de les dérider. Une bonne histoire l'a sauvé en plus d'une occasion difficile. Il faut l'avoir vu là pour comprendre sa flexibilité, la fertilité de ses ressources. Les témoins de cette scène ultra-parlementaire ne l'oublieront jamais.

Le premier ministre se trouvait en face d'un cas difficile, car les autres provinces ne paraissaient guère disposées à donner satisfaction à Québec. Il finit par trouver une

solution acceptable à tous, sans toutefois ou cher à la constitution.

Les députés français des autres provinces avaient fait cause commune avec leurs collègues conservateurs de Québec : l'honorable M. Royal, député de Provancher, l'honorable M. Landry, député de Kent, et votre humble serviteur. Nous n'étions pas moins ardents que les plus immédiatement intéressés. Avant tout, il fallait sauver Québec, le boulevard de notre nationalité, le pivot de la Confédération. Ce que nous voulions fut fait. L'œuvre du Pacifique fut assurée, et la province de Québec sortit de ses embarras. M. Blake comptait bien profiter de cette crise pour renverser le ministère. Les avances ne manquèrent pas. Le *Globe* nous fit patte de velours après avoir si souvent dénoncé la " domination française." Mais sir John n'étant pas homme à se laisser damer le pion, le chef libéral crut ne pouvoir mieux faire que dénoncer le No 8. M. Coursol, qui se trouvait indisposé, me pria de me faire l'écho du 38me fauteuil pour défendre des collègues

injustement attaqués, ce qui provoqua une altercation fort vive avec M. Blake. L'extrait suivant du *Hansard*, 14 avril 1884, en fournit la preuve :

" M. TASSÉ.—L'honorable chef de la gauche parlant d'un petit parlement,—pour me servir de son langage,—qui se serait tenu dans une autre salle de cet édifice, a cru très-inconvenant qu'un certain nombre de députés conservateurs se soient réunis pour discuter ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'intérêt de leur province. Je ne vois rien d'inconvenant en cela. Ils ont pu perdre quelque jets de l'éloquence libérale, mais c'est une perte réparable. Ils se sont réunis et pourquoi ? Le gouvernement venait de demander à la députation de voter $30,000,000 pour régler d'une façon définitive la question du Pacifique. Persuadés qu'ils avaient de justes réclamations, les représentants de Québec demandèrent qu'on les prit en considération, puisqu'elles se rattachaient à cette grande entreprise.

" M. BLAKE.—En étiez-vous un ?

" M. TASSÉ.—Quoique je ne sois guère

obligé de satisfaire la curiosité de mon honorable ami, je n'ai pas la moindre objection à lui dire que j'en étais un.

" M. Blake.—Je croyais que l'honorable député représentait Ontario et non Québec.

" M. Tassé.—Je ne suis pas ici comme représentant d'Ontario, mais du Dominion. A ce compte, mon honorable ami et les autres députés d'Ontario ont bien tort de s'occuper des affaires des autres provinces. Ai-je besoin de dire que le rôle qui nous est assigné est beaucoup plus large ? Nous sommes ici pour traiter non pas d'affaires de clocher, mais des intérêts de tout le pays. Mon honorable ami se place, je le regrette pour un homme qui a une si grande réputation, à un point de vue purement provincial. Il rapetisse son rôle, il fait du *sectionalisme*, lui qui ne cesse de s'en défendre.

" M. Blake.—Pas du tout.

" M. Tassé.—Oui, puisque vous me reprochez d'avoir assisté à des réunions qui ont été tenues par mes amis de Québec. Cette question ne concerne pas la province de Québec

simplement. Il est vrai que les intérêts de cette province sont plus particulièrement en jeu, mais si la demande des représentants de Québec est bien fondée, ce n'est pas parce que je suis député d'Ontario que je dois refuser de les entendre et de leur rendre justice. Il est de l'intérêt de toute la Confédération qu'il ne soit fait d'injustice à aucune des provinces.

" M. LAURIER.—Il vous faudrait voter pour l'amendement pour être juste envers tout le monde.

" M. TASSÉ.—Pas du tout, car tout le monde, excepté Québec, a eu justice. Et vous, vous voterez sans doute pour l'amendement ?

" M. LAURIER.—Certainement.

" M. TASSÉ.—Et vous voterez aussi pour la proposition de votre honorable chef ?

" M. LAURIER.—C'est cela qui est l'amendement.

" M. TASSÉ.—L'amendement et le sous-amendement sont contradictoires ; mon honorable ami déclarera d'un côté que la province de Québec reçoit trop, et d'un autre côté,

il affirmera qu'elle ne reçoit pas assez. Quelle logique !

" Revenons au reproche que l'honorable chef de l'opposition a adressé aux députés conservateurs français de s'être absentés de la Chambre durant les délibérations. Je crois qu'il a oublié un peu son histoire en leur faisant cette remontrance. S'il y a eu faute, elle est beaucoup plus grave en ce qui le concerne. Je n'avais pas l'honneur d'être son collègue lorsque l'honorable député de York-Est gouvernait le pays, mais je sais qu'à cette époque le député de Durham-Ouest ne se contentait pas de conspirer contre son chef, si je peux me servir de ce langage, il n'est peut-être pas parlementaire, mais s'il ne l'est pas, je le retire avec plaisir.

" M. Blake.—Ce n'est pas vrai.

" M. Tassé.—Si mon langage n'est pas parlementaire, je voudrais bien savoir si celui de mon honorable ami l'est ? Un vieux *parliamentarian* comme lui n'a pas coutume de s'oublier à ce point. Ce n'est pas vrai ! ! Mon honorable ami ne se contentait pas

de miner son chef d'alors, mais si je me rappelle bien, dans plus d'une circonstance, à la veille d'un vote, on le voyait ainsi que l'honorable député de Bothwell (M. Mills), qui gravite dans son orbite, on voyait ces messieurs et deux ou trois de leurs collègues s'éclipser comme par enchantement. Est-ce que je suis injuste envers l'honorable chef de l'opposition en disant qu'à un moment donné, à la veille d'un vote important, qui, je crois concernait le chemin de fer de Nanaïmo à Esquimault, il a refusé de voter ?

" M. Blake.—J'ai voté sur cette question du chemin de fer de Nanaïmo, mais je me suis abstenu de voter dans deux ou trois autres occasions.

" M. Tassé.—Je ne puis pas avoir de meilleur témoin que mon honorable ami. Il veut bien lui-même prouver ce que j'avance, c'est-à-dire que dans deux ou trois circonstances importantes, il a refusé de voter. Il importe peu de savoir s'il s'agissait du chemin de Nanaïmo ou d'une autre question.

" Si mes collègues de la province de Québec

ont fait une faute en défendant avec énergie les intérêts qui leur sont confiés, c'est une faute qui leur sera facilement pardonnée ; c'est une faute heureuse, et je voudrais que mon honorable ami, le député de Québec-Est, eût la conscience chargée de fautes de ce genre."

Cette agitation du No 8 valut à Québec $5,000,000 que le gouvernement fédéral lui paie sous forme d'une rente annuelle, à cinq pour cent, de $250,000. Nous devons nous féliciter de ce que ce capital ne puisse être entamé. Les dissipateurs qui gouvernent la province l'auraient vite englouti.

Je soupçonne que les ministres gardèrent rancune au No 8 de ses allures indépendantes. Sous prétexte que l'espace manquait, ils résolurent, après les élections de 1887, que les conservateurs, au lieu de se diviser par sections, n'auraient plus désormais qu'une seule salle pour tenir leurs réunions particulières. Le No 8 se trouva donc effacé, mais chacun de ses membres garde bonne mémoire des scènes agitées dont il fut témoin.

164

J. Guyot

165

JOSEPH ROYAL

Un jour, je perdis mon ami M. Coursol. Les conservateurs étaient tellement nombreux, qu'il nous fallait entamer la gauche pour loger nos compagnons d'armes. Certains de nos amis se trouvaient même au cœur de l'ennemi : contact désagréable aux uns et aux autres. Les partis ont mille et un secrets qu'ils ne désirent même pas laisser soupçonner.

Or, sur la première rangée des banquettes de la gauche, siégeait un vétéran du journalisme, un législateur expérimenté, une gloire canadienne, l'honorable M. Royal. Comme les grandeurs même ont leurs inconvénients, M. Royal avait pour voisin un grit de la plus belle eau, un brave homme, mais frondeur,

colère, envahisseur, le Dr Landerkin. Jamais ils ne purent faire bon ménage. Le docteur avait la manie de placer son chapeau, ses écritures, ses livres bleus sur le bureau contigu, ce qui agaçait fort le futur gouverneur du Nord-Ouest. De guerre lasse, M. Royal ouvrait parfois son pupitre, renversant bonnet et papiers. Le député de Grey-Sud se sentant coupable d'avoir empiété sur la propriété d'autrui, ne disait mot. Il ramassait patiemment ces objets épars, au grand amusement du voisinage. Le *trespass* est une grosse offense aux yeux de tout Anglais !

M. Royal m'ayant raconté ses ennuis, je cherchai une solution. Je m'en ouvris à M. Coursol, et je lui proposai héroïquement de changer de fauteuil avec le député de Provencher. Il me ferait peine de ne plus lui frotter les coudes, mais il aurait un siége beaucoup plus en vue, plus digne de son âge, de sa haute position, etc. En second lieu, il était homme à dompter le Dr Landerkin. Ne m'avait-il pas cité le mot de son ami, l'élo-

quent Edouard Rodier, qui, le 6 novembre 1837, s'écriait, à une grande assemblée de la rue Saint-Jacques, lorsque les membres du Doric Club attaquèrent les Fils de la Liberté :—" On nous attaque, c'est bien, bientôt on ne nous appellera pas seulement les fils de la liberté, mais les fils de la victoire."—M. Coursol n'hésita pas, et le déménagement s'effectua. Mes pronostics se réalisèrent. Le député de Montréal-Est ne permit jamais à son voisin d'empiéter sur sa propriété, et chaque usurpation fut punie séance tenante. Que de fois le feutre du docteur alla rouler sur le tapis vert qui sépare la droite de la gauche, en compagnie de la prose romanesque des livres bleus !

C'est là que M. Coursol acheva sa carrière parlementaire. Depuis quelques années, il habitait Saint-Thomas, comté de Montmagny, ce qui n'empêcha pas ses fidèles de Montréal-Est de le réélire par acclamation aux élections de 1887. La mort nous l'enlevait l'année suivante, le 4 août : il l'avait bravée trop de fois pour ne pas la voir arri-

ver avec calme et courage. Tout Montréal l'accompagna à sa dernière demeure.

Gloire à ceux que rien ici n'épouvante !
Quand le lâche meurt, il se croit puni,
Mais la mort du brave est un deuil qu'on chante,
Plantons sur sa tombe un rameau béni !

M. Royal était pour moi une vieille connaissance, un ami dont le plus petit nuage ne m'a jamais séparé. Quand je sortis du collége Bourget en 1865, c'était l'un des écrivains que j'avais lus avec le plus d'intérêt, qui faisait le mieux vibrer la fibre canadienne, qui excitait le plus ma curiosité : il en valait bien la peine. C'était aussi l'un des conférenciers à la mode. On allait l'applaudir à l'Institut Canadien-Français, au Cercle Littéraire et à l'Union Catholique. Physique superbe, tenue correcte, voix sympathique, diction facile, langage élevé, il avait ce qu'il faut pour charmer un auditoire distingué, ami des lettres et de la philosophie. L'année précédente, il s'était fait admettre au barreau, mais la politique et le journalisme eurent toujours plus d'attrait pour lui que

Thémis. Ce n'est que plus tard qu'il sacrifiera au droit, quand la profession d'avocat lui sera indispensable pour se tenir à flot dans la politique.

M. Royal avait donné ses premiers coups de plume dans la *Minerve* (1857). Il venait de terminer ses études au collége Sainte-Marie après les avoir brillamment commencées à l'école des Frères, et poursuivies au collége de Montréal. C'était un esprit précoce, mûr avant le temps. Style concis, clair comme l'eau de roche, brillant à ses heures, il trouva du coup un public friand de le lire. Ce début était une bonne note à mes yeux, car j'ai toujours eu un faible pour la gazette fondée par Ludger Duvernay et Auguste Norbert Morin.

De la *Minerve* il passa à l'*Ordre*, dont il fut le fondateur et le principal rédacteur avec ce pauvre Cyrille Boucher, l'un des météores de notre ciel politique. Cartier était alors premier ministre et M. Royal ne se gênait pas de traiter son gouvernement avec une extrême indépendance. Tant qu'il fut journaliste il ne put s'astreindre au frein des partis ; il lui fallut

tâter du Parlement pour sentir la nécessité de la discipline. Aussi, je crois qu'il referait certaines appréciations, notamment sur le choix d'Ottawa comme capitale, s'il en avait l'occasion. Cela se passait en 1859-60. La presse payait encore moins qu'aujourd'hui, et il fallait voir M. Royal tour à tour administrateur, typographe, pressier, plieur, pour comprendre le feu sacré qui le dominait. On ne naît pas journaliste impunément !

En 1864, il porta ses aspirations plus haut, et fonda avec MM. Bourassa, de Bellefeuille, Provencher, L. H. Senécal et autres la *Revue Canadienne*, qui mérita pendant quelques années d'être comparée aux bonnes revues françaises. Les premiers volumes nous valurent deux romans : *Une de perdue deux de trouvées* et *Jacques et Marie*, deux perles qui brilleront toujours dans notre écrin littéraire. Comme toutes nos revues, hélas ! elle n'a pas tardé à péricliter.

J'avais été particulièrement frappé des études de M. Royal sur la grande évolution qui allait transformer notre pays, et qu'il

publia sous la rubrique : *Considérations sur les nouveaux changements constitutionnels de l'Amérique Britannique du Nord.* Un esprit supérieur et absolument politique pouvait seul inspirer ces pages que plus d'un publiciste de renom n'hésiterait pas à signer. Lisez le dernier chapitre, vous y trouvez les prétentions des annexionnistes refutées, une par une, avec une clarté et une logique irrésistible. Quelles belles pages aussi que celles qu'il a écrites sur la vie de sir Louis Hypolite LaFontaine, et sur les grands faits auxquels elle se rattache !

M. Royal était à cette époque traducteur à la Chambre des communes. Plus d'un homme de valeur a appris là le génie des langues officielles du pays, la portée véritable de chaque mot, la précision du langage. Je me suis toujours félicité d'avoir passé par cette filière. M. Royal employait ses loisirs à des œuvres sérieuses,utiles. Le droit constitutionnel, l'économie politique et l'économie sociale étaient ses études favorites. Il forgeait de nouvelles armes pour les combats de la presse et de la

tribune. Quelqu'un demandait un jour à Disraéli, alors jeune homme, à quel rôle il se destinait.—A devenir premier ministre d'Angleterre, répondit-il. M. Royal dut éprouver la même ambition. Aussi étouffait-il dans cette machine pneumatique qui s'appelle le service civil, et, risquant tout, il ne tarda pas à offrir sa démission pour retourner à ses premières amours. Il redevint journaliste en attendant d'être homme d'Etat.

De là la naissance du *Nouveau-Monde*, en l'an de grâce 1867. Le journal était profondément conservateur, mais il était surtout l'organe de ceux qui posaient pour la plus pure orthodoxie. Sa Grandeur Mgr Bourget et une forte partie du clergé du diocèse de Montréal lui accordèrent leur haute protection. Aussi quand surgit le mouvement des zouaves en 1868, M. Royal crut de son devoir de figurer au premier rang. Il fut même l'un des secrétaires du comité qui organisa une croisade en faveur du pouvoir temporel du Pape—qui restera comme l'une des plus belles pages de notre histoire.

Je nouai connaissance avec M. Royal après qu'il eut fondé le *Nouveau-Monde* — il est essentiellement fondateur ;—j'étais entré à la *Minerve* par le poste le plus modeste, celui de traducteur des dépêches de nuit, ce qui ne m'empêcha pas d'être le copain du rédacteur en chef d'alors, ce brillant Provencher, qui était l'ami intime de M. Royal. Si les chambres que nous occupions au No 82, rue Saint-Urbain, pouvaient parler ! Il arrivait pourtant que ces messieurs se portaient de rudes bottes dans leur journal respectif. Heureusement, il n'est guère de gens moins vindicatifs que les journalistes. Ils songent plutôt aux coups du lendemain qu'à ceux de la veille. Mais gare à ceux qui s'y exposent. Napoléon disait qu'il craignait plus sept gazettes que sept mille baïonnettes. Je suis de son avis.

M. Royal fut toujours une bonne fourchette, et je n'ai pas oublié les petits dîners fins chez le père Etienne, un brave Français, qui fut le copiste de l'abbé Faillon quand il écrivit l'*histoire de la Colonie française en Canada.* Là venaient festoyer Mousseau, Sicotte,

les deux David, Olivier et Achille, Royal, Dansereau, Rainville, Montpetit, et maints autres, qui composaient la fine fleur du temps. Il n'était pas de question d'actualité qui ne fut passée au crible. Les incursions dans l'antiquité n'étaient pas rares non plus, leurs souvenirs classiques étant encore tout frais. M. Chapleau qui déjà faisait parler de lui, présidait !

La plupart de ces messieurs ne discutaient pas seulement à table. Ils rompaient des lances à l'Institut Canadien-Français, où ils savaient s'instruire et instruire le public en reprenant les mêmes questions qu'ils avaient effleurées entre la poire et le fromage. Je fais exception pour M. Dansereau qui se préparant à la diplomatie, a toujours cru que le silence était d'or. De bonne heure il s'habitua à écouter ! Talent rare.

MM. Royal et Provencher se rencontrèrent ensuite au Manitoba. Le premier se lança dans la politique, et l'autre administra les sauvages. Quand je pris la direction de la *Minerve* en 1880, M. Provencher, qui avait

quitté le service du gouvernement, devint mon principal collaborateur. Une interversion de rôles. Toujours journaliste, M. Royal créa le *Métis* (1871) qui a été le précurseur du *Manitoba*, et l'écho fidèle des droits de nos compatriotes de là-bas. Plus tard il confia la rédaction du journal à mon frère Elie, qui était aussi traducteur à la Chambre et surintendant de l'instruction publique. Pour se tirer d'affaires en ces temps primitifs, il fallait mener plusieurs besognes de front.

De ce jour, M. Royal devint l'homme politique par excellence du Nord-Ouest. Le comté de Saint-François-Xavier s'empressa de l'élire au mois de décembre 1870, puis autant de fois qu'il le fallut. C'était toute une affaire que d'être candidat à cette époque. Souvent il fallait entreprendre la campagne électorale par des froids rigoureux, pérorer en plein air quand le thermomètre marquait 40 degrés au-dessous de zéro. Par bonheur, M. Royal était solide sur les étriers et capable d'endurer les plus grandes fatigues. Quand les féniens menacèrent d'en-

vahir Manitoba en 1871, ne s'était-il pas mis à la tête d'un corps de cavaliers ? Et s'ils ne furent pas taillés en pièces, c'est qu'ils furent invisibles. Dispersés sur une vaste étendue, les électeurs s'attendaient à une visite à domicile de la part du candidat, et peut-être aussi à ce qu'il n'eut pas la main vide de présents. Les Métis qui formaient le gros de la population, n'étaient pas très faciles à persuader. D'un caractère mobile et soupçonneux, ils voyaient avec plus ou moins de défiance les nouveaux venus de la province de Québec, qui, suivant beaucoup d'entre eux, prenaient la place de leurs hommes. Quelle adresse il fallait pour gagner leur confiance !

M. Royal passa par tous les honneurs : il fut tour à tour orateur de l'Assemblée législative, secrétaire provincial, ministre des travaux publics et procureur-général. Lui aussi avait été surintendant de l'instruction publique, et quand l'université de Manitoba fut érigée il en devint le vice-chancelier.

La députation manitobaine était peu initiée

aux lois et coutumes parlementaires. Mais MM. Royal, Girard et Dubuc, tous trois arrivés à des postes supérieurs, se trouvèrent là pour planter les premiers jalons. Nommé premier ministre en 1873, alors que l'honorable M. Morris était lieutenant-gouverneur, M. Girard forma même le premier gouvernement constitutionnel. Il est rare qu'on ne trouve pas un nom français à la source de nos libertés. La grande charte n'a-t-elle pas été rédigée dans notre langue ?

On doit à M. Royal presque toute la législation fondamentale du Manitoba : la loi des jurés, la loi des municipalités de comté, la loi de l'administration de la justice, la loi électorale, la loi des élections contestées, et que d'autres ? On lui doit surtout l'admirable système de l'instruction publique (1871)—une copie perfectionnée de la loi de Québec—que des fanatiques, les Greenway, les Martin et autres, veulent aujourd'hui détruire pour mieux opprimer les catholiques et les Français. Il est rare que ce jeu ne finisse pas par détruire ceux qui le pratiquent. Ceci tuera

cela ! Au mois de mai 1877, il était chargé avec le juge en chef Wood—l'ancien " Big Thunderer " de la Chambre des communes —de préparer la refonte des statuts de la province.

M. Royal fut ministre de 1872 à 1879. Quoiqu'il ne fut pas le chef du cabinet, il ne cessa d'en être l'âme dirigeante. A la Chambre, c'était lui qui supportait le gros de la lutte, maniant avec une égale facilité la langue anglaise et la langue française. Il excellait à dominer une difficulté, à soulever un point d'ordre, à invoquer un précédent, à ajourner une question embarrassante, à dérouter les adversaires. La pratique parlementaire est un merveilleux outil pour les initiés. Tout cela demande du tact, de l'étude, beaucoup d'étude... et combien en ont ? *Rari nantes*

Peu ont autant contribué que lui à détruire le fameux Clarke, à la carrière accidentée. Cartier qui avait pourtant la main assez heureuse dans le choix des hommes, fit un mauvais présent à Manitoba le jour où il la dota de ce procureur-général. Clarke ne man-

quait pas de faconde, mais il ne connut guère l'honneur. C'était un homme double, toujours prêt à trahir. Démasqué pour ses tripotages, il s'empressa un bon jour de mettre la frontière entre lui et la justice. Le fléau des sauterelles semble avoir disparu en même temps.

M. Royal s'appliqua avec un tact consommé à tenir unie la députation française, afin de lui donner la balance du pouvoir. C'était la répétition du jeu de Cartier. Malheureusement il se fit un jour une trouée dans les rangs, et l'influence française n'est que l'ombre de ce qu'elle était. Le cabinet provincial ne compte même plus un seul ministre français après en avoir eu deux. C'est une période d'arrêt seulement. Nous n'avons pas dit notre dernier mot là-bas.

Pendant plusieurs années, il fut le collègue de feu l'honorable M. Norquay, un Métis écossais d'une grande habileté, d'une éloquence remarquable, d'une stature imposante. Tous deux excellaient à venir demander des *better terms* au gouvernement fédéral, et, ce qui vaut mieux, à les obtenir.—Vous nous avez

enlevé nos terres, s'écriaient-ils—c'est le gouvernement fédéral qui en a la possession tandis qu'elles appartiennent ailleurs aux anciennes provinces,—eh bien, donnez-nous des compensations ! Le budget est là pour attester qu'ils ne criaient pas dans le désert.

Les deux alliés se brouillèrent toutefois au commencement de la session de 1879, en mai. M. Royal ayant donné sa démission, profita de la première vacance causée par la nomination de l'honorable Joseph Dubuc, comme juge de la Cour du Banc de la Reine à Manitoba, pour poser sa candidature à Provencher. Plutôt épris de la politique que de la magistrature, il avait décliné le grand honneur que M. Dubuc venait d'accepter. M. Dubuc est un de mes anciens compagnons d'armes de la *Minerve*. Il y faisait de la traduction en même temps que M. Alderic Ouimet. Coup de la fortune, nous fûmes tous trois élus, le 17 septembre 1878, pour trois provinces différentes : Québec, Ontario et Manitoba. M. Royal gagna son élection d'emblée au mois de décembre

1879, puis fut réélu par acclamation en 1882. Aux Communes, le nouveau député se fit remarquer par son affabilité, son esprit de travail, ses vues larges, et ses connaissances étendues, notamment sur le Nord-Ouest. La députation du Manitoba le traita bientôt comme son chef, tant sa supériorité s'imposait. Feuilletez les *Débats*, et vous trouverez qu'il a eu son mot à dire sur la plupart des questions qui concernent un pays où tout était à créer.

La baie d'Hudson est-elle navigable ou non pour les fins commerciales ? Le problème n'est pas encore résolu. Mais la question ayant passionné les Manitobains qui voyaient là un nouveau débouché pour leurs produits et un contre-poids au monopole du chemin de fer du Pacifique, M. Royal ne fut pas lent à proposer la nomination d'un comité chargé d'en faire l'étude. Le discours que le député de Provencher prononça en cette occasion, mériterait d'être cité intégralement ; j'en citerai quelques passages :

" La Chambre n'est pas sans connaître le

mouvement qui se fait depuis quelque temps dans la province de Manitoba et qui a pour objet la navigation de la baie d'Hudson. Commencée en octobre dernier, alors que les cultivateurs de Manitoba voyaient leur blé déjà endommagé par des gelées hâtives, subir une nouvelle et plus cruelle dépréciation par la ligue des meuniers, cette agitation ne s'est pas arrêtée à la surface du mal. Le pays s'est couvert de réunions populaires dans lesquelles on a étudié les origines du désastre qui frappait l'agriculture et menaçait d'en arrêter à jamais l'élan, la prospérité. Ligue de marchands de grain, association de meuniers, tarifs exhorbitants de transport de Winnipeg aux ports de l'Atlantique, monopole de l'unique voie ferrée du Pacifique canadien, privation d'un débouché facile, et peu coûteux et toujours sûr de toute l'immense superficie arable de l'ouest américain et canadien, telles furent les questions soulevées et discutées dans la presse et sur les *hustings*. A une situation si pleine de menaces il fallait une solution énergique ; à un si grand mal il fal-

lait un non moins grand remède. On discutait l'avenir de nos magnifiques possessions de l'Ouest : que dis-je ? c'était l'avenir même du Canada qui se trouvait mis en jeu.—D'un commun accord, le peuple se prononça pour la construction d'une voie ferrée qui reliât Winnipeg à la baie d'Hudson et raccourcît de 1500 milles le transport des blés et des bestiaux de l'Ouest sur les marchés de la vieille Europe.

" Ce mouvement a gagné le sud de nos frontières. Les cultivateurs du Dakota, du Minnesota et de l'Iowa souffrent du même mal qui menace leurs collègues du Manitoba ; ils se sont assemblés dernièrement à la Grande Fourche (aujourd'hui Grand Forks), et ont adopté le principe au milieu de l'enthousiasme général. " Construisez cette voie, " ont dit à nos compatriotes les orateurs amé- " ricains, et non seulement vous vous emparez " du mouvement de la récolte de votre " immense pays, mais vous forcez le culti- " vateur du nord du Minnesota et du Mon-

" tana à vous confier le transport de ses
" grains et de ses bestiaux."

" Il s'agit de déterminer la longueur de la période durant laquelle les eaux du détroit et de la baie d'Hudson sont navigables pour les grands transatlantiques du commerce. Les uns affirment une chose, les autres une autre ; la plus grande divergence d'opinions règne sur ce point. Beaucoup sont d'avis que les immenses coulées des glaces qui descendent à la suite de l'hiver vers l'Atlantique, aussi bien que le caractère des marées, seront à jamais un obstacle aux communications régulières entre la baie d'Hudson et les ports de l'océan. Un certain nombre affirment d'un autre côté que, depuis 1610, époque de la découverte de la baie, les navires n'ont pas cessé de fréquenter ces eaux chaque année, et nous avons à cet égard le témoignage des employés de la Compagnie d'Hudson. Quoiqu'il en soit, il ressort de ces différentes assertions qu'il existe un certain temps de l'année pendant lequel la navigation y est aussi sûre que dans le golfe Saint-Laurent. Qui ne sait qu'avant le perfec-

tionnement de notre système de navigation du Saint-Laurent, avant l'établissement des phares, des signaux d'alarme, avant les cartes marines, avant l'admirable et coûteux système de télégraphie côtière dû aux efforts patriotiques de l'éminent député de Gaspé (Dr Fortin), la navigation du golfe Saint-Laurent était regardée pour le moins comme aussi difficile et aussi dangereuse que l'est aujourd'hui celle de la baie d'Hudson ?

" La cause de l'agitation qui règne à l'heure qu'il est dans l'Ouest provient du fait que ces vastes contrées, qui sont essentiellement agricoles, sont situées à des distances énormes des débouchés maritimes. Elles occupent le centre de l'Amérique septentrionale et forment l'immense et riche bassin compris entre les Laurentides et les Montagnes Rocheuses. Arrêtées par ces deux formidables barrières au levant et au couchant, les eaux de ce bassin, aussi grand que l'Europe, vont se jeter au nord dans la baie d'Hudson ;—au sud, elles courent se joindre

au Mississipi qui coule vers le golfe du Mexique. La nature qui ne se trompe pas, semble avoir par là même indiqué à l'homme la route à prendre pour communiquer avec le reste du globe. Atteindre les marchés d'Europe avec le plus de rapidité et aux moindres frais possibles, tel est le problème du jour pour le colon de l'Ouest ;—et si l'on arrive à établir que la navigation de la baie et du détroit d'Hudson est libre pendant une saison de trois à quatre mois, ce grave problème aura été résolu, et le Canada aura ajouté une immense attraction de plus à la colonisation de ses millions d'acres de plaines fertiles."

La proposition de M. Royal provoqua plusieurs intéressants discours de la part de MM. Dawson, député d'Algoma, Watson, député de Marquette, Casey, député d'Elgin-Ouest, Orton, député de Wellington, sir John Macdonald, l'honorable M. Blake. Le comité chargé de cette étude se composa de MM. Scott, Ross, Watson, Dawson, Abbott, White (Cardwell), Woodworth, Foster, Paint, Brecken, Casey, Macmaster, Riopel et Royal. Les quatre

députés de Manitoba (le chiffre est maintenant de cinq) se trouvaient à en former partie.

M. Dawson s'est beaucoup occupé de tout ce qui regarde l'Ouest et le Nord-Ouest. Aussi modeste que savant, il est l'un des membres les plus instruits de la Chambre. Il lui manque de la voix pour imposer l'attention. Ses discours gagnent à la lecture. Ingénieur de grand mérite, on lui doit la construction de la route Dawson, la première route à travers les bois que suivirent ceux qui émigrèrent à Manitoba, en passant par Port-Arthur. C'est aussi la route que prirent les troupes du général Wolseley quand elles se frayèrent un chemin à la Rivière-Rouge pour mettre fin au régime Riel. Elles n'atteignirent leur destination qu'après une marche pénible de quatre-vingt-dix jours à travers les forêts, les lacs et les prairies. Le chemin de fer nous transporte aujourd'hui du lac Supérieur à Winnipeg en moins de deux jours. Quel progrès !

L'opinion de M. Dawson a donc grand poids. Selon lui, la baie d'Hudson est libre

toute l'année, sauf sur un certain espace, le long du rivage où elle est gelée l'hiver. Ce qui entrave la navigation c'est le détroit, qui, d'après les rapports des marins et des pêcheurs, est complètement bloqué par la glace durant certaines années. Cette route serait non seulement un débouché pour le commerce, mais toutes les rivières qui affluent dans la baie regorgent de saumon et de poisson blanc, tandis que l'on a trouvé de la morue en abondance dans le détroit. Et que d'autres éléments de richesse peuvent y exister! Telles furent les idées développées par M. Dawson, qui termina son discours en appelant la baie d'Hudson, cette grande mer intérieure, " la Méditerranée du Nord."

Depuis, cette question a fait du progrès. A la suite du rapport du comité, la Chambre vota un crédit de $200,000 pour faire des expériences quant à la navigabilité du détroit. Pendant deux années consécutives, 1885-86, le gouvernement organisa une expédition commandée par le capitaine Gordon, qui alla visiter ces parages à bord du steamer *Alert*.

Des postes d'observation furent établis en conséquence sur le détroit.

D'autre part, les promoteurs du chemin de fer projeté de Winnipeg à Churchill ont obtenu une subvention considérable du gouvernement. L'âme du mouvement est M. Hugh Sutherland, ancien député de Selkirk. Il y a mis toute son énergie et toute son temps. Bien des fois, il m'a causé de son projet avec une ardeur de croyant qui n'admet pas le doute. J'ai appris cependant à me défier un peu des croyants depuis le jour où M. Ferdinand de Lesseps, "le grand Français," me disait à Paris, au mois de septembre 1885, que le canal de Panama serait certainement achevé deux ou trois ans plus tard. M. Sutherland réussira-t-il à intéresser le capital anglais, ce capital qui a bâti les deux tiers des chemins de fer des Etats-Unis et des vaisseaux qui sillonnent les mers ? Cela se peut, est probable même. Je suis de ceux qui pensent que le mot impossible n'est ni français ni anglais.

Attendons-nous donc, avant la fin du siècle,

je l'espère, à aller pêcher la baleine dans la baie d'Hudson tout aussi facilement que l'on va prendre aujourd'hui le ouiananiche au lac Saint-Jean. Le jour où nous nous rendrons là-bas en chemin de fer avec tout le confort et le luxe du wagon-palais, les mânes d'Iberville, de Troyes, de Sainte-Hélène, de Maricourt, et de leurs vaillants compagnons, qui franchirent cette distance à la raquette, voilà deux-cent-cinq ans, devront tressaillir ! Nous ne traverserons rivières, montagnes et précipices, que pour en admirer les sauvages grandeurs.

Je n'ai pas l'intention d'exhumer ou de disséquer tous les discours que prononça M. Royal à mes côtés, mais le beau sexe aimera peut-être à savoir s'il est de ces novateurs qui désirent que le cotillon figure dans le tourbillon de la politique.

Le croirait-on ? Le chef des conservateurs, sir John Macdonald, se prononça, à la session de 1885, en faveur du suffrage des femmes. S'est-il inspiré des sentiments de lord Palmerston et de lord Beaconsfield ? Il voulait

conférer d'abord le droit de vote aux veuves et aux femmes non mariées, en attendant l'application du principe général. Le premier ministre ne trouverait pas grâce aux yeux de madame Jacob Bright qui prétend que l'exception pratiquée aux dépens des femmes mariées est une tache au mariage.

Je ne fus pas de l'avis de sir John non plus que M. Royal. Les femmes sont trop l'ornement obligé de nos foyers, pour que je puisse les voir sortir sans alarmes de leur rôle de mères et d'épouses. Et si la femme intrigue contre le candidat de son mari, malgré l'injonction de celui-ci, que devient la promesse d'obéissance qu'elle a faite ?

Cette question souleva un gros débat et enfanta trente à quarante discours. Les femmes qui veulent voter, c'est je crois la très grande minorité, trouvèrent de nombreux et galants défenseurs. Pour nous gagner à leur cause, ceux-ci citèrent les territoires du Dakota, du Wyoming et de Washington, où les femmes prennent part à tous les droits et à toutes les charges du citoyen. Ils sou-

tinrent même que les choses allaient là mieux qu'ailleurs.

Les femmes les plus illustres furent aussi invoquées comme preuve de la valeur du noble sexe auquel elles appartiennent : Sémiramis, Zénobie, Jeanne d'Arc, la libératrice de la France, la reine Elisabeth, Catherine de Russie, mère de trois empereurs, la reine Victoria, notre illustre souveraine. La princesse Louise avec qui j'en causais un soir, n'était pas du tout de cet avis, malgré l'art consommé avec lequel gouverne sa royale mère.

Dans la petite ville où je demeure, dit M. McMullen, un des oracles de la gauche, nous avons eu la première expérience de femmes jouissant du droit de suffrage. Il y avait là cette année environ 54 veuves ou filles majeures, ayant le droit de voter pour les conseillers municipaux, et toutes sont allées au poll. L'opération s'est faite sans le moindre inconvénient. On a dit que si le suffrage était accordé aux femmes, des troubles sérieux pourraient éclater entre le mari et la femme. Ceux qui sont mariés et qui connaissent la

finesse et la ruse des femmes, savent qu'il y a plus d'hommes de joués par les femmes qu'il n'y a de femmes jouées par les hommes ; si vous procurez aux femmes l'avantage de voter, je suis convaincu que, profitant du scrutin secret, elles seront assez fines pour convaincre leurs maris qu'elles voteront en faveur de Thomas Jones, bien qu'elles soient décidées de faire triompher Jim Brown.

M. Royal ne craignit pas de donner la réplique à sir John, ce qui prouve une fois de plus que les conservateurs savent au besoin différer d'avis avec leur chef.

" Je regrette beaucoup, dit-il, d'entendre de tels arguments tomber de la bouche du premier ministre. Il a dû faire violence à ses principes, il a dû un moment s'aventurer hors des lignes du camp conservateur pour se passer la dangereuse fantaisie de faire du nouveau. Son projet de loi renferme à lui seul autant de démocratie qu'il nous en faut pour vingt ans à venir. Je crois de mon devoir de refuser de le suivre dans cette voie. Je reste où je suis.

" L'honorable ministre proclame les bienfaisants résultats qu'aurait le vote de la femme dans les affaires de paroisse et dans les affaires municipales. Mais ce vote, pour être intelligent, suppose une profonde connaissance des questions à décider : la femme s'y est-elle préparée ? Où trouvera-t-elle les loisirs nécessaires pour le faire ? Nos femmes canadiennes, Dieu merci ! reçoivent une forte éducation religieuse et pratique dans leur jeunesse ; mais on ne leur parle ni de politique, ni de constructions d'église ou de presbytère, ni de questions de voierie, de cotisations ou d'assèchement de marais. Sans doute, la mère de famille, restée veuve à la tête d'une exploitation agricole, peut hériter des droits qu'avait son mari, et je comprends que l'Etat lui reconnaisse celui de voter sur ce qui touche aux questions d'école, par exemple. Il n'y a ici rien qui choque, rien qui renverse l'ordre de choses établi par la Providence dans toute société humaine civilisée. D'ailleurs cette sorte de suffrage existe dans notre pays depuis longtemps, bien qu'il soit une lettre

morte. Mais c'est du vote politique de la femme dont il s'agit en ce moment et que l'honorable ministre veut établir par son projet de loi.

" Donner aux femmes le droit de suffrage parlementaire implique nécessairement l'introduction d'un nouvel élément d'études dans leur éducation. Que dis-je ? Ne faudra-t-il pas remanier de fond en comble le programme d'enseignement de toutes nos institutions où nous avions pris la vieille et douce habitude d'envoyer nos jeunes filles se former aux leçons et à la pratique des vertus de leur sexe ? Ce ne sont plus de douces et angéliques jeunes filles, ce ne sont plus des sœurs de charité, ce ne sont plus des mères de famille dont nous aurons dorénavant besoin, mais ce sont des femmes politiques que nous irons leur demander. Je préfère pour les femmes, et pour nous leurs maris, l'économie domestique à l'économie politique. C'est là leur domaine ; elles y trônent avec mille grâces et avantages sérieux, et elles y ont assez à faire sans qu'on les charge encore du

soin troublant de diriger les affaires de l'Etat. Toute autre est la mission de la femme. Vouloir la changer c'est faire acte de socialisme. Vous parlez d'émancipation de la femme, vous voulez l'affranchir des doux et graves devoirs qui ont formé jusqu'à ce jour son royaume incontesté, vous voulez la jeter dans l'arène où leurs maris se débattent tant bien que mal ; eh bien, je le déclare, si pareille chose se faisait, il n'y aurait plus qu'à prononcer l'émancipation de l'homme.

" Cette question a eu ses apôtres et ses disciples dans la république voisine aussi bien qu'en Angleterre, et sur le continent ; des femmes y ont pris part, femmes non mariées, femmes cherchant à partager leur trésor non épanché d'affections entre leurs chats et la politique. On connait le résultat à peu près nul de ce mouvement. Nous convient-il à nous de le reprendre ? L'empire de la femme est déjà considérable ; leur autorité est quasi absolue en beaucoup de choses : qu'adviendra-t-il si vous leur ouvrez le champ de la politique ? Nous aurons tout bonne-

ment, en galants hommes, à leur céder la place.

" Le très honorable premier ministre, emporté sans doute par son grand cœur, a donné la main en cette circonstance à un député de la gauche (M. Charlton), plus célèbre par le nombre de ses projets de loi sur la séduction que par les succès qui l'ont accueilli. Il a versé à gauche. Le principe de son bill est bon. Ce principe a des allures conservatrices qui doivent, ce me semble, plaire à la droite ; mais on y sacrifie trop à la gauche dans les détails. Il appartient donc au parti conservateur de se déclarer opposé à l'introduction du suffrage politique de la femme dans nos institutions. Mais, dit-on, n'est-il pas raisonnable en Angleterre, par exemple, qu'une dame haute, riche et puissante, s'objecte à ce que son sommelier puisse déclarer par son vote si Sa Très-Gracieuse Majesté doit avoir à la tête de son cabinet M. Gladstone ou M. Disraéli, et qu'elle-même ne puisse jouir du même droit ? Que voulez-vous ? La première est une femme, et le second est un

homme. Je ne viens pas nier ni le nombre, ni le mérite, ni le génie des femmes qui ont écrit leur nom dans l'Histoire ; néanmoins, j'aimerais assez à savoir combien de membres de ce comité voudraient être ou avoir été les maris de pareilles femmes. Je connais peu d'hommes qui se résignent tout simplement à passer pour le mari de madame une telle. On ne change pas impunément une condition de l'ordre social établie sur la nature même des choses. On dit encore : mais ce serait un bon point pour cette législature de rendre à la femme un hommage aussi solennel ; nous ne sommes pas ici pour faire acte de galanterie. Mes honorables collègues s'y occupent en dehors de cette enceinte de façon à éloigner tout reproche qu'on serait tenté de leur adresser sur ce point. Non, ce n'est pas mésestimer la femme que refuser de l'attirer dans nos luttes politiques ; j'en appelle à nos femmes canadiennes qui mettent tout leur orgueil à passer pour bonnes mères de famille.

" Ainsi donc, prenons garde de jeter dans

notre monde un nouvel élément de discorde ; gardons la femme sur le piédestal où l'ont placée ses vertus et notre affection ; que la paix du foyer ne soit pas violée par le tumulte assourdissant de la politique ; laissons à nos maisons d'éducation de continuer leur rôle sublime d'élever des mères de famille, et que l'on sache que cette Chambre professe pour les femmes une admiration d'autant plus grande qu'elles sont plus éloignées des fonctions publiques."

Le vœu du député de Provencher fut exaucé. Il ne se trouva pas un seul député français pour préconiser le suffrage des femmes. Ceux d'entre eux qui prirent la parole se prononcèrent contre cette innovation avec beaucoup d'énergie. "Je partage entièrement l'opinion du député de Provencher, dit M. Casgrain : la place de la femme est au foyer domestique, et moins elle se mêle aux luttes du monde, mieux c'est pour elle et pour sa famille ; si elle prend part à la politique ce sera au détriment de son intérieur. Je ne vois pas d'objection à ce

que les femmes votent à l'élection des marguilliers ou des commissaires d'école ; je ne leur enlèverais pas ce droit qui se rattache à l'éducation de la famille. Mais ne dépassons pas cette borne. "

Le discours de M. Dawson eut du succès. Le député d'Algoma est un célibataire endurci, et rien ne fait prévoir qu'une lune de miel doive se lever à son horizon. Il exprima des vues très originales. On a eu tort, dit-il, de prétendre que la province d'Ontario est favorable au suffrage des femmes, s'il est vrai que Québec y soit opposée. J'étais membre de la législature d'Ontario quand cette question fut décidée, et la majorité des députés se prononcèrent contre. Si l'on accorde le droit de suffrage aux femmes, je voudrais qu'on leur donne un parlement à elles seules. Je doute, en effet, qu'elles aimeraient à venir siéger ici. Pourquoi ne pas faire comme chez les sauvages ? A l'époque de l'occupation française, les sauvages avaient deux parlements, le parlement des chefs et des principaux hommes, et le parle-

ment des femmes. Les femmes se réunissaient entre elles, discutaient leurs intérêts généraux. et souvent elles faisaient prévaloir leur opinion. Après avoir plaisanté quelque temps sur ce ton, M. Dawson résuma sa manière de voir par la réflexion suivante : " La femme devrait rester dans sa sphère propre et laisser aux hommes ce qu'il appartient aux hommes de faire. "

Bravo, M. Dawson ! La sagesse même parlait par votre bouche. La Chambre fut tellement de son avis, que la question du suffrage des femmes fut renvoyée aux calendes grecques.

Avec quel plaisir Arnolphe aurait proclamé son triomphe :

Du côté de la barbe est la toute puissance !

Une terrible nouvelle allait faire tressaillir le 38me fauteuil. Qui pouvait-elle plus intéresser que le chef des Français du Nord-Ouest ? Le 27 mars 1885, la Chambre apprenait que le Nord-Ouest était en feu, que Louis Riel venait d'allumer la torche de la

guerre civile sur les bords de la Saskatchewan, qu'elle menaçait de s'étendre avec la rapidité des feux de prairies, que les sauvages déterraient la hache de guerre, sous la conduite de Faiseur d'Etang et de Gros Ours, que le sang avait déjà coulé et que l'on pouvait s'attendre à toutes les horreurs d'une guerre indienne. Sir John Macdonald déclara, en effet, que la veille 200 Métis avaient surpris le major Crozier, de la police à cheval, avec une troupe de cent hommes, au lac des Canards, et que ceux-ci avaient dû retraiter après avoir perdu douze des leurs outre onze blessés. C'était le premier coup de feu de la seconde insurrection montée par Louis Riel, un homme intelligent, remuant, mal équilibré, épris de gloire, capable de tout !

Ce n'est pas ici le lieu de raconter le soulèvement des Métis, leur résistance héroique, leur défaite glorieuse, la fuite de leurs chefs, la prise de Riel, son procès, sa mort sur l'échafaud. Cette révolte mériterait un volume. Ce n'est pas non plus le lieu de dire avec quelle ardeur les volontaires canadiens se

précipitèrent au combat pour rétablir l'ordre et la paix. Leur élan ne fut ralenti que par le regret d'avoir à combattre des frères. Si les troupes du général Middleton étaient arrivées cinq jours plus tard, me disait Mgr Taché, tout le Nord-Ouest aurait été mis à feu et à sang. Plusieurs des commandants étaient des membres de la Chambre, et chacun se rappelle le voile de deuil qui se répandit quand nous apprîmes la triste fin du colonel Williams, l'un des *whips* les plus aimés du parti conservateur. Chacun sait aussi que cette levée d'armes eut un retentissement profond dans tout le pays, aux Etats-Unis, jusqu'au delà des mers. Toutes les gazettes en parlèrent, même celles de Hollande !

Comme les chefs de parti aiment à faire flèche de tout bois, M. Blake s'évertua à rendre le gouvernement responsable de la rébellion. Il parla plus de cinq heures et demie, formulant un réquisitoire formidable, entassant toutes les accusations que pareille crise suggérait. Le pouvoir pouvait être l'enjeu de cette crise ! Il n'était pas homme

à négliger une pareille chance. Sa harangue fut suivie de la motion suivante : "Résolu que dans l'administration des affaires du Nord-Ouest par le cabinet actuel, il s'est présenté des cas de négligence, de délai et de mal administration d'une nature grave dans les matières affectant la paix, le bien-être et le bon gouvernement du pays."

Un gros débat s'engagea sur cette motion. Sir John Macdonald donna la réplique à M. Blake, puis M. Laurier, M. Girouard, M. Cameron (Huron), M. Mackintosh, M. Mills se jetèrent tour à tour dans la mêlée. Si les orateurs ne furent pas nombreux, ils furent terriblement longs. Le sujet s'y prêtait.

M. Royal termina le débat à une heure avancée de la nuit par un discours de quatre heures, que ses adversaires auraient bien voulu pouvoir raccourcir. C'était une voix autorisée qui s'élevait, la plus autorisée en la matière. On ne pouvait mettre en doute ses sympathies pour la cause métisse ; elles lui étaient acquises depuis de longues années. Quand Ambroise Lépine, l'un des chefs du

soulèvement de 1869-70, subit son procès sous l'accusation d'avoir tué Thomas Scott, c'est M. Royal qui l'avait défendu gratuitement en même temps que M. Chapleau, le plus grand criminaliste d'alors. Bien des gens paraissent avoir oublié cet acte de dévouement.

Comme on devait s'y attendre, le député de Provencher parla d'une façon très indépendante, remonta aux sources mêmes des troubles, tint compte de la difficulté que présentait le gouvernement du Nord-Ouest à une pareille distance et avec des communications aussi imparfaites, distribua le blâme sur les différentes administrations, trop souvent servies par des employés incapables ou prévaricateurs, tout en attribuant aux libéraux un rôle qui les fit trépigner de colère. A la fin de ce discours, plus d'un fut convaincu que les vrais coupables n'étaient pas tant les conservateurs que les libéraux ; seulement les ministres avaient récolté le vent de la tempête semé par leurs devanciers. Voici les conclusions auxquelles M. Royal s'arrêta :

" Si dans les considérations que je viens de

présenter à la Chambre, j'ai réussi à donner une idée exacte des origines des premiers colons du Nord-Ouest, de leurs traits caractéristiques, du haut degré de prospérité et de bonheur qu'ils avaient atteint, de leur condition religieuse et politique ; si j'ai réussi à convaincre la Chambre que le peuple métis n'est pas une agglomération d'individus à demi sauvages, mais qui se distingue par sa grande humanité, sa rare hospitalité, son courage, son intelligence et sa moralité, j'aurai accompli une partie essentielle de ma tâche.

" J'ai essayé de démontrer les causes éloignées et immédiates des troubles. La cause immédiate, c'est la conduite, c'est le langage, ce sont les actes de l'opposition. Loin de moi d'accuser ce parti de déloyauté ; je suis prêt à reconnaître ce qu'a fait l'administration Mackenzie pour le Nord-Ouest de 1873 à 1878, et j'admire l'organisation territoriale qui y fut introduite de même que le principe des écoles séparées : mais je m'arrête là. J'ai été membre du Conseil du gouvernement du Nord-Ouest, et je me souviens

que chaque fois que nous insistions sur la nécessité de quelque législation importante, telle que la reglémentation de la chasse du buffalo, les mesures à prendre au sujet de la petite vérole qui décimait les pauvres sauvages, et d'autres du même genre, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Morris, qui présidait, nous faisait invariablemant la même réponse : " Il n'y a pas de fonds ! "

" Hélas ! c'était l'ère des déficits, et le ministère de ces messieurs n'avait pas un sou à consacrer à de pareilles misères !—Il en fut de même pour la question des arpentages. L'honorable premier ministre déclarait ici, l'autre jour, que de 1873 à 1878 le soin des intérêts du Nord-Ouest avait complètement disparu du programme du gouvernement de M. Mackenzie. Je ne suis pas entièrement de cet avis, car j'affirme que, dès le commencement, ce gouvernement refusa de reconnaître aux Métis des droits acquis, une existence à part, des priviléges distincts et importants. L'honorable chef de l'opposition s'est abstenu d'exprimer son opinion sur le

mérite des réclamations du peuple métis du Nord-Ouest ; le premier-ministre le lui a reproché avec raison : comment d'ailleurs aurait-il pu le faire ? S'il reconnaît des droits aux Métis, il admet par là même qu'ils ont de justes griefs ; et alors qu'a fait le cabinet dont il fut membre pendant quelque temps pour apaiser ces réclamations ? Là où il n'y a pas de droit il n'y a pas de grief. Or, en 1873, Sa Grandeur Mgr Grandin écrivait au gouvernement Mackenzie pour lui signaler les griefs des Métis ; l'année suivante, en 1874, l'illustre évêque missionnaire adressait de nouvelles suppliques au même gouvernement sur la même question ; en 1875, le saint prélat, ne se rebutant pas, renouvelait ses démarches et parlait du malaise qui régnait dans les esprits des Métis ; en 1876, le major Walsh informait le gouvernement des réclamations des Métis au sujet des terres dans Prince-Albert et Saint-Laurent ; en 1877, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Laird revenait à la charge : certes, l'administration Mackenzie ne saurait plaider ignorance. En

1878, rien ne se fait ; la réserve demandée pour les paroisses métisses reste dans les cartons du ministère comme auparavant. Le 16 mars, l'honorable M. Mills, ministre de l'intérieur, écrit : — " Inutile de rechercher " les individus qui peuvent avoir des récla- " mations à faire valoir contre l'Etat ; qu'ils se " présentent et qu'ils établissent leurs droits."

" A rapprocher de ce fait brutal la déclaration faite par le même ministre, que, dans son administration des terres publiques du Nord-Ouest, il ne reconnaîtrait de distinctions à faire qu'entre les blancs et les sauvages. Et la distinction reconnue par l'Acte constitutionel de Manitoba en faveur, non des blancs ou des sauvages, mais des Métis, M. Mills la biffait d'un trait de plume. J'ai donc raison d'affirmer que le gouvernement des messieurs de la gauche a systématiquement méconnu les Métis comme groupe distinct de population. Des réserves de terres ces messieurs en faisaient à tout instant : en 1874, ils retiraient de la vente toute une lisière de 24 milles de chaque côté des lignes télé-

graphiques ; en 1877, on remettait ces mêmes terres en vente mais au chiffre d'une piastre de l'acre. La même année, l'honorable ministre de l'intérieur, M. Mills, introduisait son fameux bill de chemins de fer de colonisation, d'après lequel tout individu désireux de construire un chemin de fer obtenait une subvention de 10,000 acres par mille, De réserves en faveur des Métis pour éteindre leurs droits et satisfaire à la justice, il n'en pouvait être question.

" Voter pour la proposition de l'honorable chef de la gauche serait renier sciemment des faits authentiques ; ce serait fermer volontairement les yeux sur l'histoire des vingt-cinq dernières années ; ce serait commettre une immense injustice envers tout un peuple ; et, certes, de telles considérations devront faire hésiter n'importe quel député avant de proclamer que les Métis n'avaient aucun droits à faire valoir.

" Que voyons-nous au contraire depuis que le gouvernement du jour a repris les rènes du pouvoir ? J'ai dit que le lendemain de son

installation, le cabinet s'est empressé de reconnaître, dans une loi solennelle, les droits distincts des Métis ; j'ai dit que ce principe une fois admis, le reste était devenu affaire d'administration et de règlement ; qu'on avait fait beaucoup, non sans fautes graves peut-être, mais que le règlement de la question était en voie. Durant les huit dernières années, l'administration actuelle a accompli dans le Nord-Ouest un travail tel que l'histoire en offre peu d'exemples. Acquisition au moyen de traités d'un pays plus grand que les Etats-Unis, organisation d'un gouvernement à rouages simples mais bien entendus, construction d'une voie ferrée transcontinentale qui met ces lointaines et riches contrées à quelques heures du reste du Canada, et consolidation d'un régime politique par toute la Confédération qui a résisté victorieusement à une crise lamentable qui n'a fait qu'en éprouver la permanence et la solidité ; telle a été l'œuvre, telle est l'œuvre du gouvernement actuel dont la proposition de l'honorable chef de l'opposition veut le renversement."

M. Royal n'avait pas trop présumé du sentiment de la Chambre. Le vote qui fut pris peu après donna le résultat suivant sur la motion Blake : 49 voix contre 105. Soit une majorité pour le gouvernement de 56 voix. C'était la première escarmouche d'une campagne qui allait remuer le pays de fond en comble.

Ce débat qui avait pourtant passionné la Chambre, n'est rien, en effet, comparé à la surexcitation que produisit l'année suivante la fameuse motion Landry : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution." Le pays était encore en feu. La tourmente sortie de l'échafaud de Régina, n'avait pas cessé de gronder. Tout un parti en escomptait les fureurs pour arriver au pouvoir. Aussi avec quelle ardeur il attisait le brasier populaire.

On a beaucoup parlé des harangues enflammées du Champ de Mars, de Montréal, alors que plus de trente mille personnes se pres-

saient autour de quatre tribunes — spectacle unique ! — pour entendre les Démosthènes qui dénonçaient simultanément l'exécution de Riel. Certains discours prononcés à la Chambre, dans ce mémorable débat qui dura du 11 au 29 mars 1886, sont cependant tout aussi violents. La tête des ministres y était demandée avec la même frénésie. On y préparait l'appel au peuple. Or le peuple ne se mène pas par des phrases incolores, mais par des mots incendiaires, qui vont droit à son cœur, à ses passions. Ceux-ci ne manquèrent pas.

Par la liste suivante on peut juger de l'intérêt du débat et du nombre des orateurs qui y prirent part : M. Landry, sir Hector Langevin, M. Amyot, M. Royal, M. Gigault, M. Wallace (York), M. Cameron (Huron), M. Curran, M. Coursol, M. Wood (Brockville), M. Langelier (Québec-Centre), M. Rykert, M. Béchard, M. Laurier, sir Adolphe Caron, M. Desjardins, M. Landry (Kent), M. Guay, M. Mackintosh, M. Blake, sir John Thompson, M. Mills, M. Orton, M. Casgrain, M.

Costigan, M. Casey, M. Kaulbach, M. Sproule, M. Girouard, M. Désaulniers (Maskinongé), M. Massue, M. Burns, M. Chapleau, M. Bergeron, M. Tassé, M. Mitchell, M. Labrosse, M. McMullen. M. Lister, M. Cameron (Middlesex). Soit quarante.

Les débats sur le tarif et les franchises électorales sont probablement les seuls qui depuis 1878 aient fait jaillir autant de lave oratoire. M. Laurier remporta un succès d'éloquence tel que plusieurs de ses plus ardents adversaires l'en félicitèrent publiquement. Il lui valut d'être baptisé l'orateur à la bouche d'argent.

M. Blake était en Angleterre lors de l'exécution de Riel. A son retour, il avait prononcé à London, un discours, dans lequel il déclarait qu'il ne ferait pas de ce malheureux événement une question de parti. Il pouvait d'autant mieux s'abstenir qu'il avait fait offrir $5000 pour la tête de Riel, quand il était premier ministre d'Ontario. L'on se rappelle ses paroles solennelles : " Je ne veux pas engager une lutte de parti sur la tragédie

de Régina ; je ne me propose pas de bâtir une *plate-forme* politique sur l'échafaud de Régina, d'en créer ou d'en cimenter les pièces avec le sang du condamné. Pour répéter une citation que j'ai faite ailleurs, je ne veux pas essayer d'ouvrir les portes de l'avenir avec la clef rouillée du passé teinte de sang. (*To attempt the Future's portals with the past blood-rusted key*)."

Le chef libéral ne sut pas résister à la tentation, et j'admets qu'elle était grande : loin d'apaiser la tempête il souffla dessus. L'homme de parti l'emportait sur l'homme d'Etat. *He gave up to party what was meant for mankind !* Son plaidoyer dura plusieurs heures, et, comme tout ce qui sort de sa bouche, fit honneur à son éloquence. Mais il ne tarda pas à être mis en pièces quand sir John Thompson, ministre de la justice, lui servit la réplique. Autant d'heures durant, celui-ci disséqua les arguments de M. Blake un par un, les retournant contre lui avec un art accompli et une logique inexorable. Chacun se dit que M. Blake venait de trouver son

maître. Ce discours suffirait pour la gloire de sir John Thompson. Il fut toute une révélation. S'il ne manquait aucune maille dans l'argumentation, chacun pouvait admirer le trait sanglant, le trait qui reste dans les flancs de l'adversaire. On eût dit un chirurgien promenant froidement son scalpel dans une chair malade, au risque d'arracher des cris d'une profonde douleur. Et tout cela débité lentement, sur un ton modeste, sans malice apparente. J'ai rarement vu le sarcasme allié à une dialectique irréprochable, porté à un aussi haut dégré. Ce discours n'a été égalé depuis que par l'incomparable défense que sir John Thompson a faite de l'Acte des Jésuites. Ce jour-là, M. Blake, qui ne se dérangeait guère pour ses adversaires, traversa la Chambre pour aller féliciter son rival qui, au reste, pensait comme lui sur cette difficile question.

M. Royal avait été l'un des premiers à porter la parole. Il se prononça carrément contre la motion Landry, disant qu'elle aurait simplement pour effet d'aggraver la situation,

d'éloigner les conservateurs de leur programme, de leurs principes et de les jeter dans les bras d'un parti avec lequel ils n'ont rien de commun. Pas plus que dans son discours de la session précédente, il ne se montra tendre pour les libéraux. M. Landerkin lui ayant demandé combien il y avait eu de révoltes dans le Nord-Ouest sous le régime conservateur.

—Si les Métis, répliqua le député de Provencher, se sont révoltés, c'est le *Globe*, votre organe, qui le leur a appris, ainsi que la Ligue des Fermiers de Manitoba. Au cours du procès de Régina, ajouta-t-il, on a prouvé que les instigateurs de l'insurrection des Métis de la Saskatchewan étaient surtout des Canadiens venus d'Ontario qui comptaient pêcher en eau trouble. Car, lorsqu'en juillet 1884 les Métis appelèrent Riel à leur aide, il fut parfaitement entendu que l'agitation devait rester dans les bornes constitutionnelles.

Aux grits qui posaient pour les défenseurs de Riel, M. Royal n'eut pas de peine à établir par les articles du *Globe*, du 30 mars

au 5 août 1885, que, si la tête du chef métis a roulé sur l'échafaud, ils en sont responsables plus que tous autres. Ce sont eux qui par leurs appels incendiaires ont empêché toute clémence, toute intervention de l'exécutif. Ils menacèrent de briser la Confédération si Riel échappait à la potence. La note du 14 juillet donne une idée du reste : " Le public, disait le *Globe*, croit que Riel et ses associés sont coupables du plus grand crime que la loi condamne ; et le public serait indigné s'il en échappait un seul."

Dans la tribune des sénateurs, on pouvait remarquer un homme vêtu d'une soutane violette, à la taille imposante, au front large et pensif, à la figure sympathique et mobile, aux manières distinguées, qui suivait toutes les phases du débat avec une singulière attention. Presque à tour de rôle, les députés français allaient lui présenter leurs devoirs, conférer des choses graves qui se passaient, le consulter ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'intérêt de son peuple. Chacun devine que cet homme était Sa Grandeur Mgr Taché,

archevêque de Saint-Boniface. L'éminent prélat n'aurait eu qu'un mot à dire pour embarrasser sinon faire battre le gouvernement, mais il comprit que sa chute serait un événement d'une extrême gravité. Elle entraînerait un appel au peuple, soit une commotion, un débordement des mauvaises passions, une guerre de races, dont personne ne pouvait prévoir les conséquences. Il refusa de prendre cette responsabilité et conseilla aux ministériels, tous ceux qui le pouvaient, d'appuyer le gouvernement. Mgr Taché intervint plus solennellement dans la lutte, quand l'électorat fut consulté au mois de février 1887. Je crois qu'il nous a sauvés d'un grand danger.

C'est dans la nuit du 24 mars que le vote fut pris. Toutes les tribunes, malgré l'heure avancée, regorgeaient de spectateurs, et beaucoup de dames surmontant les fatigues d'une longue séance, voulurent assister au dénouement du débat. La motion de M. Landry fut rejetée par 52 voix contre 146, soit une majorité de 94 voix pour le gouvernement.

Guère n'est besoin de dire que M. Royal fut violemment attaqué par l'ennemi tout comme les autres députés français qui appuyèrent le cabinet. Pendard ! est l'épithète favorite qu'on hurlait pour l'occasion. Il était profondément injuste de mettre en doute leur patriotisme, quand ils se trouvaient en si bonne compagnie, et qu'ils pouvaient invoquer les raisons les plus fortes pour se justifier. Sans discuter les mobiles des uns et des autres, n'avaient-ils pas risqué plus que leurs contradicteurs pour le triomphe de leurs opinions ? Ceux-ci suivaient le courant ou plutôt le torrent populaire : eux cherchaient à l'endiguer au risque d'être écrasés, balayés. Les électeurs de Provencher ne furent pas de l'avis de ceux qui vilipendaient leur député, car lorsqu'il leur rendit compte de sa conduite ils le réélirent par une forte majorité. Dit Milton dans le *Paradis perdu* :

Unshaken, unseduced, unterrified,
His loyalty he kept, his love, his zeal
Nor number nor example with him wrought
To swerve from truth, or change his constant mind
Through simple.

Comme M. Dewdney, lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, arrivait à l'expiration de son pouvoir, l'on se demanda qui allait le remplacer. Ce n'était pas une succession facile à recueillir au lendemain des troubles, quand les esprits étaient encore en fermentation. De plus, les territoires atteignaient une période de transformation extrêmement difficile. Dans les anciennes provinces, les lieutenants-gouverneurs ont un rôle bien effacé, plutôt social que politique, à moins que, comme M. Letellier, ils ne veuillent se mettre au-dessus du Parlement : fantaisie dangereuse, qui lui ayant coûté la tête, n'a pas trouvé d'imitateurs. Mais au Nord-Ouest, tout autre est le rôle du premier dignitaire de l'Etat.

Sous l'administration Mackenzie, la province de Manitoba eut un gouverneur français dans la personne de l'honorable Joseph Cauchon, un ancien de la politique et du journalisme. Chacun se disait que M. Royal serait bien l'homme de la circonstance, mais le cabinet d'Ottawa aurait-il le courage de nommer

là-bas un gouverneur de notre origine, quand nous, Français, n'étions qu'une faible minorité, et que les esprits étaient chauffés à blanc sur la question des races ? Eh bien, le cabinet eut ce courage, et je dois l'en féliciter.

Sir John Macdonald, qui est bon juge, s'est dit qu'il fallait un homme exceptionnel pour une situation exceptionnelle. Cet homme s'appelait l'honorable Joseph Royal, il n'alla pas chercher ailleurs. Son nom pourrait soulever des préjugés, mais ne les ferait-il pas disparaître par son tact, sa souplesse, ses façons de gentilhomme, sa connaissance du cœur humain, son esprit de *fair play*. Son expérience de la politique fédérale, ses longues années de services publics au Manitoba, ne lui seraient-elles pas aussi extrêmement utiles pour guider les législateurs improvisés du Nord-Ouest et gouverner des populations disparates, mais coulées à peu près dans le même moule ?

Songez qu'il y a là-bas des anglais, des écossais, des irlandais, des français, des allemands, des belges, des hollandais, des russes,

des polonais, des italiens, des chinois, des métis, des sauvages, jusqu'à des mormons, bref que presque toutes les races de la création y sont représentées. Il fallait donc une intelligence supérieure pour travailler à leur assimilation politique et les attacher à nos institutions.

Sir John a eu raison. Tout ne marche pas dans les territoires comme sur des roulettes, pour bien des raisons : la première, que l'Assemblée législative, l'unique Chambre, a des pouvoirs très restreints, qu'elle distribue seulement les deniers prélevés à même les revenus des territoires, quand le gros lot vient de la caisse fédérale, que le système responsable ne préside pas à son action, et que les aviseurs du lieutenant-gouverneur peuvent rester en charge suivant sa convenance,que l'Assemblée le veuille ou non. Le lieutenant-gouverneur a tous les pouvoirs que la législature n'a pas. La tempérance est la loi du pays, mais il a le droit d'accorder des permis pour l'admission des vins, bière et spiritueux, ce qui fait crier les prohibitionnistes. C'est-à-dire qu'il

est omnipotent, qu'il est le *Deus ex machina*, qu'il pourrait être satrape s'il n'était un profond politique.

La situation est provisoire, le système responsable en sera la conséquence inévitable, mais encore faut-il, en attendant le développement des territoires, tirer le meilleur parti de cet état de choses. Peu auraient réussi mieux que M. Royal. Quoiqu'il n'y ait pas un seul Français parmi les vingt-deux députés, il est bien vu de tous, il tâche de faire oublier les imperfections du régime actuel, et, si la Chambre a des coups à porter, des griefs à formuler, elle sait bien qu'il lui faut se plaindre de la loi et non pas de celui qui a juré de la mettre à exécution. La Chambre sait aussi que M. Royal ne sera pas un obstacle à l'établissement du gouvernement responsable le jour où il sera possible de le proclamer, qu'il l'appelle au contraire de tous ses vœux. Mais encore faut-il que le Nord-Ouest compte une population moins clair-semée, plus capable de supporter les charges publiques. Alors, ce n'est plus une

province que l'on y taillera, mais plusieurs provinces, auxquelles on fournira tout l'outillage du *self-government*.

Chacun admet également qu'il se donne un mal infini pour se rendre compte des besoins de ses administrés. Déjà il a parcouru presque tout ce pays, à commencer par le haut de la Saskatchewan, afin de juger par lui-même de ce qu'il y a à faire et d'éclairer le gouvernement d'Ottawa. Aussi a-t-il été reçu partout avec un empressement et des démonstrations auxquels il a dû être extrêmement sensible.

M. Royal est le deuxième lieutenant-gouverneur que le 38me fauteuil a produit depuis 1884. Nommé pour cinq ans, il n'a accompli que la moitié de son mandat, et l'on peut être sûr qu'il saura bien ajouter plus d'un rayon à sa couronne. Quelle transformation peut subir en cette courte période un pays qui grandit à vue d'œil, et sur lequel l'attention de l'univers commence à se porter! Quand il se trouvera un écrivain pour raconter l'histoire politique de Manitoba et du Nord-

Ouest, je ne connais personne qui occupera dans ses pages une place aussi considérable que l'honorable Joseph Royal.

226

D. Pirouard

DÉSIRÉ GIROUARD

M. Royal eut pour successeur au 38me fauteuil son ancien condisciple, son vieil ami, M. Désiré Girouard, député de Jacques-Cartier. Tous deux s'étaient connus dès leur plus tendre jeunesse, alors qu'ils étaient élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes. Ils se rencontrèrent ensuite au collége de Montréal, où ils avaient pour compagnon M. Hugh McMillan, un de mes pays, qui devint député de Vaudreuil. Une classe qui fournit à la nation trois représentants n'est pas une classe ordinaire.

M. Girouard est assurément l'une des fortes têtes de la Chambre. Il personnifie la détermination, la volonté, l'esprit du travail, l'indépendance de caractère. Le physique

indique ce qu'il est au moral. Tempérament vigoureux, capable de toutes les fatigues, traits fortement accusés, voix brève, incisive. Ecorce apparemment rude sous laquelle bat un noble cœur. Il gagne à être vu de près, quand c'est le contraire pour tant d'autres.

Je ne sais pas de tâche qui soit au-dessus de ses forces. On pourrait croire qu'il se complait dans les questions les plus abstraites, les plus compliquées, les plus hérissées de difficultés. Des monticules de paperasses ne l'effraient pas s'il peut trouver le rayon de lumière qu'il cherche. M. Girouard n'était pas mieux doué que bien d'autres, mais son âpreté au travail a suppléé ou plutôt lui a fait acquérir tout ce qui pouvait lui manquer au début. Etudiant, il guettait l'aurore, faute d'huile dans sa lampe, pour lire Pothier et d'Aguesseau. Il travailla davantage, quand sa lampe fut remplie. C'est Emile de Girardin qui a dit : " Paris est à ceux qui se lèvent à cinq heures du matin." Vous avez là tout le secret de la carrière que je vais analyser.

M. Girouard avait à peine commencé sa

cléricature qu'un coup d'audace attirait sur lui l'attention publique. Il était sorti du collége de Montréal en 1857, non seulement avec un savoir considérable pour un homme de son âge, mais avec des idées religieuses parfaitement raisonnées, des notions de discipline ecclésiastique, qui n'admettaient pas la discussion. L'Institut Canadien était alors en pleine ébullition, mais il était aussi en révolte ouverte avec l'ordinaire. Mgr Bourget voulait épurer sa bibliothèque où trônaient le voltairianisme et les encyclopédistes du 18e siècle, et l'Institut s'y refusait. Un soir, le 18 mars 1858, l'on devait discuter si la civilisation est plus redevable au commerce qu'à la religion. M. Girouard, mû par la curiosité, crut devoir assister à ce singulier débat. Les coryphées de l'Institut, comme d'habitude, tirèrent à boulets rouges sur Rome. A les entendre, l'autorité religieuse était une tyrannie, et les véritables assassins et brigands étaient tout simplement les empereurs de France et d'Autriche et le roi de Rome. Confondu dans

l'auditoire, mais fort remarqué, à cause de plusieurs conférences qu'il avait données au Cabinet de Lecture Paroissial, M. Girouard fut invité à prendre la parole. Il s'y refusa d'abord, mais l'appel devenant de plus en plus pressant, il riposta si vivement que des protestations s'élevèrent bientôt de toutes les parties de la salle. " Vous me demandez des explications, leur dit-il, elles seront très courtes. Je n'ai qu'un mot à ajouter, et le voici. J'ai déclaré que je n'avais pas l'intention de jamais devenir membre de l'Institut Canadien, parceque je considère qu'il est de l'honneur de tout jeune Canadien-français de ne pas faire partie d'une institution où l'on a renié la nationalité canadienne." A la porte! A la porte!! vociférèrent ces prétendus apôtres de la liberté. Tout comme l'on criait : " A la lanterne les aristocrates ! " sous la révolution. M. Girouard ne put continuer, mais en partant il leur déclara qu'il se faisait gloire de quitter une pareille compagnie. Les sifflets redoublèrent, et M. Girouard tira sa révérence avec un aplomb imperturbable.

Ce fut le signal d'une profonde scission. Plus de cent quarante membres se démirent dans une lettre longuement motivée, à la date du 22 avril 1858. Puis, ils fondèrent l'Institut Canadien-Français, dont MM. Fabre, Chapleau, David, Mousseau, Montpetit, Chauveau, Jetté, Beaubien, Tessier, Royal, Labrèche-Viger, Belle, Lesage, Girouard et autres firent pendant longtemps une tribune populaire. Hélas ! que sont devenues toutes ces institutions où accourait la jeunesse instruite ? Je crains bien que le mercantilisme n'ait desséché bien des beaux talents au détriment des œuvres de l'esprit.

Sir George Cartier qui se connaissait en hommes, pour les avoir beaucoup pratiqués, reconnut bientôt la valeur de M. Girouard. M. Arthur Dansereau voulant étudier la profession d'avocat, avait jeté les yeux sur le bureau du chef conservateur pour y faire son droit. Là avaient passé tour à tour sir Hector Langevin, l'honorable M. Masson, l'honorable M. Baby, l'honorable M. Royal, et que d'autres ? Mais Cartier qui était plongé dans

la politique, l'en détourna franchement : " Ce n'est pas à mon bureau, dit-il, qu'il faut venir, on y fait trop de politique. Entrez plutôt à l'étude de M. Girouard. C'est un jeune avocat qui fait sa marque. Là vous pourrez apprendre à devenir avocat." M. Dansereau suivit le conseil et étudia le droit chez M. Girouard jusqu'au jour où le démon du journalisme l'empoigna.

Avant même son admission au barreau, le 1er octobre 1860, M. Girouard avait publié un " Essai sur les lettres de change et billets promissoires," qui lui attira les plus grands éloges du juge en chef, l'éminent sir Louis Hypolite La Fontaine, et de l'honorable M. Abbott, doyen de l'Université McGill. Cet ouvrage a aussi été signalé par nos codificateurs, les juges Caron, Day et Morin, et quelques autres jurisconsultes. A trente ans d'intervalle, l'auteur vient de publier sur cette question, avec la collaboration de son jeune et distingué fils, M. Désiré H. Girouard, B. C. L., un volume de 600 pages, qui est à lui seul tout un traité. Le livre porte pour titre " *The Bills of Exchange Act*, 1890."

Elève du regretté M. Edward Carter, l'une des lumières du barreau, M. Girouard devint son associé, et quand il s'en sépara, ce fut pour acquérir l'une des plus belles clientèles qu'un jeune avocat put désirer. Plus tard, il eut tour à tour pour associés, M. Dugas, aujourd'hui magistrat de police, M. Robidoux, procureur général, M. Würtele et M. Charles de Lorimier, juges de la Cour supérieure, et M. McGibbon, de l'importante société Macmaster et McGibbon. Ses connaissances en droit commercial lui ont valu d'être consulté par les plus grandes compagnies de chemins de fer, de télégraphie, les banques et autres importantes corporations. Depuis la fondation du Crédit-Foncier, il est le conseiller de cette grande institution française qui a détruit l'usure, et qui a déjà placé plus de sept millions de piastres. De pareils clients représentent de gros honoraires ; aussi le Pactole n'a cessé de couler dans son bureau.

M. Girouard occupait une position considérable au barreau—quoiqu'il n'eut que treize

années de pratique—quand il fonda *La Revue Critique de Législation et de Jurisprudence* avec MM. W. H. Kerr, L. A. Jetté, John A. Perkins et H. F. Rainville. Il publia des études élaborées sur l'Eglise et l'Etat, le Traité de Washington, les Réclamations Indirectes de l'Alabama, qui montrent que le droit international n'avait pas plus de secrets pour lui que le droit civil ou le droit commercial. Ces divers travaux sont écrits en anglais. Nous le voyons reprendre la plume dans la *Minerve* lorsqu'il s'est agi du second Traité de Washington. Toutes ces études ont été reproduites ou commentées par la presse, et même par plusieurs journaux à l'étranger.

La *Revue Critique* se proposait, entre autres choses, de remédier aux abus dont on se plaignait dans l'administration de la justice. Ces abus se rattachaient surtout à la Cour d'appel qui avait fini par ne plus inspirer de confiance. Le juge en chef Duval, une intelligence d'élite, était miné par des infirmités physiques qui le mettaient dans l'impossibilité de remplir efficacement les de-

voirs de sa charge. Le juge Badgley souffrait d'une surdité qui causait les méprises les plus regrettables. Un autre passait pour céder à des considérations intéressées. Bref, les appels de la Cour d'appel pleuvaient au Conseil Privé.

Las de pareils abus, le barreau tint une assemblée, le 16 décembre 1873, à laquelle il fut unanimement résolu de demander une enquête par une commission royale. L'indignation ne connut plus de bornes lorsque M. Bethune annonça que 27 causes en délibéré venaient d'être rayées du rôle, sous prétexte que l'un des juges avait pris sa retraite et qu'un autre était malade. Celui-ci fut celui qui parla avec le plus de courage et de fermeté. Il mit le fer rouge sur la plaie. Rien moins qu'un devoir sacré le forçait d'intervenir, car il avait appris, disait-il, dès son entrée au barreau, à vénérer l'autorité judiciaire. Elever la voix contre l'un des juges eût paru un crime à cette époque. C'est que la Cour du Banc de la Reine se composait d'hommes tels que sir Louis

Hypolite La Fontaine et les honorables Aylwin, Meredith, Duval et Caron, tous dans leur pleine maturité. Après avoir dit que les juges dont l'on se plaignait devraient prendre leur retraite, M. Girouard alla jusqu'à s'écrier : " J'ai entendu des avocats déclarer qu'ils n'osaient pas dire publiquement toute la vérité, à cause de leur relations professionnelles, sociales ou de famille avec quelques juges. D'autres craignent de s'exposer à leur colère et de perdre leur cause s'ils continuent à siéger. C'est à mon avis l'insulte la plus crue, la plus outrageante, que l'on puisse adresser au banc. Comment ! un avocat deviendrait l'objet de la vengeance judiciaire parce qu'il aurait fait son devoir !... Qui de vous n'a pas senti agir contre lui une main invisible et faisant presque des miracles, lorsqu'il avait à lutter contre certains adversaires ? Je ne vous apprends rien de nouveau. Cela a été dit vingt et même cent fois... Le pays souffre depuis dix ans de l'administration de la Cour d'appel et, en cette occasion mémorable, il a les yeux sur nous. Montrons-

lui donc que si le banc a dégénéré quelque part, que si le barreau lui-même a perdu quelque chose de son ancien esprit de corps, il possède encore assez de caractère et d'indépendance pour que notre jeune société puisse répéter avec orgueil, ce que toutes les sociétés ont dit de l'ordre des avocats : " Le barreau est le gardien du banc."

Le barreau ne se contenta pas de demander une enquête, il adopta une autre résolution d'une gravité exceptionnelle : " qu'il s'abstiendrait de plaider devant la Cour du Banc de la Reine durant le présent terme." M. J. J. Day, le bâtonnier, devait communiquer cette décision aux honorables juges. Ce fut donc toute une scène quand, le 18 décembre suivant, M. Day se présenta pour communiquer ce message. L'audience était pleine d'avocats qui venaient l'appuyer pour déclarer qu'ils refusaient de plaider — fait sans précédent. Des avocats qui refusent de plaider !! Ce jour-là, la cour se composait des juges Badgley, Monk, Taschereau, Ramsay et Loranger. Ce dernier

siégeait comme juge adjoint en vertu d'une commission spéciale. " Plutôt que d'entendre cette mise en accusation "—dit le juge Taschereau—" car la résolution du barreau ne signifie pas autre chose, je préfère quitter le banc." Et il se retira. A son tour, le juge Badgley déclara qu'il refusait de recevoir un pareil document. Le juge Ramsay se montra plus accommodant. " Je ne veux pas, dit-il, repousser la résolution du barreau, je sympathise, au contraire, avec les membres d'une profession à laquelle j'appartenais encore tout dernièrement." Il savait bien, lui qui personnifiait la science et le respect du devoir, que ses anciens confrères en visaient d'autres que lui. M. Day n'était pas facile à désarmer.—" Si la cour, exclama-t-il, ne veut pas consentir à recevoir ces résolutions, je lui en fais l'offre par les présentes."—Et il déposa les susdites résolutions sur la table du greffier.

Un autre terme se passa avant que le barreau consentit à figurer devant la Cour d'appel. L'on n'était pas loin du chaos. Sur ces entrefaites, l'honorable Antoine Aimé Dorion

quitta le portefeuille de ministre de la justice pour devenir juge en chef en remplacement de M. Duval. M. Badgley disparut à son tour, et les avocats recommencèrent à dépenser leur éloquence au parquet de la cour.

On sait que les juges ne peuvent être revoqués que sur une plainte portée devant le Parlement. Il est malheureux que souvent une misérable question de salaire les empêche de se démettre quand l'âge ou leurs infirmités devraient leur faire comprendre ce que tout le public ressent, que leur utilité a cessé.

Si M. Girouard a pu braver les juges, il n'a pas montré moins de courage à braver l'électorat. Il en est qui entrent à la Chambre par des portes toutes ouvertes. M. Girouard n'est pas de ceux-là. Elles lui paraissaient tellement fermées que d'autres se seraient découragés à la peine. Mais M. Girouard ne connait pas le découragement. N'ayant compté que sur lui-même, il prend les revers pour autant d'épreuves salutaires.

Malgré mon respect pour les proverbes, il n'est pas vrai que personne n'est prophète dans son pays. Mais cela arrive parfois. C'est ainsi que M. Girouard s'étant présenté dans le comté de Beauharnois, aux élections de 1874, fut bel et bien battu. Pourtant il avait vu le jour dans la belle paroisse de Saint-Timothée, au bruit des ondes mugissantes du Saint-Laurent. C'était un enfant du comté—suivant le terme reçu—et le comté pouvait en être fier. En vain avait-il donné une conférence à Saint-Louis de Gonzague pour exalter l'agriculture, et publié une brochure pour vanter les avantages du canal de Beauharnois au point de vue de la grande navigation. Cette dernière étude ne le sauva pas d'une défaite. Elle ne paraît pas non plus destinée à sauver le canal lui-même.

On a souvent parlé dans les journaux et sur les hustings du programme que publia Girouard dans cette élection, à la date du 12 janvier 1874. En effet, c'est un singulier morceau de littérature électorale. Emporté par le tourbillon du Pacifique, le ministère Mac-

donald avait fait place au cabinet Mackenzie qui paraissait alors tout puissant, et M. Girouard s'engageait à donner un loyal essai à la nouvelle politique. Il déclarait hautement qu'il blâmait bien des choses dans l'ancienne administration, notamment la transaction du Pacifique, le refus de désavouer la loi des écoles du Nouveau-Brunswick, le refus d'amnistie à Louis Riel et à ses compagnons, l'acquisition du Nord-Ouest sans avoir garanti à ses habitants les priviléges des sujets britanniques. Le trop grand succès, disait-il, de l'ancien parti fut la cause de sa chute. Et cette chute a été amenée non pas tant par le parti que par ses chefs. Qu'importe qu'un gouvernement s'appelle libéral ou conservateur, réformiste, grit ou national, si au fond il applique les principes dans le sens conservateur. On trouve dans l'administration nouvelle et dans ses amis avoués plusieurs éléments conservateurs. Mais. ajoutait-il, "s'il m'arrivait de revoir dans le gouvernement Mackenzie-Dorion l'ancienne politique de l'école libérale, celle qui fut défendue passion-

nément par l'*Avenir* et le *Pays*, celle qui divise encore l'ancien monde et y menace les droits civils et religieux des citoyens, si en un mot le programme rouge reparaissait dans notre gouvernement, je n'hésite pas à dire hautement que dès ce jour il perdra toute ma confiance. Les principes et non les hommes, voilà toute ma politique."

Avant de promettre *fair play* à l'administration Mackenzie, M. Girouard avait fait une profession de foi profondément conservatrice et qui renferme tout le credo de notre parti. Il devance même l'action du parti conservateur qui ne devait arborer le drapeau de la protection industrielle que plusieurs années après.

" J'adhère, disait-il, aux principes conservateurs, mais avec la réserve de cette indépendance dont tout politique ne peut se dépouiller sans devenir partisan. J'adhère aux principes conservateurs, parce qu'ils tendent à tenir dans un juste équilibre les droits de la couronne et ceux du peuple, à conserver et protéger les relations qui existent entre le

Canada et la Grande-Bretagne et à ne les modifier qu'avec le consentement des populations de ces provinces et la permission du parlement britannique.

" Je suis décidément opposé à l'annexion aux Etats-Unis et à l'union législative des provinces. Le marché des Etats-Unis étant avantageux au Canada, je serai en faveur d'un traité de réciprocité. Avec cette exception, je suis en faveur d'un tarif protecteur de manière à encourager l'industrie canadienne. Le libre échange, avantageux aux nations déjà formées, est ruineux pour les jeunes pays.

" J'adhère aux principes conservateurs, parcequ'ils ont pour but de conserver l'harmonie entre l'état et les diverses croyances religieuses du pays, entre les lois civiles et les lois ecclésiastiques, et d'assurer à l'Eglise catholique comme aux autres Églises, cette liberté d'action et cette indépendance religieuse indispensable à la paix et à la prospérité d'une population mixte comme celle du Canada.

" J'adhère aux principes conservateurs, parce que l'expérience des vingt dernières années a démontré qu'ils étaient les plus propres à favoriser les intérêts du pays en général et de la province de Québec en particulier "

Il n'y a certainement rien à reprendre dans cette déclaration, mais ce qui la précède en faisait un programme tant soi peu bigarré. On y sent la chasse à l'électeur.

Avant de frapper à la porte de Beauharnois, M. Girouard avait soutenu une première lutte, unes de ces luttes restées célèbres dans le comté de Jacques-Cartier. C'est à la demande expresse de sir George Etienne Cartier qu'il se jette dans la mêlée. Le grand chef reconnaissait en lui trois qualités maîtresses : travail, ténacité, intégrité. En 1872, il s'était mesuré contre l'un des chefs libéraux, M. Rodolphe Laflamme, qui l'ayant battu par 48 voix, devint membre du cabinet Mackenzie. Ce n'était que partie remise.

Les élections coûtaient bien cher à cette époque, et ceux qui en ont fait depuis préten-

dent que les prix n'ont guère baissé. Il était entendu que les candidats tenaient table ouverte, que les libres et indépendants électeurs mangeaient et buvaient à leurs dépens. Des centaines sinon des milliers de piastres passaient dans ces gogailles. Aux principaux cabaleurs, il fallait donner beaucoup d'argent, seulement le menu fretin se plaignait qu'il leur collait aux doigts. M. Girouard aime à citer un phénomène, un homme exceptionnel, qui mériterait d'avoir le prix de vertu s'il n'avait pas été inventé pour les femmes. Il avait remis à M. Louis Cousineau, cultivateur de Saint-Laurent, une somme de cinquante piastres pour des fins électorales, et celui-ci, n'ayant pu réussir à tout dépenser honnêtement, lui en rapporta une partie. Tant de probité devait être récompensé, et M. Girouard qui le savait grand priseur, lui présenta une superbe tabatière en argent massif avec une inscription commémorative. Ce brave électeur est le père de notre estimable concitoyen, M. Ludger Cousineau.

Aux élections de 1876, M. Girouard rédui-

sait la majorité de M. Laflamme à 28 voix. Sa troisième lutte en 1878, est incontestablement la plus fameuse. On s'en souviendra tant qu'il restera un électeur dans la province. Les deux concurrents se battirent comme des lions. Ils sentaient qu'une lutte suprême s'engageait, que celui qui tomberait sur le carreau y resterait. C'est ce qui arriva. Le vaincu ne se releva pas de sa chute.

Au mois de juin, M. Laflamme convoque une grande assemblée de comté à la Pointe-Claire, qui était son château-fort, et invite M. Girouard à aller l'y rencontrer. M. Girouard était bien trop chevaleresque pour éviter un pareil tournoi. Il nolise même un vapeur pour y transporter ses amis. Le public s'attendait à une prise homérique, titanesque, aussi était-il accouru de toutes parts. Il y avait là au moins cinq à six mille personnes rangées en deux camps tout comme en un jour de bataille. M. Pierre Charles Valois, un libéral écarlate, fut appelé à la présidence ; il était aussi le président de l'élection, mais la mort devait l'enlever peu après. Ceux qui pré-

voyaient une grosse tempête pour ce jour-là, avaient été bons prophètes. Deux heures se passèrent avant que les candidats purent s'entendre sur l'ordre des discours.—"M. Girouard doit parler le premier, disait M. Laflamme. Il est venu ici pour nous mettre en accusation, je suis prêt à l'entendre."—"Pardon, ripostait M. Girouard, vous avez convoqué cette assemblée, et dites-nous pourquoi ; vous êtes le député du comté, rendez compte de votre conduite, et je parlerai ensuite."—Et la foule qui prenait parti pour l'un ou l'autre, suivant l'homme de son choix, hurlait à qui mieux mieux. Profitant d'une accalmie, M. Laflamme s'écria :—"J'en appelle au président !" Et les rouges d'applaudir. Ce n'était pas malin, puisque le président était un de ses fanatiques. M. Valois décida que M. Girouard devait parler le premier, mais celui-ci qui ne voulait pas céder, répondit fièrement :—"J'en appelle au peuple !" Le mot était adroit. Et les bleus d'acclamer à leur tour. De la tribune la poudre enflamma la multitude, à tel point que l'on put craindre, à maintes reprises, que

l'on ne passât des vociférations aux coups. C'est à peine heureusement s'il y eût des égratignures. Finalement, M. Laflamme dut céder et prendre la parole. M. Girouard riposta vigoureusement, puis quelques-uns des bons lutteurs des deux partis continuèrent le combat. La brunante seule mit fin à ce débordement d'éloquence.

M. Girouard ne se contenta pas de haranguer les électeurs. Il se mit aussitôt à l'œuvre et prépara un terrible réquisitoire contre le gouvernement libéral et M. Laflamme en particulier. "Quelques faits pour les électeurs du comté de Jacques-Cartier," tel en est le titre. Ce travail répandu par milliers d'exemplaires, eut du retentissement dans toute la province. Il ne se compose pas d'imprécations, mais d'actes d'accusation puisés aux sources officielles, et que chacun pouvait vérifier. L'auteur semble avoir eu le pressentiment de ce qui allait arriver, car il mettait les électeurs en garde contre la falsification des scrutins.

Le 17 septembre 1878, avait été le Sédan

du parti libéral. Les candidats de M. Mackenzie furent balayés aux quatre vents depuis Charlottetown jusqu'à Vancouver. A la nouvelle de cette incomparable victoire, bien des gens se demandèrent comment le comté de Jacques-Cartier avait voté. M. Laflamme, ministre de la justice, serait-il plus épargné par les électeurs que M. Blake lui-même ? Ce fut donc un grand désappointement quand nous apprîmes que M. Girouard avait contre lui une majorité de 14 voix. Chacun se disait qu'il méritait d'être à l'honneur après avoir été tant de fois à la peine.

M. Girouard prenait philosophiquement son parti de son échec, quand,le lendemain, il reçoit un message d'un de ses partisans de Sainte-Anne de Bellevue, lui disant qu'il est véritablement l'élu du comté, qu'on lui a tout simplement volé son élection. M. Girouard se rend sur les lieux en toute hâte, et là 44 électeurs déclarent sous serment qu'ils ont voté pour lui au poll No 2. Ce nombre fut porté à 58 au cours du procès qui s'ensuivit. Comme l'on n'avait compté que 14 bulletins

pour M. Girouard et 148 pour M. Laflamme, il était facile de voir qu'une immense fraude avait été commise. La population entoure M. Girouard, lui fait une ovation, et il s'engage à ne rien négliger pour découvrir les imposteurs.

M. Girouard demande la vérification des scrutins. Ce travail est présidé par le juge McKay et ne dure pas moins de quatre jours. M. Cornwallis Monck, fils ainé du juge Monck—avocat brillant trop tôt enlevé à ses amis — représente M. Laflamme et oppose une énergique résistance à toutes les prétentions de son adversaire. Vains efforts, le juge efface cette majorité illusoire de 14 voix, et proclame M. Girouard élu par 2 voix, quand sans l'escamotage de Sainte-Anne, il en avait certainement plus de cent.

La nouvelle se répand comme un éclair. Les conservateurs qui luttent depuis six ans avec une énergie admirable, sont dans la jubilation. Enfin la victoire flotte sur leur drapeau ! Ils organisent une procession, une procession de plusieurs centaines

de voitures. fanfares en tête, bannières déployées, pour escorter leur député à travers le comté. Le vainqueur que l'on est allé chercher à sa résidence de Dorval est conduit par quatre chevaux blancs. De Lachine il se rend à Saint-Laurent, la paroisse la plus conservatrice du comté, puis à Sainte-Geneviève, puis à Sainte-Anne. C'est une marche triomphale. Chaque paroisse, réunie à la porte de l'église, présente une adresse de félicitations à M. Girouard, par la bouche du maire ou d'un notable, tandis que le beau sexe le couvre de fleurs. Jamais, au dire des assistants, le comté n'avait encore été témoin d'une pareille démonstration. Seuls les électeurs d'Ottawa ont pu faire plus grand quand,le 18 septembre 1878,ils célébrèrent par une illumination générale et une procession interminable le triomphe du parti conservateur et des cinq députés élus dans la capitale et les comtés avoisinants. M. Girouard dut avoir oublié ce jour-là l'amertume de ses trois défaites. Roses jetées sur un chemin semé de bien de ronces et d'épines !

Si M. Girouard est élu, quatre semaines se s'écoulent sans que le mystère de Sainte-Anne s'éclaircisse. C'est en vain que les fins limiers de la police se sont mis en chasse, ils sont revenus bredouille. L'on se perdait en conjectures quand un bon jour un libéral rencontre M. Girouard et lui dit : "Je suis un honnête homme. Or je ne puis vous cacher ce que je sais. Une fraude a eu lieu à Sainte-Anne. J'ai entendu dire dans un salon par une femme que vous connaissez bien, et qui en faisait des gorges chaudes—un secret tourmente une femme plus qu'une colique, a dit un malin !—que la boîte du scrutin a disparu pendant la votation, et que l'on a alors tripoté les bulletins. Interrogez ceux qui vous représentaient au poll, et vous découvrirez le reste."

Or, ces derniers étaient M. Jérémie Crevier, huissier, et M. Joseph Lumina Daoust, marchand. A la faveur de ce renseignement, M. Girouard leur dit : "Je m'explique tout maintenant. La boîte du scrutin a disparu pendant votre absence du bureau de votation. Je vous

avais pourtant bien dit de la surveiller, de ne pas la perdre de vue un seul instant dans la journée. La boîte a été descendue dans la cave et c'est là que la manipulation s'est faite. Vous me dites qu'il y avait un buffet dans le bureau de votation, allez visiter cette armoire, l'on a dû y pratiquer une trappe." —" Fort bien, répond Jérémie Crevier, je dois faire une saisie chez Adolphe Lamarche, le propriétaire de la maison, et je vais m'assurer du fait."—" C'est cela, ajoute M. Girouard, et ne manquez pas d'amener Daoust avec vous comme témoin."—Le lendemain, il y avait des courses à Lachine, et comme Lamarche était un amateur de sport, il était absent quand l'huissier et son compagnon se présentèrent à sa maison. La femme de Lamarche qui savait évidemment l'affaire leur défendit la porte et sortit pour obtenir du renfort. Pendant ce temps-là, Crevier et Daoust ouvraient le buffet et constataient la présence d'une trappe par laquelle la boîte avait dû passer. Trouvé le pot aux roses ! Puis ils dépêchèrent un courrier qui, passant par

les champs pour détourner les soupçons, arriva vers minuit chez M. Girouard, à sa résidence de Dorval. A cette nouvelle, M. Girouard se met en route pour Montréal à bride abattue : il n'y avait pas une minute à perdre, car il était à craindre que l'on n'effaçât les traces du crime. M. Girouard se rend d'abord chez M. W. H. Kerr, criminaliste de renom, qui quitte le lit pour préparer l'affidavit nécessaire à un mandat de perquisition. Puis il va éveiller le magistrat de police, M. Desnoyers, qui signe le mandat même, et le grand connétable Bissonnette. C'était une scène de nuit—le 2 octobre—comme l'on n'en rencontre guère. M. Bissonnette qui prévoyait un coup d'éclat; ordonne immédiatement une voiture pour Sainte-Anne, et fouette cocher ! Il était accompagné du constable Lamontagne. Près de dix lieues séparent Montréal de ce village, et sept heures sonnaient quand le grand connétable pénétra chez Lamarche. Il était temps, le plancher et le fond du buffet qui pouvaient servir de pièces à conviction étaient disparus. Isaïe Pilon, menuisier, que l'on avait

déjà employé à poser la trappe, se préparait à enlever tout le plancher. M. Bissonnette retrouva des morceaux dans le hangar, mais il put les ajuster et refaire la double trappe qui avait servi à cette abominable opération. Dans la cave il recueillit des souches de bulletins que les conspirateurs avaient négligé d'enlever. Il apporta le tout à Montréal, et ces différentes pièces jouèrent un grand rôle dans le procès.

Comment ce drame s'était-il passé ? La justice nous en a débrouillé tous les fils.

M. Adélard P. Forget, avocat, agissait comme sous-officier *rapporteur*, et M. Bruneal Lalonde comme greffier. Le Dr Godfroy Madore et M. James Christie Tunsdall représentaient M. Laflamme, mais ils se firent souvent remplacer. Un candidat ne peut avoir plus de deux agents à la fois à un bureau de votation. A l'heure même où devait se pratiquer le truc, intervint Toussaint Cousineau, pilote de la ville d'Ottawa et l'un de mes anciens électeurs : il avait un rôle à jouer. M. Alphonse Christin, avocat, qui paraissait

tenir toutes les ficelles, avait dit à Cousineau que Forget se proposait de mettre la boîte dans l'armoire à un moment donné et qu'il comptait sur lui pour le protéger au cas où Daoust, l'agent de M. Girouard, s'y opposerait. Bâti comme un colosse, Cousineau passait pour avoir une force peu ordinaire.

Vers quatre heures Forget eut un entretien secret avec Christin dans la pièce voisine, et peu après il se plaignit d'une violente colique. Quel soulagement lui apporterait un peu d'eau de vie ! L'auberge est fermée en pareil cas par la loi. Impossible d'y pénétrer. Daoust, l'un des agents de M. Girouard, se sentant pris de compassion, l'invite chez lui, à la porte voisine. Tous les votes disponibles avaient été enregistrés : leur absence ne pouvait causer d'inconvénients. Forget accepte l'invitation avec empressement. En la présence même des deux représentants de M. Girouard, il dépose la boîte du scrutin dans le buffet qui semblait être là tout exprès, et ferme le meuble à clef. Puis il se rend chez M. Daoust où un cognac vigou-

reux calme comme par enchantement ses douleurs d'entrailles. Evidemment, ce comédien nous servait une nouvelle édition du *Malade imaginaire* de Molière.

Pendant ce temps-là, le complot s'exécute. Une ouverture, masquée par une petite porte, avait été pratiquée dans le bas du meuble. Une autre trappe de même grandeur avait été posée à travers le plancher vis-à-vis, de façon que la boîte put descendre dans la cave où les complices de Forget devaient la recevoir. Là, ils remplacent tous les bulletins marqués pour M. Girouard, sauf 14, par des bulletins en faveur de M. Laflamme. La boîte est remise en place, grâce à la même ouverture, et le tour était joué quand Forget, guéri de sa colique, vint reprendre la boîte pour la déposer sur le bureau de votation. Les agents de M. Girouard n'en pouvaient croire leurs yeux lorsque le dépouillement du scrutin ne leur donna que 14 votes. M. Laflamme en comptait 119! ! Ils avaient dû être blagués d'une façon phénoménale. Le scrutin n'est-il pas

souvent une immense duperie? Mais leurs soupçons étaient injustes, les électeurs conservateurs avaient bien voté, ce que l'on ne tarda pas à établir.

Il résulta de toutes ces révélations que Forget, Christin, Lamarche, le Dr Madore, Eustache Lemay et Isaïe Pilon furent arrêtés comme ayant pris part à la conspiration. Leur procès qui dura trois semaines au moins causa une terrible sensation. Jamais on n'avait vu chose pareille, quoique l'on prétende aujourd'hui que la trappe de Sainte-Anne fut la troisième édition d'une opération du même genre pratiquée à Saint-Martin, dans le comté de Laval, et à Lachine, dans l'élection précédente. M. Kerr et M. Chapleau qui occupaient pour la couronne, déployèrent une habileté consommée. On se serait cru en présence d'un drame d'Alexandre Dumas.

Quarante-huit témoins vinrent jurer tour à tour qu'ils avaient voté pour M. Girouard : l'abbé Chevrefils, curé de Sainte-Anne, Robert Kane, L. Brown, Lumina Poudrette, J.

O. Chevrefils, P. Kelly, Dennis Kelly, N. Robitaille, P. Lamothe, J. E. Lanthier, Israël Dufresne, Dalhousie Crevier, Isaïe Paquet, A. Dubrule, Alexis Crevier, Joseph Pilon, J. B. Lanthier, Joseph Crevier, Joachim Sauvé, Joseph Eusèbe Robillard, Joseph Brisebois, J. X. Lanthier, Bazile Crevier, Anselme Robillard, Calixte Lanthier, Benjamin Dubois, Etienne Crevier, Eugène Théoret, Eustache Rouleau, Joseph Diogène Neveux, Eusèbe Pilon, Prosper Lavigne, J. B. Lanthier fils, Ferdinand Poudrette, William Prévost, Bernardin Gauthier, Pierre Vien, Dr Girdwood, Maxime Proulx, Jean Wathorspoon, Louis Pelchat, Louis Brunet, Charles Brisebois, Ludger Théoret.

Les témoins avaient-ils le droit de révéler leur vote donné au scrutin secret ? Ce point soulevé par la défense, fut décidé affirmativement par le juge. Il fut aussi établi qu'un grand nombre de croix paraissaient avoir été tracées par la même main. Toujours par quelqu'endroit fourbes se laissent prendre ! Ce fut toute une sensation quand l'on vit

paraître, porté sur un brancard par quatre hommes, un invalide du nom de Bériault qui avait passé la nuit de la votation chez Lamarche et qui avait été le premier à enregistrer son vote au poll No 2. Bériault raconta plusieurs détails piquants qui ressortaient des allées et venues des héros de la trappe.

Pilon, Christin, Forget et Lamarche furent trouvés coupables. Christin plaida lui-même son procès avec beaucoup d'éloquence : mais son discours ne put le sauver. Lui et Lamarche furent condamnés chacun à $100 d'amende, Forget à $200 et Pilon à $50. Ils s'échappèrent à bon marché, car c'est une grave offense que celle de voler un mandat qui appartient à 2800 électeurs. Les conservateurs s'en vengèrent en qualifiant leurs adversaires de parti des trappeurs ! Ce surnom leur resta longtemps et agaça bien des fois leurs orateurs.

Un intérêt plus qu'ordinaire s'attacha à M. Girouard lorsqu'il prit son siège à la Chambre des communes. Sa grande réputation d'avocat l'y avait précédé, quoique plusieurs des

gloires du barreau aient souvent tourné en fiascos politiques. L'affaire de la trappe avait mis son nom dans toutes les bouches. Tout d'abord. il alla occuper le No 168 du côté de l'opposition, ayant pour voisin immédiat, M. J.-B. Mongenais, le doyen de la Chambre. Dans son entourage se trouvaient M. Tellier, qui avait battu M. Mercier à Saint-Hyacinthe, et M. R. P. Vallée, qui d'abord défait par le vote de l'officier-*rapporteur* à Rimouski—sort que je devais partager plus tard à Beauharnois—avait réussi à gagner Portneuf par 33 voix. En arrière, sur les dernières banquettes de la gauche, siégeait le modeste mais savant M. Gigault, député de Rouville, qui ne devait pas tarder à se distinguer. Et dire que les électeurs viennent de se priver de ses services quand il pouvait leur être le plus utile. Reconnaissance publique ! !

J'ai déjà raconté l'affaire du coup d'Etat et quelques-uns de ses incidents. M. Girouard ne porta pas la parole dans le débat suscité par M. Mousseau, mais il pensait, comme tous

les conservateurs, que M. Letellier méritait la plus sévère condamnation. Aussi quand le vote fut pris pour censurer cet acte inique, il ne fut pas l'un des moins empressés à se prononcer dans ce sens.

Le jour même où sir John A. Macdonald annonçait que la question était déférée aux autorités impériales, le marquis de Lorne et la princesse Louise donnaient un grand dîner auquel plusieurs députés français avaient été invités : l'honorable M. Robitaille, MM. Girouard, Gigault, Landry (Montmagny), et Hurteau. La Maison Bleue était terriblement agitée par cette déclaration, et il fut résolu que ces messieurs devaient refuser l'invitation. Seul M. Girouard crut qu'il ne devait pas s'abstenir, et seul il se rendit à Rideau Hall. Il avait raison. Si le gouverneur avait fait un acte fort discutable, que je suis loin d'approuver, la fille de la Reine, dont ils étaient aussi les invités, n'y était pour rien. L'absence des députés français fut fort remarquée, et les journaux français en glosèrent librement. Cela valut à M. Girouard d'être invité à dîner

pendant dix-huit jours consécutifs, soit au château, soit chez les ministres, et il ne manqua à l'appel dans aucun cas. Un estomac bien cuirassé pouvait seul se permettre ce luxe pantagruélique.

M. Girouard prit de suite au sérieux son rôle de législateur. Il débuta par un projet de loi pour réglémenter les fonctions d'agents de change et supprimer l'agiotage dans la négociation des effets publics. Le député de Jacques-Cartier demandait que l'on suivît l'exemple des pays d'Europe qui ont adopté des règles très sévères ; que tout courtier fut licencié par la chambre de commerce de sa localité, à défaut de quoi ses ventes seraient nulles ; qu'il fut tenu de déclarer à son mandant le nom de la partie avec laquelle il a transigé ; qu'il ne put être intéressé dans un contrat, soit comme acheteur ou vendeur, directement ou indirectement ; qu'il ne put vendre des valeurs à moins d'être réellement en possession ; qu'un courtier ne put plus exercer son état, du jour où il devient insolvable. Il s'est présenté un cas à Montréal, disait

M. Girouard, où un courtier a fait une faillite de près de deux millions, et, bien qu'il n'ait pas obtenu sa décharge, il continue d'opérer.

Ce projet de loi ne dépassa pas la seconde délibération. Déféré au comité des banques et commerce, il se trouva 30 députés pour et 30 contre, et le président, M. Domville, s'étant prononcé dans la négative, le bill échoua. C'était toutefois de la bonne semence, car le gouvernement prit plus tard des mesures pour remédier aux abus dont on se plaignait.

M. Girouard devait porter ensuite son attention sur un sujet beaucoup plus grave : la loi de faillite. Il présenta un projet de loi qui avait pour but de la remplacer par de nouvelles dispositions, et qui fut déféré à un comité spécial, ainsi que deux autres mesures présentées par M. Colby, député de Stanstead et M. Bourassa, député de Saint-Jean.

Ce n'est pas d'hier que M. Girouard s'occupait de cette question. Quand l'honorable M. Abbott réussit à faire adopter l'acte de faillite de 1864, M. Girouard publia une brochure pour critiquer cette loi qu'il trou-

vait plutôt avantageuse aux faillis qu'aux créanciers. Peu de lois étaient aussi impopulaires. Malgré les retouches qu'on lui a fait subir presque à chaque année, de 1869 à 1875, elle était une cause perpétuelle de fraudes qui ne contribuaient pas peu à paralyser les affaires. Aussi la Chambre était-elle inondée de requêtes demandant ou des amendements ou l'abrogation de la loi.

M. Girouard n'était pas d'avis toutefois de rapporter la loi seulement. C'était, selon lui, aller à l'extrême. Avec M. Colby il proposa des modifications considérables qui ne trouvèrent pas grâce aux yeux de la députation.

Se faisant l'écho des plaintes publiques M. Béchard, député d'Iberville, proposa d'extirper le mal dans sa racine. " Je crois, dit-il, que l'on devrait laisser les créanciers et les débiteurs régler leurs affaires eux-mêmes suivant les principes du droit commun, car chaque fois que, par une législation exceptionnelle, le Parlement veut mettre de côté les principes fondamentaux du droit commun, il n'en résulte rien de bon."

Après quelque discussion, la Chambre adopta par 117 voix contre 60 l'abrogation pure et simple de la loi. N'ayant pu obtenir de corriger ce que l'acte de 1875 avait de défectueux, MM. Girouard et Colby se rallièrent à la majorité. Tous les députés de la province de Québec s'étaient prononcés contre la loi de faillite, sauf MM. Laurier, Geoffrion, Holton, Gault et Scriver.

A la session suivante, M. Girouard devait attacher son nom à une mesure qui allait exciter un intérêt bien intense non seulement au Canada mais même en Angleterre. Elle portait ce simple titre : " Bill légalisant le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs."

M. Girouard étant veuf alors pour la seconde fois, bien des gens crurent qu'il avait un but personnel à atteindre. Mais ils se trompaient. M Girouard a bien eu dix-huit belles-sœurs, mais, malgré tant d'avantages, il n'a jamais songé à s'en prévaloir. A quelle occasion présenta-t-il ce projet de loi ? C'est ce qu'il nous explique au début de son discours. " Il y a plusieurs

mois, dit-il, une femme vint me consulter sur le cas suivant : elle avait épousé le mari de sa sœur défunte, suivant les rites de l'Eglise catholique. Des enfants étaient nés des deux mariages. Le père qui n'avait pas de biens personnels, était en possession d'une succession considérable léguée en faveur de ses enfants légitimes. Cette femme désirait savoir si les enfants du second mariage, ses enfants à elle, étaient exclus de la succession. Son mariage étant frappé de nullité par le code civil, vous pouvez imaginer quelle douleur ressentit cette femme, qui n'avait commis aucune faute contre son Dieu, mais qui était néanmoins coupable aux yeux des lois civiles. Je conçus alors l'idée de présenter un bill pour venir en aide à ceux qui se trouvent dans le même cas."

Ce n'est pas la première fois qu'un bill de ce genre était soumis au Parlement. En 1860, il subit même sa première délibération au Conseil législatif. Après avoir été adopté huit fois à la Chambre des communes d'Angleterre, il fut repoussé

autant de fois à la Chambre des lords. En revanche, presque toutes les colonies anglaises et beaucoup de pays d'Europe et d'Amérique lui ont donné leur sanction.

M. Girouard avait pris la précaution de soumettre son bill aux évêques catholiques du pays. Tous lui signifièrent leur adhésion. Mais le regretté jurisconsulte, M. Thomas Jean-Jacques Loranger, ayant attaqué le bill dans les colonnes de la *Minerve*, éveilla les doutes de Sa Grandeur Mgr Laflèche et le convainquit que l'Etat s'ingérait ainsi du mariage. L'évêque des Trois-Rivières écrivit à M. Girouard pour lui demander de retirer son bill, mais celui-ci répondit qu'il ne pouvait se rendre à son désir, étant appuyé par tous les autres membres de l'épiscopat.

Le bill souleva un débat très long et très intéressant. Tout l'arsenal théologique que pouvaient posséder les députés fut mis à contribution. Les auteurs qui traitent de la matière furent fouillés, invoqués, disséqués. L'honorable M. Abbott qui ne prenait

jamais la parole, malgré sa science et l'autorité qui s'attachait à son nom, sortit de son mutisme pour défendre la mesure.

C'est en vain que M. Thompson, député d'Haldimand, proposa le renvoi du bill à six semaines. Il ne se trouva que 13 députés, chiffre fatidique, pour l'appuyer. Tandis que 140 se prononçaient en faveur du mariage entre beaux-frères et belles-sœurs.

Pour demander le rejet du bill, M. Thompson avait cité le chapitre 20 du Lévitique qui suivant lui prohibe ces unions. Il lui fut répondu que les meilleures autorités, que les plus savants traducteurs de la langue hébraïque s'accordent aujourd'hui pour dire que le livre de prières de l'Eglise d'Angleterre a donné une fausse interprétation à ce passage du Lévitique. Le Dr Alexander McCaul, ancien professeur d'hébreu au King's College de Londres, le Dr Alder, grand rabbin des Juifs, et maints autres rabbinistes, le professeur Max Muller, savant orientaliste, même 26 évêques de l'église anglicane, dont deux archevêques, furent tour

à tour cités pour établir que les mariages de cette nature ne sont pas défendus par l'Ecriture.

Malgré ce vote écrasant, ces témoignages non moins péremptoires, le Sénat imita l'exemple de la Chambre des lords et arrêta le bill au passage. L'honorable M. Trudel, qui était à cette époque en communauté d'idées avec Mgr Laflèche, s'interposa et réussit à faire renvoyer la question à la session suivante.

Subséquemment, M. Girouard reçut un document de Rome qui blâmait la phraséologie de son bill. Au lieu de dire que le mariage entre beau-frère et belle-sœur sera valide, on suggérait : " Les lois civiles prohibant ces mariages sont abrogées. "

L'échec subi au Sénat avait considérablement grossi l'agitation que cette mesure avait provoquée. Il ne se passait guère de jours sans que des requêtes ne fussent présentées à la Chambre dans un sens ou dans l'autre. Elles étaient accueillies par des *hear ! hear !* formidables. L'opposition se recrutait sur-

tout dans les rangs des anglicans et des presbytériens. L'évêque Lewis d'Ottawa ayant fulminé dans les journaux contre le bill, une femme distinguée, madame Wiggins — son mari est l'un de nos prophètes météréologiques — releva le gant et dans une série de correspondances adressées au *Citizen* sous le pseudonyme " Guenilda " devint pour M. Girouard un auxiliaire puissant. Elle ne se gênait même pas de donner des leçons à l'évêque sur sa façon d'interprèter les Saintes Ecritures. Loin d'être seule de son sexe à s'intéresser au bill, des centaines de femmes pétitionnaient dans ce sens.

M. Girouard préféra laisser se calmer les esprits avant de revenir à la charge. Il avait raison. La presse s'empara activement de la question et le sentiment parut bientôt général en faveur de la mesure. Pas un seul journal ne se prononça contre la légalisation des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

Leur champion n'hésita plus à proposer la

seconde délibération du bill, lorsqu'à la séance du 23 février 1882, il vit arriver une requête de 300 des femmes les plus distinguées de Montréal. La rédaction de son bill avait été modifiée de façon à parer les objections qui lui étaient venues de Rome et d'ailleurs. Le premier article rapportait toutes les lois prohibant le mariage d'un homme avec la sœur de la femme défunte. L'ancien bill décrétait que dorénavant un homme pourrait légalement épouser la sœur de sa femme défunte. L'article relatif au frère de la veuve avait été aussi supprimé.

Le bill ne fut même pas discuté tant il était favorablement accueilli. Le vote donna comme résultat : pour 137, contre 34. Parmi la minorité l'on comptait 10 députés français : sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron, MM. Geoffrion, Ouimet, Bourbeau, Montplaisir, Vanasse, Olivier, Désaulniers et Fiset. Le Sénat ne fit guère de résistance et adopta par 37 voix contre 12 le bill de M. Girouard. L'honorable M. Pelletier fut le seul sénateur français qui vota

pour ; les honorables MM. Bellerose, Armand, Chapais, Girard, Paquet, Pozer et Trudel formaient la majorité de la minorité.

Le bill légalisant les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs était devenu loi. M. Girouard doit compter ce triomphe comme le plus beau qu'il ait remporté au Parlement. Il avait réussi à obtenir l'adhésion du Sénat alors que le prince de Galles, le patron de cette mesure, n'a pu encore convertir la Chambre des lords à ses vues. Il est vrai qu'il lui a manqué seulement quatre voix pour que son bill passât en 1877. L'exemple du Sénat canadien sera invoqué là-bas pour en assurer le succès définitif. Ce n'est pas la première fois que nous servons d'éclaireurs au Parlement britannique. — Demandez-le aux Juifs que nous avons admis dans nos chambres longtemps avant qu'ils aient pu franchir l'enceinte de Westminister.

Au reste, M. Girouard a toujours donné sa plus sérieuse attention à cette grave question du mariage. Il a écrit dans le *Nouveau-Monde* je ne sais combien d'articles sur ce

sujet. Dès 1868, il publia même une brochure : "Considérations sur les lois civiles du mariage", qui fut très favorablement commentée dans la *Revue de Droit International et de Législation Comparée,* publiée par plusieurs jurisconsultes éminents à Gand, Belgique. M. Girouard prétendait, en somme : 1° que le mariage, pour être valablement contracté, doit être célébré par le propre prêtre ou ministre des parties, ou avec son autorisation écrite ; 2° que le mariage des prêtres ou religieux morts civilement, même contracté après abjuration, est invalide ; 3° que le mariage, célébré à l'étranger par des personnes domiciliées dans le Bas-Canada, en fraude des lois du Bas-Canada, est invalide dans ce dernier pays ; 4° que le divorce d'un mariage canadien à l'étranger n'est pas valable ; 5° que le code civil du Bas-Canada gardant le silence sur le mariage de ceux qui n'ont pas de religion, il faut en déduire que pour se marier en Bas-Canada, il faut être chrétien.

Peu de députés ont pris une part aussi ac-

tive, aussi importante, aux mémorables débats qui allaient passionner la Chambre et le pays au sujet des troubles du Nord-Ouest. Pendant des mois M. Girouard s'enfouit dans les livres bleus, les mémoires, les journaux, pour étudier les causes du soulèvement des Métis, leurs griefs, vrais ou fictifs, et faire la part des responsabilités des deux grands partis qui se disputent la confiance publique. Ce prodigieux travail nous valut un discours de six heures, qui fut écouté avec un extrême intérêt, malgré sa longueur, tant chacun désirait se renseigner et démêler le vrai du faux dans les flots d'encre et de paroles que cette question faisait couler.

M. Girouard occupa pour la circonstance le 38me fauteuil, m'ayant confié la tâche de le suivre à travers le vaste champ qu'il allait explorer. M. Blake avait discouru cinq heures et trois quarts sur cette même question. C'était énorme, vu la rapidité avec laquelle il parle,rapidité qui n'était surpassée que par M. Landry, député de Kent, aujourd'hui l'un des juges du Nouveau-Brunswick. Comme

M. Girouard avait amassé d'immenses matériaux qu'il importait de mettre au jour, il fut convenu qu'il allait montrer à M. Blake que la droite n'avait rien à lui envier sous le rapport des connaissances et des poumons. Un grain comique se mêle souvent aux choses les plus graves. Lorsqu'il eut parlé à peu près le même temps, M. Girouard me dit tout bas que ses jambes menaçaient de lâcher prise, mais je lui intimai qu'il fallait tenir bon un quart d'heure encore. Je lui passai la fameuse lettre du Père André dans laquelle il dénonçait Riel dont il fit plus tard un martyr, et l'orateur la commenta d'une façon bien sentie. Elle se prêtait à une péroraison. Bref, la victoire était à ce prix. M. Girouard ne termina que lorsqu'il eut un discours de six heures à son crédit. Enfoncé le chef de la gauche !

Ce discours a été mis en brochure et ne couvre pas moins de 80 pages in-8°. Bien des passages mériteraient d'être reproduits, bien des points pourraient être mis en relief. Je n'en veux indiquer qu'un seul. Il porte sur le vif même de la question.

Pourquoi après tout, Métis et sauvages, écoutant un soi-disant prophète, un illuminé, ont-ils pris les armes? C'est qu'ils avaient faim, que leurs anciens moyens de subsistance leur manquaient, que, vivant de pêche et de chasse, ils ne pouvaient s'improviser cultivateurs. Malgré l'ambition effrénée de Riel, ils ne l'eussent pas suivi à la guerre sans ce changement radical dans leur état de vie.

Le principal auteur de la révolte c'est le bison...disparu. Naguère, cet animal errait par millions de la mer arctique au golfe du Mexique, les Montagnes Rocheuses lui servant de rempart à l'ouest. La statistique qui se fourre partout, estime qu'en 1815 il y avait bien 10,000,000 de bisons des deux côtés de la frontière canadienne. Les chemins de fer, en introduisant la civilisation dans les pays qu'ils fréquentaient, ont été en même temps leur plus puissant engin de destruction. On calcule que au moins un million de ces bêtes furent tués par nos voisins de 1875 à 1880. Un entreprenant chasseur du Yellowstone les massacrait même à coups de canon Gatling.

Or, le bison jouait un grand rôle dans l'existence du Métis et du sauvage. Sa chair leur fournissait la nourriture, la peau leur donnait le vêtement, les couvertures de lits et de cabanes, les nerfs devenaient des cordes pour les arcs, et les cornes servaient d'ornements ou étaient transformées en ustensiles de cuisine. Quand on le vit disparaître aussi rapidement, ceux qui s'intéressent au sort des Métis et des sauvages se demandèrent si les uns et les autres n'allaient pas être menacés de la famine. Ecoutons un missionnaire de la Saskatchewan, qui écrivait au journal le *Métis*, en date du 15 septembre 1875 : " Il est vraiment inquiétant de voir les bisons diminuer à vue d'œil ! Encore quelques années et le gouvernement aura sur les bras ces différentes tribus du Nord-Ouest, qui lui demanderont de quoi les empêcher de mourir de faim." La même année, les Métis fondèrent même un gouvernement provisoire à Saint-Laurent, dans le but avoué de protéger le bison et d'obtenir une grande réserve pour la chasse. Ce gouvernement avait pour président

Gabriel Dumont, le futur lieutenant de Riel, mais un détachement de la police à cheval mit bientôt fin à son existence. L'année suivante, 120,000 bisons étaient tués. On démontra de toute façon au gouvernement Mackenzie, dans les années 1874, 1875 et 1876, que le bison disparaîtrait bientôt à moins de mesures de protection. A chaque session, le Dr Schultz, député de Lisgar, attirait l'attention publique sur ce point. Il s'appuyait de l'autorité du Révd. P. Lacombe qui déclarait que, sans une loi préventive, il n'y aurait plus de bisons dans dix ans. Cette loi était bien simple : il s'agissait de défendre la chasse du 1er novembre au 1er mai, la période de la gestation, et d'empêcher qu'on ne tuât les veaux. Avec cinq années de ce régime, on aurait pu, suivant le Père Lacombe, repeupler les territoires à chasse. Malheureusement rien ne fut fait, le gouvernement Mackenzie promit sans tenir, et il en résulta que ses successeurs recueillirent le fruit de son incapacité. Quand les conservateurs arrivèrent au pouvoir à la fin de l'année

1878, le sort du bison était réglé, il n'en restait plus que quelques bandes éparses. Que ceux qui cherchent les causes de la révolte de la Saskatchewan n'oublient pas celle-là !

Quoique M. Girouard eut énergiquement dénoncé la révolte, il est de ceux qui combattirent ensuite la sentence de mort prononcée contre Louis Riel. Une exécution politique était une faute à ses yeux, puis l'état mental du condamné laissait de graves doutes. Plusieurs des journaux conservateurs, très mal inspirés, avaient aussi convaincu le public que la clémence royale ne serait pas refusée au chef métis. J'étais à cette époque à Paris, le médecin m'ayant enjoint, à la suite de l'interminable session de 1885—elle dura six mois—de m'éloigner complètement de mes affaires. Les échos de l'agitation arrivaient jusque-là, et l'on aurait pu se croire à Montréal tant la presse française se passionnait à ce sujet. Certains journalistes radicaux qui ne manquent jamais l'occasion de manger de l'anglais s'en donnèrent à belles dents. Henri Rochefort alla même

jusqu'à insulter la Reine, tout comme si elle était pour quelque chose dans nos affaires. Je signai une rectification dans plusieurs des grands journaux de Paris. Je partis pour revenir au pays sans savoir si la sentence serait commuée ou non, les rapports du *Figaro*, du *Gaulois* et du *Matin*, étant absolument contradictoires. Je voguais même en pleine mer quand l'échafaud de Régina se dressa le 16 novembre 1885.

Après l'exécution, sir Alexander Campbell, ministre de la justice, publia un mémoire pour justifier la conduite des autorités fédérales. M. Girouard prit la plume pour lui répondre. Sa lettre qui porte la date du 7 décembre 1885, fit le tour de la presse.

Il ne tarda pas cependant à se séparer des auteurs du mouvement rielliste. Les libéraux s'étaient jetés dans la mêlée sous prétexte de fonder un parti national ; mais il devint évident que la vengeance de Riel leur importait beaucoup moins que l'anéantissement du parti conservateur.

Un petit bout d'oreille échappé par malheur
Découvrit la fourbe et l'erreur.

M. Girouard voulut cependant rester logique et quand M. Landry présenta sa motion pour blâmer l'exécution de Riel, il lui donna son adhésion. Au début de son discours, il expliqua les raisons de son attitude sur cette émouvante question. " Je n'ai pas l'intention, dit-il, de prolonger le grand débat qui vient d'avoir lieu. Je désire seulement expliquer le vote que je vais donner contre le gouvernement. J'ai pris cette résolution le 13 de novembre dernier, lorsque je me suis joint à seize amis et partisans du gouvernement dans la province de Québec pour transmettre à l'honorable premier ministre le télégramme suivant : " Dans les circonstances actuelles, l'exécution de Louis Riel serait un acte de cruauté dont nous repoussons la responsabilité. "

" Ayant été élu comme conservateur et étant conservateur de principes, j'ai cru que je ne pouvais pas arriver à cette conclusion sans consulter mes commettants. C'est ce que j'ai fait à la première occasion, le 15 novembre, la veille de l'exécution. Je leur ai

dit que, dans les circonstances, il n'y avait pas de lien de parti assez fort pour me retenir en face de l'exécution de Louis Riel et que j'offrais de leur remettre mon mandat. Mes électeurs m'ont répondu qu'ils approuvaient unanimement ma conduite, ils ne se sont pas contentés de cela, ils ont télégraphié immédiatement au premier ministre qu'ils approuvaient à l'unanimité la ligne de conduite que j'avais suivie.

" En votant ainsi contre le gouvernement je n'entends pas changer mes opinions politiques. Je suis en faveur de la politique nationale et de la construction du chemin de fer canadien du Pacifique. Pour calmer les inquiétudes de l'honorable député de Lincoln (M. Rykert), je puis lui dire que je n'ai pas l'intention de retirer aucune des propositions de mon discours de six heures. Si j'étais d'opinion que le gouvernement est la cause première de la rébellion du Nord-Ouest, comme les libéraux de la province de Québec l'ont dit dans leurs assemblées avant l'exécution, je blâmerais le gouvernement non

seulement d'avoir pendu Riel, mais de ne pas lui avoir accordé une amnistie complète. L'on sait que je n'ai jamais été de cette opinion. Je n'ai jamais prétendu que Riel était un héros, je l'ai toujours considéré comme un lunatique, et je blâme le gouvernement de ne pas l'avoir traité comme tel. C'est la raison pour laquelle j'ai pris part à l'agitation qui a eu lieu dans la province de Québec. "

Si le député de Jacques-Cartier montrait son indépendance en votant contre le gouvernement, d'autre part cette profession de foi conservatrice n'était pas de nature à flatter les libéraux. Aussi ne tardèrent-ils pas à éclater en imprécations et à le poursuivre de leur vengeance. Et quand survinrent les élections de février 1887, ils entreprirent contre lui une lutte formidable. Un autre moins aguerri, moins tenace, moins solidement ancré dans la confiance publique, aurait succombé. Mais l'homme qui avait terrassé M. Laflamme après trois luttes homériques, sut encore écraser la coalition rielliste

par une majorité de deux cents voix. C'est l'une des plus belles victoires de cette campagne qui eut pour fâcheux résultat d'affaiblir les forces nationales, d'amoindrir notre influence dans les sphères fédérales, de provoquer des représailles contre les minorités françaises d'Ontario et de l'Ouest, et de partager en deux la province de Québec, autrefois si unie, si attachée au drapeau conservateur.

Les devoirs multiples de sa profession n'ont pas permis à M. Girouard, dans ces derniers temps, de prendre une part très active aux débats. Il a accepté cependant la présidence du comité des privilèges et élections, qui est chargé de toutes les matières qui affectent l'honneur, la dignité et l'indépendance de la Chambre. A la dernière session, il était l'un des principaux membres de la commission spéciale qui a amené la retraite du général Middleton. Le rapport qui a été adopté à l'unanimité est en partie son œuvre.

A travers cette vie si remplie, si laborieuse, M. Girouard a trouvé moyen de faire plusieurs voyages en Europe et aux Etats-Unis. Peu

de Canadiens ont des Etats du Sud une idée aussi juste et aussi complète. La Louisiane, qui fut une terre francaise, devait l'intéresser tout spécialement, et, dans une série de lettres adressées au *Nouveau-Monde*, hiver 1870, il traça un tableau très animé, très couleur locale, mais bien navrant des conséquences de la guerre qui avait ensanglanté la patrie de Beauregard.

M. Girouard fut aussi l'un des premiers parmi les députés de la province à aller étudier les besoins, les ressources et les possibilités des territoires du Nord-Ouest. Il entreprit ce voyage dans l'été de 1880, alors que le chemin de fer du Pacifique était en pleine voie de construction. De Montréal il se rendit à Sarnia par le Grand-Tronc, puis il s'embarqua à bord du steamer *Manitoba*, qui franchit en quelques jours le lac Huron et le lac Supérieur.

M. Girouard a raison de vanter les charmes de ce voyage, le plus beau, le plus varié, le plus pittoresque du continent. C'est l'océan sans sa majestueuse monotonie. Sur tout le

parcours, un panorama d'un grandiose ravissant. A la tête du lac Huron, on se croirait dans les Mille Iles, avec la différence que la plupart sont couronnées de montagnes. Les deux lacs sont séparés par les rapides du sault Sainte-Marie que j'ai sautés en 1884 en très aimable compagnie, pendant que les canotiers chantaient gaiement *En roulant ma boule.* Le lac Supérieur est une véritable mer ; toute la Grande-Bretagne pourrait y prendre un bain. Les côtes que l'on perd souvent de vue présentent de sauvages beautés. A l'extrémité nord s'élève l'étonnante baie du Tonnerre, et à côté la petite ville de Port Arthur, qui s'échelonne sur des hauteurs. En 1880, le Pacifique ne transportait pas encore les voyageurs, de cet endroit à Winnipeg ; aussi M. Girouard dut aller prendre le *Northern Pacific,* puis le *Saint-Paul, Minneapolis & Manitoba,* qui faisait la correspondance à Pembina avec le chemin du Pacifique.

Tout ce pays impressionna favorablement le député de Jacques-Cartier. Les prairies lui arrachèrent des cris d'admiration et le ren-

dirent presque poétique, lui pourtant si positif. Elles ont pu être décrites plus brillamment mais pas d'une façon plus correcte. Recueillons son hommage à ce grand œuvre du Créateur :

"Aussi loin que l'œil peut porter, vous voyez des champs fertiles couverts de verdure, et à plusieurs endroits de riches moissons. Vous diriez que vous êtes au milieu d'un vaste océan terrestre et les rares habitations qui apparaissent par ci par là semblent comme des vaisseaux en pleine mer. Presque pas d'arbres dans toute cette région, si ce n'est une légère lisière le long des rivières et ruisseaux. Il semblerait que le Créateur n'a voulu rien de petit au Nord-Ouest. Il a taillé les lacs grands comme des mers. Le panorama des côtes de ces lacs est peut-être ce qu'il y a de plus imposant en ce genre dans l'univers. Et puis enfin, lorsque vous arrivez au-delà, vous trouvez un monde nouveau, qui ne parait pas avoir été fait comme le reste du globe. Vous voyez que la population y manque, et cependant vous pouvez à peine

croire qu'elle ne s'y trouve pas. Vous vous imaginez facilement que cette vaste région, embrassant plus de trois cent millions d'acres de terre, vous vous imaginez, dis-je, que tout cet immense pays a été un jour couvert d'une immense population, qu'un déluge ou un incendie aurait fait disparaître, ne laissant derrière que le sol prêt à recevoir la charrue du laboureur. Cette population viendra ; elle a commencé à s'y rendre ; elle arrive tous les jours,et,sans être prophète,il est facile de prévoir que dans un avenir plus ou moins rapproché, les prairies de l'Ouest et du Nord-Ouest, seront plus peuplées et le plus riches que n'importe quelle autre partie de la terre."

M. Girouard passe la belle saison dans sa superbe résidence de " Quatre-Vents " à Dorval. C'est là qu'il vient retremper ses forces, chercher un repos salutaire. La villa se compose d'une vaste construction en pierres aux galeries spacieuses. Elle porte bien son nom, car elle se dresse sur les bords enchanteurs du lac Saint-Louis qui lui apporte ses brises rafraîchissantes. En face, surgissent,

comme autant de corbeilles de verdure, les trois îles Dorval, qui étaient connues du temps des Français sous le nom d'îles Courcelles. C'est là qu'habitait le fameux gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson, sir George Simpson, dont le nom vivra tant que le Nord-Ouest existera. A l'entour, un parc, des bosquets et des jardins magnifiques. C'est bien là la *villa urbana* des Romains.

"Quatre Vents" a été témoin de plus d'une fête, de plus d'une réunion charmante. Mais l'année 1884 est probablement celle qui a le plus réjoui ses échos. Le 1er juillet, la fanfare de Lachine a pour habitude d'aller fêter le député du comté. Cette fois les musiciens accompagnaient toute une députation d'électeurs, qui venaient présenter de superbes cadeaux, comme preuve d'une inaltérable confiance : une canne à pommeau d'or pour M. Girouard et un jonc en diamant pour sa digne femme. Le Dr Paré se fit l'interprète des électeurs français, et M. C. P. Davidson, aujourd'hui juge de la Cour supérieure, parla au nom des électeurs anglais. Cette démons-

tration fut le signal de bien d'autres. M. Girouard visita ensuite chacune des paroisses du comté, et partout il fut reçu par les conservateurs et beaucoup de libéraux avec un enthousiasme auquel il dut être extrêmement sensible. N'est-ce pas là la meilleure récompense de l'homme public ?

Le 2 juillet, les élèves survivants du cours de 1850 du collège de Montréal et leurs anciens professeurs, au nombre de quatorze, se réunissaient sous le même toit hospitalier, sur l'invitation de M. Girouard, pour resserrer leurs anciens liens et parler des choses du passé. Quelques-uns même ne s'étaient pas revus depuis vingt-cinq à vingt-neuf ans.

La fête fut charmante et se termina par un grand dîner. M. Girouard nolisa un yacht à vapeur qui conduisit ensuite ses hôtes chez M. l'abbé Jasmin, curé de Beauharnois, l'un des leurs. C'est dire que la fête se continua sous les auspices de cet excellent prêtre que la mort nous a ravi depuis.

Comme il est rare que de bonnes idées n'éclosent pas en pareille occasion, le 4 juillet

suivant,ces messieurs adressèrent une lettre à M. l'abbé Colin, l'éminent supérieur du séminaire de Montréal, dans laquelle ils lui suggéraient de convoquer un conventum de tous les anciens élèves de cette grande maison, qui a été une véritable pépinière d'archevêques, d'évêques, de prêtres, d'hommes d'Etat, de littérateurs, d'avocats, de médecins et de notaires distingués. Acceptée avec enthousiasme, l'idée fut mise à exécution l'année suivante, et ceux qui ont été témoins de cette fête incomparable n'en oublieront jamais le souvenir.

Forsam et hœc olim meminisse juvabit.

Le deuil côtoie la joie. Les derniers échos des fêtes de " Quatre Vents " avaient à peine retenti, qu'un terrible incendie dévorait une partie de la ville de Lachine. M. Girouard avait accepté de ses électeurs un banquet public qui devait lui être offert le 30 juillet, à Saint-Laurent, mais à la nouvelle du désastre, il n'hésita pas à renoncer à ce témoignage d'estime pour

prier le comité d'organisation de consacrer le montant de la souscription aux victimes de l'incendie.

M. Girouard a un culte pour tout ce pays dont il connait l'histoire jusque dans ses plus petits détails. Le célèbre Cavelier de la Salle est le véritable fondateur de Lachine : c'est de ce poste qu'il partit pour les découvertes qui devaient l'immortaliser. Ce seul titre suffisait pour lui mériter son attention. Où se trouvait la maison qu'il avait construite en 1666 avant de partir pour ses voyages ? M. John Fraser a maintes fois prétendu dans les journaux qu'elle était située sur la propriété qu'il occupe présentement. Il vient même d'écrire un livre à cet effet. M. Girouard soutient le contraire d'une façon qui paraît concluante.

En 1889, les citoyens de Lachine résolurent de commémorer le centenaire du terrible massacre du 5 août 1689, alors que 1500 Iroquois, voulant venger une odieuse trahison du marquis de Donneville, gouverneur de la colonie, traversèrent le fleuve à la faveur

d'une nuit orageuse, et exterminèrent plus de deux cents personnes après avoir commis les plus atroces cruautés. M. Girouard fut choisi comme l'un des orateurs du jour, ce qui nous a valu une étude pleine de renseignements nouveaux et curieux, puisés aux sources les plus authentiques. " Le vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689, " tel est son titre. Plusieurs gravures représentent Cavelier de la Salle, le fort Rémi (1671), les maisons de quelques-uns des premiers habitants, Jacques Le Ber, Charles LeMoyne de Longueuil, des Cuillerier, la vieille église bâtie en 1701. En outre, une liste des habitants en 1689, des victimes du massacre, une carte de la côte de Lachine, du fief Lasalle en 1689, etc. Cette étude a valu à M. Girouard des éloges flatteurs de la part de Parkman et Sulte. Si tous ceux qui s'occupent de raconter les choses du passé mettaient autant de soin à préparer leur travail, Joseph de Maistre n'aurait pas écrit que l'histoire est une immense conspiration contre la vérité.

M. Girouard a été ainsi amené à fouiller

les archives de la Juridiction Royale de Montréal, qui couvrent 57 gros volumes de plus de 1000 feuillets chacun, soit la période de 1720 à 1759. Frappé de leur importance, de leur richesse, du peu de soin que l'on apporte à leur conservation, M. Girouard écrivit une longue lettre à l'honorable M. Taillon, alors procureur général de la province, pour engager le gouvernement à protéger ces reliques du passé contre tout danger de destruction dont elles peuvent être menacées par vétusté ou par le feu. " Vous ne pouvez, disait-il, vous former une idée de l'importance de ces archives, au point de vue de l'histoire politique et judiciaire de notre province. Vous y trouvez tout le vieux monde français du Canada, les écrits et la signature de presque tous les habitants qui pouvaient écrire ou signer, depuis le plus illustre représentant du roi jusqu'à son plus humble sujet, les gouverneurs du Canada, les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal, les membres du Conseil Supérieur, l'évêque de Québec, les officiers de l'armée, les

intendants, les lieutenants civils et criminels, les messieurs de Saint-Sulpice, les greffiers, notaires et huissiers royaux, les chefs de communautés religieuses de femmes et d'hommes, les seigneurs, les négociants, enfin tous les notables du temps et grand nombre de simples colons dont les descendants forment la population canadienne-française de nos jours.

" J'ai regretté que cette partie importante de nos archives nationales fût abandonnée dans nos voûtes, où l'humidité a déjà détruit plusieurs manuscrits et finira par détruire le reste. Vous savez d'ailleurs ce que valent ces voûtes, lorsqu'elles sont chauffées par un grand incendie. Quand je songe qu'un grand nombre des archives et registres de Québec sont brulés et que le même accident peut arriver aux Trois-Rivières et à Montréal, je ne puis m'expliquer que nous n'ayons encore rien fait pour en assurer un dépouillement intelligent, ce qui pourrait être accompli en deux ou trois ans par un commissaire familier avec l'histoire et les lois du pays, as-

sisté d'un ou deux copistes habitués aux écritures anciennes."

Cette lettre a paru intégralement dans le rapport du secrétaire d'Etat de la province pour l'exercice de 1886-87, et a reçu sa pleine approbation. Sauvons nos archives ! C'est un trésor inestimable, l'un de nos plus beaux titres de gloire. Il ne faut pas seulement le dire ou l'écrire, mais agir en conséquence. Sur ce point le devoir des autorités est tout tracé.

M. Girouard porte l'un des noms les plus anciens et les plus respectés du pays. Chacun connait par réputation le patriote de Saint-Benoit et le fondateur du séminaire de Saint-Hyacinthe. Ce nom ne paraît pas destiné à s'éteindre de sitôt, car l'on vit vieux dans la famille Girouard qui compte je ne sais combien d'octogénaires. Notre héros en a même dressé tout l'arbre généalogique avec pièces justificatives.

Le fondateur de la famille, Antoine Girouard, émigra de France au Canada en 1696, et remplit pendant quelque temps à Mont-

réal les fonctions de secrétaire de M. de Ramezay, gouverneur de la colonie. Sa signature dont j'ai vu un fac-simile ressemble à s'y méprendre à celle du député de Jacques-Cartier. Il eut 8 enfants, son fils Henry 13, son petit-fils Julien 18, et son arrière petit-fils Jérémie, père de notre héros, 8.

M. Désiré Girouard s'est montré digne d'une pareille lignée. Marié trois fois, il a eu 9 enfants, dont trois fils : l'aîné, Emile, réside à Paris depuis plusieurs années, le second, Percy, élève du collége militaire de Kingston, occupe un poste important dans le service impérial à l'arsenal de Woolwich, et Désiré, qui fait actuellement ses études de droit, sera bientôt l'associé de son père.

J'ai parlé des causes importantes auxquelles le nom de M. Girouard a été mêlé. Journaliste, je ne saurais oublier qu'il a pris part à maints procès où les journaux se trouvaient en jeu, notamment le procès de l'honorable M. Laflamme vs le *Mail*, le procès de feu le sénateur Trudel contre le *Monde*, et que d'autres ? Il vient de gagner

un procès retentissant : celui de la Compagnie d'Imprimerie de la *Minerve* vs le fermier du journal. L'ayant vu de près dans cette cause qui a passionné le public pendant des semaines entières, je puis attester de son savoir, de sa clairvoyance, de son dévouement.

Je prédis que le jour où M. Girouard quittera le trente-huitième fauteuil, ce sera pour remplir l'une des plus hautes charges auxquelles puisse aspirer l'avocat. Bien des clients le regretteront ce jour-là, mais les La Fontaine, les Morin et les Caron, qui acceptèrent la magistrature après de longues années de service public, auront trouvé un successeur digne d'eux.

TABLE

PAGES

Dédicace v

Joseph Alfred Mousseau 1

Louis François Roderick Masson. . . 57

Charles Joseph Coursol 117

Joseph Royal 165

Désiré Girouard 227

HC.BC
T212t

166264

Author Tassé, Joseph

Title Le 38me Fauteuil.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU